

ANNEXES

DOCUMENT D'OBJECTIFS



SITE NATURA 2000

**"Vallées et coteaux thermophiles de
la région de Maurs"
FR 8301065**

Document de synthèse
Mars 2014



ANNEXES

Annexe 1 : Inventaire foncier du parcellaire

Annexe 2 : Relevés botaniques

Annexe 2 bis : Cartes de localisation des plantes remarquables

Annexe 2 ter : Carte de localisation du lichen Pulmonaire

Annexe 3 : Mesures agro-environnementales

Annexe 4 : Bilan des actions d'animation – sensibilisation - information

Annexe 5 : Suivis de l'état du site : inventaires annuels

Annexe 6 : Présentation des grands types d'Habitats de la Directive présents sur le site - Fiches Habitats

Annexe 7 : Orthoptères recensés sur le Puech de Salvageau (commune de Saint-Santin-de-Maurs)

Annexe 8 : Formulaire d'adhésion à la Charte Natura 2000

Annexe 1 : Inventaire du Parcellaire

Saint-Santin-de-Maurs (Les Roques, La Garenne, Salvageau)

Les Roques

N° parcelle	Surface (m2)	Propriétaire
532	25180	Privé
529	2200	Privé
560	1000	Privé
559	2100	Privé
558	2085	Privé
561	1965	Privé
557	4090	Privé
556	8620	Privé
554	4535	Privé
553	7830	Privé
555	3960	Privé
552	5245	Privé
547	4330	Privé
548	1510	Privé
550	1920	Privé
549	15010	Privé
857	439	Privé
530	4690	Privé
551	20	Privé
858	1061	privé

La Garenne

N° parcelle	Surface (m2)	Propriétaire
651	20630	Privé
652	7730	Privé
653	2940	Privé
720	15240	Privé
655	1420	Privé
656	1375	Privé
658	18760	Privé
659	8025	Privé
668	4140	Privé
660	2855	Privé
657	2935	Privé
654	3000	Privé
661	1230	Privé
1187 (987)	9070	Privé

Salvageau

N° parcelle	Surface (m2)	Propriétaire
786 b	47111	Privé
398	13625	Privé
415	4140	Privé
414	7320	Privé
417	5630	Privé
418	7890	Privé
411	12460	Privé
978 (413)	21331	Privé
410	11925	Privé
783	149	Privé
786	94221	Privé
405	4890	Privé
406	13940	Privé
409	2160	Privé
403	7410	Privé
402	1155	Privé
401	1260	Privé
399	13590	Privé
632	26240	Privé
631	13920	Privé
630	1300	Privé
780	6100	Privé
781	8130	Privé
400	600	Privé
625	2060	Privé

619	1200	Privé
617	1160	Privé
608	3220	Privé
615	5210	Privé
419	322855	Ayant-droit
416	2130	Privé
782	2787	Privé
785	884	Privé
408	2740	Privé
782	2787	Privé
975 (784)	16756	Privé
407	1400	Privé
618	1450	Privé
624	2010	Privé
621	2460	Privé
622	4190	Privé

Montmurat

Le Rozier-bas

N° parcelle	Surface (m2)	Propriétaire
212	2680	Privé
211	3005	Privé
208	560	Privé
227	3065	Privé
1113	6440	Privé
226	2110	Privé
224	6790	Privé
1161	3574	Privé
1162	1650	Privé
1160	141	Privé
1117	4920	Privé
1116	5270	Privé
214	12230	Privé
225	2320	Privé
1163	1595	Privé
1171	5800	Privé
1158	2890	Privé
1159	2310	Privé

Le Rozier

N° parcelle	Surface (m2)	Propriétaire
205	4200	Privé
279	2555	Privé
278	5360	Privé
313	735	Privé
266	6780	Privé
270	7710	Privé
253	4185	Privé
1627 (251)	12803	Privé
206	1380	Privé
252	1345	Privé
1640 (276)	4548	Privé
1611 (273)	3177	Privé
280	2360	Privé
281	?	Privé
1648 (1056)	368	Privé
1646 (268)	1509	Privé
1642 (269)	12188	Privé
1630 (271)	9927	Privé
1613** (309)	3655	Privé
1650	1247	Privé
1623*	388	département
1619*	82	département
1620*	65	département
1624*	14	département
1622*	?	département

* remplacent 274 - 275

** remplacent 309 – 310 – 311 – 313 – 315 - 317 – 1525

La Garenne

N° parcelle	Surface (m2)	Propriétaire
515	2430	Privé
516	1725	Privé
491	5210	Privé
92		Privé
1458	5233	Privé
1460	1448	Privé
512	190	Privé
1494	810	Privé
1496	784	Privé
1494	810	Privé
1497	5028	Privé
1561	2765	Privé
607	3525	Privé
108	4165	Privé
109	825	Privé
582	8480	Privé
583	5155	Privé
606	2113	Privé
1049	1845	Privé
1050	660	Privé
1046	305	Privé
1043	2810	Privé
608	11895	Privé
604	4315	Privé
603	3060	Privé
609	5110	Privé
602	4535	Privé

1045	1538	Privé
589	5970	Privé
594	1615	Privé
589	5970	Privé
593	2815	Privé
595	1880	Privé
596	385	Privé
597	3430	Privé
599	1470	Privé
598	1720	Privé
601	1590	commune
600	715	Privé
1319	6075	Privé
110	3655	Privé
1338	1011	Privé
1340	710	Privé
619	1285	Privé
1337	961	Privé
1341	50	Privé
1147	148	Privé
1146	3040	Privé
1148	320	Privé
1143	2516	Privé
772	4590	commune
773	930	Privé
1138	1698	Privé
1139	421	Privé
98	3340	Privé
1339	3289	Privé
605	7330	Privé
492	10650	Privé

Annexe 2 : Inventaires botaniques

Annexe 2 - Inventaires botaniques, Espèces patrimoniales

Taxon	Montmurat		Saint-Santin-de-Maurs		Remarques	Statuts			
	avant 1990	après 1990	avant 1990	après 1990		Protection nationale (annexes I et II)	Protection régionale	Livre Rouge national (tomes I et II)	Liste rouge régionale (listes I et II)
<i>Adiantum capillus-veneris</i> L.	X	X							II
<i>Adonis aestivalis</i> L.	X		X					II	II
<i>Adonis flammea</i> Jacq.	X		X					II	II
<i>Aegilops triuncialis</i> L.			X	X					I
<i>Agrostemma githago</i> L.			X					II	II
<i>Allium paniculatum</i> L. subsp. <i>longispathum</i> (Delaroche) K. Richter			X						I
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) Bateman, Pridgeon & Chase	X		X	X				II	I
<i>Anthericum ramosum</i> L.	X	X	X	X					II
<i>Apera interrupta</i> (L.) P. Beauv.				X					II
<i>Aster amellus</i> L.	X		X	X		I		II	I
<i>Astragalus monspessulanus</i> L.	X		X						I
<i>Briza minor</i> L.	X		X	X					I
<i>Bufonia paniculata</i> F. Dubois ex Delarbre	X						X		I
<i>Bupleurum baldense</i> Turra	X		X	X					I
<i>Bupleurum praealtum</i> L.	X		X						I
<i>Bupleurum tenuissimum</i> L.	X		X	X					I
<i>Camelina microcarpa</i> Andr. ex DC.	X							II	I
<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC.	X	X	X	X			X		I
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Miller) Druce		X	X				X		II
<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) L.C.M. Richard	X	X	X	X			X		I
<i>Conringia orientalis</i> (L.) Dumort.	X		X					II	I
<i>Convolvulus cantabricus</i> L.			X				X		I
<i>Dactylorhiza elata</i> (Poiret) Soó subsp. <i>sesquipedalis</i> (Willd.) Soó	X								I
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó			X						II
<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Swartz	X	X	X	X			X		I
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz	X		X						II
<i>Gagea villosa</i> (M. Bieb.) Sweet		X				I		II	II
<i>Galium tricornutum</i> Dandy	X		X					II	I
<i>Gentianella ciliata</i> (L.) Borckh.	X	X	X	X			X		I
<i>Gladiolus italicus</i> Miller	X	X	X	X			X		I
<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) P. Lassen		X							I
<i>Hypericum androsaemum</i> L.	X			X					II
<i>Inula montana</i> L.	X		X	X					I
<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre	X								I
<i>Leuzea conferta</i> (L.) DC.	X	X	X	X					II
<i>Lilium martagon</i> L.		X	X	X			X		II
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Swartz	X	X	X	X					I
<i>Linum austriacum</i> L. subsp. <i>collinum</i> (Boiss.) Nyman			X				X		I
<i>Linum trigynum</i> L.	X		X	X					I

Annexe 2: Inventaires botaniques

INVENTAIRE FLORISTIQUE DES Mésobromions

DATE : mai 2011 OBSERVATEUR : Jean-Paul Favre

LIEU: Le Rozier de Montmurat

Abon/Dom	Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
plus	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampant	CC		Lamiacées
plus	<i>Allium vineale</i> L.	Ail des vignes	C		Alliacées
plus	<i>Althaea hirsuta</i> L.	Guimauve hérissée	AR		Malvacées
plus	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich.	Orchis pyramidal	AR		Orchidacées
plus	<i>Arum italicum</i> Mill.	Arum d'Italie	AR		Aracées
plus	<i>Arum maculatum</i> L.	Arum maculé	CC		Aracées
plus	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	CC		Astéracées
plus	<i>Briza media</i> L.	Brize intermédiaire	CC		Poacées
4	<i>Bromus erectus</i> Hudson	Brome dressé	AC		Poacées
plus	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse à Pasteur	CC		Brassicacées
plus	<i>Carduus vivariensis</i> Jord.	Chardon de Vivarais	R		Astéracées
plus	<i>Carex spicata</i> Huds.gr;	Carex en épi	CC		Cypéracées
plus	<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop.	Cirse laineux	C		Astéracées
plus	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CC		Convolvulacées
plus	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	CC		Poacées
plus	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère	C		Dipsacacées
plus	<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	C		Apiacées
plus	<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil matin	CC		Euphorbiacées
plus	<i>Filipendula vulgaris</i> Moench	Spirée filipendule	R		Rosacées
plus	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CC		Géraniacées
plus	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Miller	Helianthème commun	C		Cistacées
plus	<i>Hieracium murorum</i> L.	Epervière des murs	CC		Astéracées
plus	<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle	CC		Astéracées
plus	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	AC		Orchidacées
plus	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesce des prés	CC		Fabacées
plus	<i>Linum bienne</i> Mill.	Lin à feuilles étroites	PC		Linacées
plus	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	CC		Fabacées
plus	<i>Medicago lupulina</i> L.	Lupuline	CC		Fabacées
plus	<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne	C		Fabacées
plus	<i>Muscari comosum</i> (L.) Miller	Muscari chevelu	C		Hyacinthacées
plus	<i>Myosotis arvensis</i> Hill	Myosotis des champs	CC		Boraginacées
plus	<i>Oenanthes pimpinelloides</i> L.	Oenanthe faux boucage	E		Apiacées
plus	<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire	R	PR - LRR I	Orchidacées
plus	<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	PC		Orchidacées
plus	<i>Orchis x hybrida</i> boenn. Ex Rchb.	Hybride O. militaire x O. pourpre	R		Orchidacées
plus	<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	CC		Plantaginacées
plus	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) L.C.M. Richard	Platanthère à 2 feuilles	PC		Orchidacées
2	<i>Poa pratensis</i> L. var. <i>angustifolia</i> (L.) Sm.	Pâturin à feuilles étroites	CC		Poacées
plus	<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygale commun	C		Polygalacées
plus	<i>Primula veris</i> Hill	Primevère officinale	CC		Primulacées
plus	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	CC		Renonculacées
plus	<i>Rosa canina</i> L.	Rosier églantier	CC		Rosacées
plus	<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce	CC		Rosacées
plus	<i>Rumex crispus</i> L.	Rumex crépue	CC		Polygonacées
plus	<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	AC		Lamiacées
plus	<i>Scorzonera humilis</i> L.	Scorcenaire	C		Astéracées
plus	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit chène	PC		Lamiacées
plus	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle violet	CC		Fabacées
plus	<i>Valerianella</i> sp.	Doucette	C		Valérianacées
i	<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée	CC		Fabacées
plus	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	CC		Fabacées
plus	<i>Vincetoxicum hirsundinaria</i> Medik.	Dompte-venin officinal	PC		Asclépiadacées

Annexe 2: Inventaire botanique

INVENTAIRE FLORISTIQUE DES Mésobromions
 DATE : 11 mai 201 OBSERVATEUR : Jean-Paul Favre
 LIEU: Le Rozier de Montmurat

Abon/Dom	Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
plus	<i>Ajuga reptans L.</i>	Bugle rampant	CC		Lamiacées
plus	<i>Allium vineale L.</i>	Ail des vignes	C		Alliacées
plus	<i>Althaea hirsuta L.</i>	Guimauve hérissée	AR		Malvacées
plus	<i>Anacamptis pyramidalis (L.) Rich.</i>	Orchis pyramidal	AR		Orchidacées
plus	<i>Arum italicum Mill.</i>	Arum d'Italie	AR		Aracées
plus	<i>Arum maculatum L.</i>	Arum maculé	CC		Aracées
plus	<i>Bellis perennis L.</i>	Pâquerette	CC		Astéracées
plus	<i>Briza media L.</i>	Brize intermédiaire	CC		Poacées
4	<i>Bromus erectus Hudson</i>	Brome dressé	AC		Poacées
plus	<i>Capsella bursa-pastoris (L.) Medik.</i>	Capselle bourse à Pasteur	CC		Brassicacées
plus	<i>Carduus vivariensis Jord.</i>	Chardon de Vivarais	R		Astéracées
plus	<i>Carex spicata Huds.gr;</i>	Carex en épi	CC		Cypéracées
plus	<i>Cirsium eriophorum (L.) Scop.</i>	Cirse laineux	C		Astéracées
plus	<i>Convolvulus arvensis L.</i>	Liseron des champs	CC		Convolvulacées
plus	<i>Dactylis glomerata L.</i>	Dactyle aggloméré	CC		Poacées
plus	<i>Dipsacus fullonum L.</i>	Cardère	C		Dipsacacées
plus	<i>Eryngium campestre L.</i>	Panicaut champêtre	C		Apiacées
plus	<i>Euphorbia helioscopia L.</i>	Euphorbe réveil matin	CC		Euphorbiacées
plus	<i>Filipendula vulgaris Moench</i>	Spirée filipendule	R		Rosacées
plus	<i>Geranium dissectum L.</i>	Géranium découpé	CC		Géraniacées
plus	<i>Helianthemum nummularium (L.) Miller</i>	Helianthème commun	C		Cistacées
plus	<i>Hieracium murorum L.</i>	Epervière des murs	CC		Astéracées
plus	<i>Hieracium pilosella L.</i>	Epervière piloselle	CC		Astéracées
plus	<i>Himantoglossum hircinum (L.) Spreng.</i>	Orchis bouc	AC		Orchidacées
plus	<i>Lathyrus pratensis L.</i>	Gesce des prés	CC		Fabacées
plus	<i>Linum bienne Mill.</i>	Lin à feuilles étroites	PC		Linacées
plus	<i>Lotus corniculatus L.</i>	Lotier corniculé	CC		Fabacées
plus	<i>Medicago lupulina L.</i>	Lupuline	CC		Fabacées
plus	<i>Medicago sativa L.</i>	Luzerne	C		Fabacées
plus	<i>Muscari comosum (L.) Miller</i>	Muscari chevelu	C		Hyacinthacées
plus	<i>Myosotis arvensis Hill</i>	Myosotis des champs	CC		Boraginacées
plus	<i>Oenanthes pimpinelloides L.</i>	Oenanthe faux boucage	E		Apiacées
plus	<i>Orchis militaris L.</i>	Orchis militaire	R	PR - LRR I	Orchidacées
plus	<i>Orchis purpurea Huds.</i>	Orchis pourpre	PC		Orchidacées
plus	<i>Orchis x hybrida boenn. Ex Rchb.</i>	Hybride O. militaire x O. pourpre	R		Orchidacées
plus	<i>Plantago major L.</i>	Plantain majeur	CC		Plantaginacées
plus	<i>Platanthera bifolia (L.) L.C.M. Richard</i>	Platanthère à 2 feuilles	PC		Orchidacées
2	<i>Poa pratensis L. var. angustifolia (L.) Sm.</i>	Pâturin à feuilles étroites	CC		Poacées
plus	<i>Polygala vulgaris L.</i>	Polygale commun	C		Polygalacées
plus	<i>Primula veris Hill</i>	Primevère officinale	CC		Primulacées
plus	<i>Ranunculus bulbosus L.</i>	Renoncule bulbeuse	CC		Renonculacées
11388	<i>Rosa canina L.</i>	Rosier églantier	CC		Rosacées
plus	<i>Rumex crispus L.</i>	Rumex crépue	CC		Polygonacées
plus	<i>Salvia pratensis L.</i>	Sauge des prés	AC		Lamiacées
plus	<i>Scorzonera humilis L.</i>	Scorcenaire	C		Astéracées
plus	<i>Teucrium chamaedrys L.</i>	Germandrée petit chêne	PC		Lamiacées
plus	<i>Trifolium pratense L.</i>	Trèfle violet	CC		Fabacées
plus	<i>Valerianaella sp.</i>	Doucette	C		Valérianacées
plus	<i>Vicia sepium L.</i>	Vesce des haies	CC		Fabacées

Annexe 2: Inventaires botaniques

INVENTAIRE FLORISTIQUE DES Mésobromions

DATE : 10 mai 201 OBSERVATEUR : Jean-Paul Favre

LIEU: Garenne de St Santin de Maurs

Abon/Dom	Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
plus	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampant	CC		Lamiacées
i	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich.	Orchis pyramidal	AR		Orchidacées
plus	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	CC		Astéracées
plus	<i>Briza media</i> L.	Brize intermédiaire	CC		Poacées
4	<i>Bromus arvensis</i> L.	Brome des champs	PC		Poacées
plus	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou	CC		Poacées
plus	<i>Calamintha menthifolia</i> Host. gr.	Calament des bois	AC		Lamiacées
plus	<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC.	Cardoncelle	E	PR - LRR I	Astéracées
plus	<i>Carex divulsa</i> Stokes	Carex écarté	C		Cypéracées
plus	<i>Carex spicata</i> Huds.gr;	Carex en épi	CC		Cypéracées
plus	<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée	CC		Astéracées
plus	<i>Cervaria rivini</i> Gaertn.	Peucedan des cerfs	AR		Apiacées
plus	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite	AC		Renonculacées
i	<i>Colchicum autumnale</i> L.	Colchique d'automne	C		Colchicacées
plus	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CC		Convolvulacées
plus	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	CC		Rosacées
1	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	CC		Poacées
plus	<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	C		Apiacées
plus	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois	C		Euphorbiacées
i	<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil matin	CC		Euphorbiacées
plus	<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren	Fumana couché	AR		Cistacées
plus	<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet mou	CC		Rubiacées
plus	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CC		Géraniacées
plus	<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire ponctué	E		Globulariacées
plus	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Miller	Hélianthème commun	C		Cistacées
plus	<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellebore fétide	C		Renonculacées
plus	<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle	CC		Astéracées
plus	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	AC		Orchidacées
plus	<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrépis fer à cheval	AC		Fabacées
plus	<i>Juglans regia</i> L.	Noyer	C		Juglandacées
plus	<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	C		Cupressacées
plus	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coulter	Knautie des champs	CC		Dipsacacées
plus	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesce des prés	CC		Fabacées
plus	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite	CC		Astéracées
plus	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw.	Limodore avortée	E	LRR I	Orchidacées
plus	<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br.	Listère ovale	AC		Orchidacées
plus	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier comiculé	CC		Fabacées
plus	<i>Muscari comosum</i> (L.) Miller	Muscari chevelu	C		Hyacinthacées
i	<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel	Myosotis rameux	C		Boraginacées
plus	<i>Neotinea ustulata</i> (L.) bateman, Pridgeon et Chase	Orchis brûlé	PC		Orchidacées
plus	<i>Oenanthes pimpinelloides</i> L.	Oenanthe faux boucage	E		Apiacées
plus	<i>Ophrys araneola</i> Rchb.	Ophrys petite araignée	R	PR - LRR I	Orchidacées
plus	<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle	C		Orchidacées
plus	<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	PC		Orchidacées
plus	<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan	C		Lamiacées
plus	<i>Orobanche</i> sp.	Orobanche			Orobanchacées
plus	<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé	AC		Apiacées
plus	<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	CC		Plantaginacées
plus	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) L.C.M. Richard	Platanthère à 2 feuilles	PC		Orchidacées
1	<i>Poa pratensis</i> L. var. <i>angustifolia</i> (L.) Sm.	Pâurin à feuilles étroites	CC		Poacées
plus	<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygale commun	C		Polygalacées
i	<i>Populus tremula</i> L.	Tremble	CC		Salicacées
plus	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC		Rosacées
plus	<i>Primula veris</i> Hill	Primevère officinale	CC		Primulacées
i	<i>Prunus avium</i> L.	Merisier	CC		Rosacées
plus	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC		Rosacées
plus	<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	PC		Fagacées
plus	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	CC		Renonculacées
plus	<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	AC		Résédacées
1	<i>Rosa canina</i> L.	Rosier églantier	CC		Rosacées
plus	<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce	CC		Rosacées
plus	<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	AC		Lamiacées
plus	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Sanguisorbe Pimprenelle	CC		Rosacées
plus	<i>Senecio erucifolius</i> L.	Senecion à feuilles de Roquette	PC		Astéracées
plus	<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché	CC		Caryophyllacées
plus	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garke	Silène enflé	CC		Caryophyllacées
plus	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trévisan	Bétoine officinale	CC		Lamiacées
plus	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit chêne	PC		Lamiacées
plus	<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés	CC		Astéracées
plus	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle violet	CC		Fabacées
i	<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	C		Ulmacées
i	<i>Veronica</i> sp.	Véronique			Scrophulariacées
plus	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	CC		Fabacées
plus	<i>Vincetoxicum hirsutaria</i> Medik.	Dompte-venin officinal	PC		Asclépiadacées

Annexe 2: Inventaire botanique

INVENTAIRE FLORISTIQUE DES Xérobromions

DATE : 10 mai 201. OBSERVATEUR : Jean-Paul Favre

LIEU: Garenne de St Santin de Maurs

Abon/Dom	Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
i	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich.	Orchis pyramidal	AR		Orchidacées
1	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	Brachypode penné	CC		Poacées
plus	<i>Briza media</i> L.	Brize intermédiaire	CC		Poacées
plus	<i>Bromus arvensis</i> L.	Brome des champs	PC		Poacées
1	<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC.	Cardoncelle	E	PR - LRR I	Astéracées
1	<i>Carex divulsa</i> Stokes	Carex écarté	C		Cypéracées
plus	<i>Carex spicata</i> Huds.gr;	Carex en épi	CC		Cypéracées
plus	<i>Centaurea jacea</i> L.	Centauree jacée	CC		Astéracées
1	<i>Cervaria rivini</i> Gaertn.	Peucedan des cerfs	AR		Apiacées
plus	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite	AC		Renonculacées
plus	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	CC		Poacées
plus	<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	C		Apiacées
plus	<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren	Fumana couché	AR		Cistacées
plus	<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire ponctuée	E		Globulariacées
1	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Miller	Hélianthème commun	C		Cistacées
plus	<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	C		Renonculacées
plus	<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle	CC		Astéracées
plus	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	AC		Orchidacées
1	<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrépis fer à cheval	AC		Fabacées
plus	<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	C		Cupressacées
plus	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw.	Limodore avortée	E	LRR I	Orchidacées
plus	<i>Listera ovata</i> (L.) R.BR.	Listère ovale	AC		Orchidacées
plus	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	CC		Fabacées
plus	<i>Muscari comosum</i> (L.) Miller	Muscari chevelu	C		Hyacinthacées
i	<i>Neotinea ustulata</i> (L.) bateman, Pridgeon et Chase	Orchis brûlé	PC		Orchidacées
1	<i>Oenanthes pimpinelloides</i> L.	Oenanthe faux boucage	E		Apiacées
plus	<i>Ophrys araneola</i> Rchb.	Ophrys petite araignée	R	PR - LRR I	Orchidacées
plus	<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle	C		Orchidacées
plus	<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	PC		Orchidacées
i	<i>Orobanche</i> sp.	Orobanche			Orobanchacées
plus	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) L.C.M. Richard	Platanthère à 2 feuilles	PC		Orchidacées
plus	<i>Poa pratensis</i> L. var. <i>angustifolia</i> (L.) Sm.	Pâturin à feuilles étroites	CC		Poacées
plus	<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygale commun	C		Polygalacées
plus	<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	PC		Fagacées
plus	<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	AC		Résédacées
plus	<i>Rosa canina</i> L.	Rosier églantier	CC		Rosacées
plus	<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce	CC		Rosacées
plus	<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	AC		Lamiacées
plus	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Sanguisorbe Pimprenelle	CC		Rosacées
plus	<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché	CC		Caryophyllacées
1	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit chêne	PC		Lamiacées
plus	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.	Dompte-venin officinal	PC		Asclépiadacées

Annexe 2: Inventaires botaniques. Liste provisoire des taxons cités en Auvergne (y compris taxons cultivés, adventices, accidentels...)

INVENTAIRE FLORISTIQUE DES Mésobromions

DATE : 11 mai 2011 OBSERVATEUR : Jean-Paul Favre

LIEU: Le Rozier de Montmurat

Abon/Dom	Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
plus	<i>Ajuga reptans</i> L.	Buggle rampant	CC		Lamiacées
i	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich.	Orchis pyramidal	AR		Orchidacées
plus	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	CC		Astéracées
4	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou	CC		Poacées
plus	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse à Pasteur	CC		Brassicacées
plus	<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc	CC		Chénopodiacées
plus	<i>Cynosurus cristatus</i> L.	Crételle	CC		Poacées
plus	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	CC		Poacées
plus	<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	C		Apiacées
6559	<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil matin	CC		Euphorbiacées
plus	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque faux roseau	CC		Poacées
plus	<i>Filipendula vulgaris</i> Moench	Spirée filipendule	R		Rosacées
plus	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CC		Géraniacées
plus	<i>Muscari comosum</i> (L.) Miller	Muscari chevelu	C		Hyacinthacées
plus	<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel	Myosotis rameux	C		Boraginacées
plus	<i>Oenanthes pimpinelloides</i> L.	Oenanthe faux boucage	E		Apiacées
i	<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	PC		Orchidacées
plus	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CC		Plantaginacées
2	<i>Poa pratensis</i> L. var. <i>angustifolia</i> (L.) Sm.	Pâturin à feuilles étroites	CC		Poacées
	<i>Primula veris</i> Hill	Primevère officinale	CC		Primulacées
1	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	CC		Renonculacées
1	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	CC		Renonculacées
11388	<i>Rosa canina</i> L.	Rosier églantier	CC		Rosacées
	<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce	CC		Rosacées
plus	<i>Rumex crispus</i> L.	Rumex crépue	CC		Polygonacées
plus	<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés	CC		Astéracées
2	<i>Trifolium campestre</i> Schreber	Trèfle champêtre	C		Fabacées
plus	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle violet	CC		Fabacées
plus	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc	CC		Fabacées
plus	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit chêne	CC		Scrophulariacées
i	<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée	CC		Fabacées

Annexe 2 Inventaires botaniques

INVENTAIRE FLORISTIQUE DES MILIEUX OUVERTS

Relevé botanique Saint Santin - Salvageau

OBSERVATEUR : Hervé Lassagne (1995) ; Michel Thomas; Jean-Paul Favre

Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	CC		Aceracées
<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy	Calament acinos	AC		Lamiacées
<i>Aegilops triuncialis</i> L.	Egilops allongé	RR	LRR I	Poacées
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb.	Bugle petit pin	AR		Lamiacées
<i>Anacamptis morio</i> (L.) Bateman...	Orchis bouffon	AC		Orchidacées
<i>Anacamptis picta</i> ?	Orchis bouffon	R		Orchidacées
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.)	Orchis pyramidal	AR		Orchidacées
<i>Apera interrupta</i> (L.) P. Beauv.	Agrostis interrompu	RR	LRR II	Poacées
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	Sabline à feuilles de serpolet	CC		Caryophyllacées
<i>Asperula cynanchica</i> L.	Aspérule cynanchique	AC		Rubiacées
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	Capillaire noire	C		Aspléniacées
<i>Asplenium ceterach</i> L.	Cétérach officinal			Aspléniacées
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Rue-des-murailles	C		Aspléniacées
<i>Aster amellus</i> L.	Aster amelle	RR - LRR I	PN I - LRN II	Astéracées
<i>Bombacilaena erecta</i> (L.) Smoljan.	Micrope dressé	AR		Astéracées
<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng	Bardon pied de poule	AR		Poacées
<i>Brachypodium distachyon</i> (L.) P. Beauv.	Brachypode à deux épillets	E		Poacées
<i>Bupleurum baldense</i> Turra	Buplèvre du Mont Baldo	RR	LRR I	Apiacées
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis	AC		Buxacées
<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC.	Cardoncelle	E	PR - LRR I	Astéracées
<i>Carduus vivariensis</i> Jord.	Chardon du Vivarais	R		Astéracées
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch	Céphalanthère à longues feuilles	AR		Orchidacées
<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich.	Céphanlanthère rouge	R	PR - LRR II	Orchidacées
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite vigne blanche	AC		Renonculacées
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC		Cornacées
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère	C		Dipsacacées
<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw.	Epipactis à petites feuilles	RR	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Eragrostis minor</i> Host	Petit Eragrosis	AC		Poacées
<i>Erigeron acer</i> L.	Erigéron âcre	PC		Astéracées
<i>Euphorbia exigua</i> L.	Euphorbe exiguë	PC		Euphorbiacées
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque élevée	CC		Poacées
<i>Fragaria viridis</i> Weston	Fraisier vert	AR		Rosacées
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren.	Fumana couché	AR		Cistacées
<i>Gentianella ciliata</i> (L.) Borkh.	Gentiane ciliée	E	PR - LRR I	Gentianacées
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire	E		Globulariacées
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Br.	Orchis moucheron	PC		Orchidacées
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	CC		Araliacées
<i>Helichrysum staechas</i> L.	Immortelle des sables	E		Astéracées
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	AC		Orchidacées
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrépis fer à cheval	AC		Fabacées
<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Larson	Coronille faux baguenaudier	RR	LRR I	Fabacées
<i>Inula conyza</i> DC.	Inule conyse	C		Astéracées
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scarole	CC		Astéracées
<i>Leuzea conifera</i> (L.) DC	Leuzée conifère	E	LRR II	Astéracées
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	C		Oléacées
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw.	Limodore avortée	E	LRR I	Orchidacées
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	AC		Linacées
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère à feuilles ovales	AC		Orchidacées
<i>Medicago minima</i> L.	Luzerne naine	PC		Fabacées

<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	C		Euphorbiacées
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) Bateman	Orchis brûlé	PC		Orchidacées
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv.	Odontite jaune	E		Scrophulariacées
<i>Ophrys araneola</i> Rchb.	Ophrys petite araignée	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Ophrys aranifera</i> Huds.	Ophrys araignée	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Ophrys lutea</i> Cav.	Ophrys jaune	R	LRR I	Orchidacées
<i>Ophrys scolopax</i> Cav.	Ophrys bécasse	R	PR - LRR II	Orchidacées
<i>Ophrys sulcata</i> Link gr.	Ophrys sombre	RR	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	Orchis homme pendu	AR		Orchidacées
<i>Orphrys insectifera</i> L.	Orphrys mouche	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle	C		Orchidacées
<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	PC		Orchidacées
<i>Orchis simia</i> Lam.	Orchis singe	E	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis</i> x <i>hybrida</i> Boenn. Ex Rchb. <i>O. militaris</i> x <i>O. purpurea</i>	Orchis hybride	R		Orchidacées
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L.gr.	Dame de onze heures	AR		Hyacinthacées
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé	AC		Apiacées
<i>Phleum phleoides</i> (L.) H. Karst.	Fléole de Boehmer	AC		Poacées
<i>Picris echioides</i> L.	Picris fausse vipérine	AC		Astéracées
<i>Plantago serpentina</i> (All.) Arcang.	Plantain de la serpentine	E	PR - LRR I	Plantaginacées
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun	CC		Poacées
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) L.C.M. Richard	Platanthère à 2 feuilles	PC		Orchidacées
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb.	Platanthère livide	PC		Orchidacées
<i>Polycnemum majus</i> A. Braun	Grand Polycnème	E		LRN II - LRR I
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC		Rosacées
<i>Portulaca oleracea</i> L.	Pourpier maraîcher	C		Portulacées
<i>Prunus avium</i> L.	Merisier	CC		Rosacées
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC		Rosacées
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	PC		Fagacées
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	AC		Rhamnacées
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier églantier	CC		Rosacées
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce	CC		Rosacées
<i>Scrophularia canina</i> L.	Scrophulaire des chiens	AR		Scrophulariacées
<i>Sedum acre</i> L.	Sédum âcre	C		Crassulacées
<i>Sedum album</i> L.	Sédum blanc	C		Crassulacées
<i>Sedum anopetalum</i> DC.	Sédum jaunâtre	E		Crassulacées
<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau	Sédum de Nice	E		Crassulacées
<i>Senecio erucifolius</i> L.	Seneçon à feuilles de Roquette	PC		Astéracées
<i>Serapias lingua</i> L.	Sérapias à langue	R	LRR I	Orchidacées
<i>Serapias lingua</i> x <i>Anacamptis morio</i>	Sérapias hybride	R		Orchidacées
<i>Sherardia arvensis</i> L.	Shérardie des champs	AC		Rubiacees
<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché	CC		Caryophyllacées
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	AC		Rosacées
<i>Stachys recta</i> L.	Epiaire droite	AC		Lamiacées
<i>Teucrium botrys</i> L.	Germandrée botryde	AR		Lamiacées
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit chène	PC		Lamiacées
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis	CC		Apiacées
<i>Tragus racemosus</i> (L.) All.	Bardanette à grappe	AR		Poacées
<i>Trifolium scabrum</i> L.	Trèfle scabre	PC		Fabacées
<i>Vicia hirsuta</i> L. Gray	Vesce hérissée	CC		Fabacées
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb.	Vesce à 4 graines	C		Fabacées
<i>Vincetoxicum hirsutinaria</i> Medik.	Dompte venin officinal	PC		Asclépiadacées
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort.	Vulpie cilié	RR		Poacées
<i>Xeranthemum cylindraceum</i> Sm.	Xéranthème cylindrique	R	LRR I	Astéracées

Annexe 2: Inventaires botaniques - INVENTAIRE FLORISTIQUE DES MILIEUX OUVERTS

Relevé botanique Saint Santin - Salvageau

OBSERVATEUR : Hervé Lassagne (1995) ; Jean-Paul Favre

Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	CC		Aceracées
<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy	Calament acinos	AC		Lamiacées
<i>Aegilops triuncialis</i> L.	Egilops allongé	RR - LRR I		Poacées
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb.	Bugle petit pin	AR		Lamiacées
<i>Anacamptis morio</i> (L.) Bateman...	Orchis bouffon	AC		Orchidacées
<i>Anacamptis picta</i> ?	Orchis bouffon	R		Orchidacées
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.)	Orchis pyramidal	AR		Orchidacées
<i>Apera interrupta</i> (L.) P. Beauv.	Agrostis interrompu	RR - LRR II		Poacées
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	Sabline à feuilles de serpolet	CC		Caryophyllacées
<i>Asperula cynanchica</i> L.	Aspérule cynanchique	AC		Rubiacées
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	Capillaire noire	C		Asplénacées
<i>Asplenium ceterach</i> L.	Cétérach officinal			Asplénacées
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Rue-des-murailles	C		Asplénacées
<i>Bombacilaena erecta</i> (L.) Smoljan.	Micrope dressé	AR		Astéracées
<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng	Bardon pied de poule	AR		Poacées
<i>Bupleurum baldense</i> Turra	Buplèvre du Mont Baldo	RR - LRR I		Apiacées
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis	AC		Buxacées
<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC.	Cardoncelle	E	PR - LRR I	Astéracées
<i>Carduus vivariensis</i> Jord.	Chardon du Vivarais	R		Astéracées
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch	Céphalanthère à longues feuilles	AR		Orchidacées
<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich.	Céphanlanthère rouge	R	PR - LRR II	Orchidacées
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite vigne blanche	AC		Renonculacées
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC		Cornacées
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère	C		Dipsacacées
<i>Eragrostis minor</i> Host	Petit Eragrosis	AC		Poacées
<i>Erigeron acer</i> L.	Erigéron âcre	PC		Astéracées
<i>Euphorbia exigua</i> L.	Euphorbe exiguë	PC		Euphorbiacées
<i>Fragaria viridis</i> Weston	Fraisier vert	AR		Rosacées
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren.	Fumana couché	AR		Cistacées
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire	E		Globulariacées
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Br.	Orchis moucheron	PC		Orchidacées
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	CC		Araliacées
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	AC		Orchidacées
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrépis fer à cheval	AC		Fabacées
<i>Inula conyza</i> DC.	Inule conyse	C		Astéracées
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scarole	CC		Astéracées
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	C		Oléacées
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw.	Limodore avortée	E	LRR I	Orchidacées
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	AC		Linacées
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère à feuilles ovales	AC		Orchidacées
<i>Medicago minima</i> L.	Luzerne naine	PC		Fabacées
<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	C		Euphorbiacées
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) Bateman	Orchis brûlé	PC		Orchidacées
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv.	Odontite jaune	E		Scrophulariacées

<i>Ophrys araneola</i> Rchb.	Ophrys petite araignée	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Ophrys aranifera</i> Huds.	Ophrys araignée	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Ophrys lutea</i> Cav.	Ophrys jaune	R	LRR I	Orchidacées
<i>Ophrys scolopax</i> Cav.	Ophrys bécasse	R	PR - LRR II	Orchidacées
<i>Ophrys sulcata</i> Link gr.	Ophrys sombre	RR	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	Orchis homme pendu	AR		Orchidacées
<i>Orphrys insectifera</i> L.	Orphrys mouche	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle	C		Orchidacées
<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	PC		Orchidacées
<i>Orchis simia</i> Lam.	Orchis singe	E	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis x hybrida</i> Boenn. Ex Rchb. <i>O. militaris</i> x <i>O. purpurea</i>	Orchis hybride	R		Orchidacées
<i>Orihthogalum ombellatum</i> L.gr.	Dame de onze heures	AR		Hyacinthacées
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé	AC		Apiacées
<i>Phleum phleoides</i> (L.) H. Karst.	Fléole de Boehmer	AC		Poacées
<i>Picris echinoides</i> L.	Picris fausse vipérine	AC		Astéracées
<i>Plantago serpentina</i> (All.) Arcang.	Plantain de la serpentine	E	PR - LRR I	Plantaginacées
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) L.C.M. Richard	Platanthère à 2 feuilles	PC		Orchidacées
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb.	Platanthère livide	PC		Orchidacées
<i>Polycnemum majus</i> A. Braun	Grand Polycnème	E		LRN II - LRR I
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC		Rosacées
<i>Portulaca oleacea</i> L.	Pourpier maraîcher	C		Portulacées
<i>Prunus avium</i> L.	Merisier	CC		Rosacées
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC		Rosacées
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	PC		Fagacées
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	AC		Rhamnacées
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier églantier	CC		Rosacées
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce	CC		Rosacées
<i>Scrophularia canina</i> L.	Scrophlaire des chiens	AR		Scrophulariacées
<i>Senecio erucifolius</i> L.	Seneçon à feuilles de Roquette	PC		Astéracées
<i>Serapias lingua</i> L.	Sérapias à langue	R	LRR I	Orchidacées
<i>Serapias lingua</i> x <i>Anacamptis morio</i>	Sérapias hybride	R		Orchidacées
<i>Sherardia arvensis</i> L.	Shérardie des champs	AC		Rubiacées
<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché	CC		Caryophyllacées
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	AC		Rosacées
<i>Stachys recta</i> L.	Epiaire droite	AC		Lamiacées
<i>Teucrium botrys</i> L.	Germandrée botryde	AR		Lamiacées
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit chêne	PC		Lamiacées
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis	CC		Apiacées
<i>Tragus racemosus</i> (L.) All.	Bardanette à grappe	AR		Poacées
<i>Trifolium scabrum</i> L.	Trèfle scabre	PC		Fabacées
<i>Vicia hirsuta</i> L. Gray	Vesce hérissée	CC		Fabacées
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb.	Vesce à 4 graines	C		Fabacées
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.	Dompte venin officinal	PC		Asclépiadacées
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort.	Vulpie cilié	RR		Poacées
<i>Xeranthemum cylindraceum</i> Sm.	Xéranthème cylindrique	R	LRR I	Astéracées

Annexe 2: Inventaire botaniques

INVENTAIRE FLORISTIQUE DES MILIEUX OUVERTS

DATE :

Relevé botanique Saint Santin - Garenne

OBSERVATEUR : Hervé Lassagne (1995) ; Michel Thomas; Jean-Paul Favre

Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	CC		Aceracées
<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampant	CC		Lamiacées
<i>Anacamptis morio</i> (L.) Bateman...	Orchis bouffon	AC		Orchidacées
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.)	Orchis pyramidal	AR		Orchidacées
<i>Anthericum ramosum</i> L.	Phalangère rameuse	E	LRR II	Anthéricacées
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	Arabette hirsute	C		Brassicacées
<i>Arum italicum</i> Mill.	Arum d'Italie	AR		Aracées
<i>Arum maculatum</i> L.	Arum maculé	CC		Aracées
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	CC		Astéracées
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Chlorelle perfoliée	R		Gentianacées
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	Brachypode penné	CC		Poacées
<i>Briza media</i> L.	Brize intermédiaire	CC		Poacées
<i>Bromus arvensis</i> L.	Brome des champs	PC		Poacées
<i>Bromus erectus</i> Hudson	Brome dressé	AC		Poacées
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou	CC		Poacées
<i>Bromus ramosus</i> Huds.	Brome rameux	AC		Poacées
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis	AC		Buxacées
<i>Calamintha menthifolia</i> Host. gr.	Calament des bois	AC		Lamiacées
<i>Cardamine heptaphylla</i> (Vill.) O. E. Schulz	Dentaire pennée	AC		Brassicacées
<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC.	Cardoncelle	E	PR - LRR I	Astéracées
<i>Carduus vivariensis</i> Jord.	Chardon du Vivarais	R		Astéracées
<i>Carex divulsa</i> L.	Carex écarté	C		Cypéracées
<i>Carex spicata</i> Huds. gr.	Carex en épi	CC		Cypéracées
<i>Catapodium rigidum</i> L.	Catapode raide	R		Poacées
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée	CC		Astéracées
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch	Céphalanthère à longues feuilles	AR		Orchidacées
<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich.	Céphalanthère rouge	R	PR - LRR II	Orchidacées
<i>Cervaria rivini</i> Gaertn.	Peucedan des cerfs	AR		Apiacées
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite vigne blanche	AC		Renonculacées
<i>Colchicum autumnale</i> L.	Colchique d'automne	C		Colchicacées
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CC		Convolvulacées
<i>Cornus mas</i> L.	Cornouiller mâle	RR		Cornacées
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC		Cornacées
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	CC		Corylacées
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	CC		Rosacées
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Waltr.	Crépis verdoyant	CC		Astéracées
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	CC		Poacées
<i>Digitalis lutea</i> L.	Digitale jaune	AC		Scrophulariacées
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Epipactis helleborine	PC		Orchidacées
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	C		Apiacées
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois	C		Euphorbiacées
<i>Euphorbia exigua</i> L.	Euphorbe exiguë	PC		Euphorbiacées
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil matin	CC		Euphorbiacées
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	CC		Fagacées
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren.	Fumana couché	AR		Cistacées
<i>Galium mollugo</i> L.	Gailllet mou	CC		Rubiacées
<i>Gentiana ciliata</i> (L.) Borkh.	Gentiane ciliée	E	PR - LRR I	Gentianacées
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CC		Géraniacées
<i>Geranium nodosum</i> L.	Géranium noueux	AC		Géraniacées
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	CC		Rosacées
<i>Gladiolus italicus</i> Mill.	Glaieul des moissons	E	LRN II - LRR I	Iridacées
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire	E		Globulariacées
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Br.	Orchis moucheron	PC		Orchidacées
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	CC		Araliacées
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Miller	Helianthème commun	C		Cistacées
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	C		Renonculacées
<i>Hieracium murorum</i> L.	Epervière des murs	CC		Astéracées
<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle	CC		Astéracées
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	AC		Orchidacées
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrépis fer à cheval	AC		Fabacées
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	CC		Aquifoliacées
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	C		Cupressacées
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coulter	Knautie des champs	CC		Dipsacacées
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	AC		Fabacées
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	CC		Fabacées
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite	CC		Astéracées
<i>Lilium martagon</i> L.	Lis martagon	AC	PR - LRR II	Liliacées
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw.	Limodore avortée	E	LRR I	Orchidacées

<i>Linum tenuifolium</i> L.	Lin à feuilles ténues	R		Linacées
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère à feuilles ovales	AC		Orchidacées
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille camerisier	C		Caprifoliacées
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	CC		Fabacées
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Luzule de Forster	C		Joncacées
<i>Medicago lupulina</i> L.	Lupuline	CC		Fabacées
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique à une fleur	C		Poacées
<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	C		Euphorbiacées
<i>Muscari comosum</i> (L.) Miller	Muscari chevelu	C		Hyacinthacées
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel	Myosotis rameux	C		Boraginacées
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Jonquille	AC		Amaryllidacées
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) Bateman	Orchis brûlé	PC		Orchidacées
<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L.	Oenanthe faux boucage	E		Apiacées
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop.	Sainfoin cultivé	PC		Fabacées
<i>Ononis pusilla</i> L.	Ononis naïne	RR	PR - LRR I	Fabacées
<i>Ononis spinosa</i> L.	Bugrane arrête bœuf	C		Fabacées
<i>Ononis natrix</i> L.	Coquesigrué	E		Fabacées
<i>Ophrys apifera</i> Huds.	Ophrys abeille	PC		Orchidacées
<i>Ophrys araneola</i> Rchb.	Ophrys petite araignée	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Ophrys scolopax</i> Cav.	Ophrys bécasse	R	PR - LRR II	Orchidacées
<i>Ophrys sulcata</i> Link gr.	Ophrys sombre	RR	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis insectifera</i> L.	Orchis mouche	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle	C		Orchidacées
<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	PC		Orchidacées
<i>Orchis x hybrida</i> Boenn. Ex Rchb. <i>O. militaris</i> x <i>O. purpurea</i>	Orchis hybride	R		Orchidacées
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan	C		Lamiacées
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L.gr.	Dame de onze heures	AR		Hyacinthacées
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Ornithogale des Pyrénées	PC		Hyacinthacées
<i>Orobanche</i> sp.	Orobanche			Orobanchacées
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panaïs cultivé	AC		Apiacées
<i>Picris echinoides</i> L.	Picris fausse vipérine	AC		Astéracées
<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	CC		Plantaginacées
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) L.C.M. Richard	Platanthère à 2 feuilles	PC		Orchidacées
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb.	Platanthère livide	PC		Orchidacées
<i>Poa pratensis</i> L. var. <i>angustifolia</i>	(L.) Sm.	CC		Poacées
<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz	Polygale du calcaire	RR		Polygalacées
<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygale commun	C		Polygalacées
<i>Populus tremula</i> L.	Tremble	CC		Salicacées
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC		Rosacées
<i>Primula veris</i> Hill	Primevère officinale	CC		Primulacées
<i>Prunus avium</i> L.	Merisier	CC		Rosacées
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC		Rosacées
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	PC		Fagacées
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	AC		Rhamnacées
<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	CC		Renonculacées
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	AC		Résédacées
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier églantier	CC		Rosacées
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce	CC		Rosacées
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon petit houx	PC		Ruscacées
<i>Sagina apetala</i> Ard.	Sagine apétale	C		Caryophyllacées
<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	AC		Lamiacées
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Sanguisorbe Pimprenelle	CC		Rosacées
<i>Scilla bifolia</i> L.	Scille à 2 feuilles	AC		Hyacinthacées
<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen	Coronille variée	AC		Fabacées
<i>Sedum rupestre</i> L.	Sedum réfléchi	CC		Crassulacées
<i>Senecio erucifolius</i> L.	Senecion à feuilles de Roquette	PC		Astéracées
<i>Serapias lingua</i> L.	Sérapias à langue	R	LRR I	Orchidacées
<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché	CC		Caryophyllacées
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène enflé	CC		Caryophyllacées
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	AC		Rosacées
<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall.	Spiranthe d'automne	AR		Orchidacées
<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trévisan	Bétoine officinale	CC		Lamiacées
<i>Stachelina dubia</i> L.	Stéhéline douteuse	E	LRR II	Astéracées
<i>Stellaria nemorum</i> L.	Stellaire des bois	AC		Caryophyllacées
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit chène	PC		Lamiacées
<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés	CC		Astéracées
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle violet	CC		Fabacées
<i>Ulmus minor</i> Miller	Orme champêtre	C		Ulmacées
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne aubier	CC		Caprifoliacées
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	CC		Fabacées
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.	Dompte venin officinal	PC		Asclépiadacées
<i>Xeranthemum cylindraceum</i> Sm.	Xéranthème cylindrique	R	LRR I	Astéracées

Annexe 2: Inventaires botaniques - INVENTAIRE FLORISTIQUE DES MILIEUX OUVERTS

Relevé botanique Saint Santin - Salvageau

OBSERVATEUR : Hervé Lassagne (1995) ; Jean-Paul Favre

Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	CC		Aceracées
<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy	Calament acinos	AC		Lamiacées
<i>Aegilops triuncialis</i> L.	Egilops allongé	RR - LRR I		Poacées
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb.	Bugle petit pin	AR		Lamiacées
<i>Anacamptis morio</i> (L.) Bateman...	Orchis bouffon	AC		Orchidacées
<i>Anacamptis picta</i> ?	Orchis bouffon	R		Orchidacées
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.)	Orchis pyramidal	AR		Orchidacées
<i>Apera interrupta</i> (L.) P. Beauv.	Agrostis interrompu	RR - LRR II		Poacées
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	Sabline à feuilles de serpolet	CC		Caryophyllacées
<i>Asperula cynanchica</i> L.	Aspérule cynanchique	AC		Rubiacées
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	Capillaire noire	C		Asplénacées
<i>Asplenium ceterach</i> L.	Cétérach officinal			Asplénacées
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Rue-des-murailles	C		Asplénacées
<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan.	Micrope dressé	AR		Astéracées
<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng	Bardon pied de poule	AR		Poacées
<i>Bupleurum baldense</i> Turra	Buplèvre du Mont Baldo	RR - LRR I		Apiacées
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis	AC		Buxacées
<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC.	Cardoncelle	E	PR - LRR I	Astéracées
<i>Carduus vivariensis</i> Jord.	Chardon du Vivarais	R		Astéracées
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch	Céphalanthère à longues feuilles	AR		Orchidacées
<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich.	Céphanlanthère rouge	R	PR - LRR II	Orchidacées
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite vigne blanche	AC		Renonculacées
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC		Cornacées
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère	C		Dipsacacées
<i>Eragrostis minor</i> Host	Petit Eragrosis	AC		Poacées
<i>Erigeron acer</i> L.	Erigéron âcre	PC		Astéracées
<i>Euphorbia exigua</i> L.	Euphorbe exiguë	PC		Euphorbiacées
<i>Fragaria viridis</i> Weston	Fraisier vert	AR		Rosacées
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren.	Fumana couché	AR		Cistacées
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire	E		Globulariacées
<i>Gymnadenia conosea</i> (L.) R. Br.	Orchis moucheron	PC		Orchidacées
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	CC		Araliacées
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	AC		Orchidacées
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrépis fer à cheval	AC		Fabacées
<i>Inula conyza</i> DC.	Inule conyse	C		Astéracées
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scarole	CC		Astéracées
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	C		Oléacées
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw.	Limodore avortée	E	LRR I	Orchidacées
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	AC		Linacées
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère à feuilles ovales	AC		Orchidacées
<i>Medicago minima</i> L.	Luzerne naine	PC		Fabacées
<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	C		Euphorbiacées
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) Bateman	Orchis brûlé	PC		Orchidacées
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv.	Odontite jaune	E		Scrophulariacées

<i>Ophrys araneola</i> Rchb.	Ophrys petite araignée	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Ophrys aranifera</i> Huds.	Ophrys araignée	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Ophrys lutea</i> Cav.	Ophrys jaune	R	LRR I	Orchidacées
<i>Ophrys scolopax</i> Cav.	Ophrys bécasse	R	PR - LRR II	Orchidacées
<i>Ophrys sulcata</i> Link gr.	Ophrys sombre	RR	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	Orchis homme pendu	AR		Orchidacées
<i>Orphrys insectifera</i> L.	Orphrys mouche	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle	C		Orchidacées
<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire	R	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	PC		Orchidacées
<i>Orchis simia</i> Lam.	Orchis singe	E	PR - LRR I	Orchidacées
<i>Orchis x hybrida</i> Boenn. Ex Rchb. <i>O. militaris</i> x <i>O. purpurea</i>	Orchis hybride	R		Orchidacées
<i>Orihthogalum ombellatum</i> L.gr.	Dame de onze heures	AR		Hyacinthacées
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé	AC		Apiacées
<i>Phleum phleoides</i> (L.) H. Karst.	Fléole de Boehmer	AC		Poacées
<i>Picris echinoides</i> L.	Picris fausse vipérine	AC		Astéracées
<i>Plantago serpentina</i> (All.) Arcang.	Plantain de la serpentine	E	PR - LRR I	Plantaginacées
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) L.C.M. Richard	Platanthère à 2 feuilles	PC		Orchidacées
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb.	Platanthère livide	PC		Orchidacées
<i>Polycnemum majus</i> A. Braun	Grand Polycnème	E		LRN II - LRR I
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC		Rosacées
<i>Portulaca oleacea</i> L.	Pourpier maraîcher	C		Portulacées
<i>Prunus avium</i> L.	Merisier	CC		Rosacées
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC		Rosacées
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	PC		Fagacées
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	AC		Rhamnacées
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier églantier	CC		Rosacées
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce	CC		Rosacées
<i>Scrophularia canina</i> L.	Scrophlaire des chiens	AR		Scrophulariacées
<i>Senecio erucifolius</i> L.	Seneçon à feuilles de Roquette	PC		Astéracées
<i>Serapias lingua</i> L.	Sérapias à langue	R	LRR I	Orchidacées
<i>Serapias lingua</i> x <i>Anacamptis morio</i>	Sérapias hybride	R		Orchidacées
<i>Sherardia arvensis</i> L.	Shérardie des champs	AC		Rubiacées
<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché	CC		Caryophyllacées
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	AC		Rosacées
<i>Stachys recta</i> L.	Epiaire droite	AC		Lamiacées
<i>Teucrium botrys</i> L.	Germandrée botryde	AR		Lamiacées
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit chêne	PC		Lamiacées
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis	CC		Apiacées
<i>Tragus racemosus</i> (L.) All.	Bardanette à grappe	AR		Poacées
<i>Trifolium scabrum</i> L.	Trèfle scabre	PC		Fabacées
<i>Vicia hirsuta</i> L. Gray	Vesce hérissée	CC		Fabacées
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb.	Vesce à 4 graines	C		Fabacées
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.	Dompte venin officinal	PC		Asclépiadacées
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort.	Vulpie cilié	RR		Poacées
<i>Xeranthemum cylindraceum</i> Sm.	Xéranthème cylindrique	R	LRR I	Astéracées

Annexe 2: Inventaires botaniques - Liste provisoire des taxons cités en Auvergne (y compris taxons cultivés, adventices, accidentels...)

Relevé botanique Montmurat - La Garenne

OBSERVATEUR : Hervé Lassagne; Jean-Paul Favre

Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	CC		Aceracées
<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy	Calament acinos	AC		Lamiacées
<i>Adiantum capillus-veneris</i> L.	Capillaire de Montpellier	E	LRR II	Ptéridacées
<i>Ajuga genevensis</i> L.	Buggle de Genève	PC		Lamiacées
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.)	Orchis pyramidal	AR		Orchidacées
<i>Anthericum ramosum</i> L.	Phalangère rameuse	E	LRR II	Anthéricacées
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Vulnéraire	AC		Fabacées
<i>Arabis auriculata</i> Lam.	Arabette auriculée	E		Brassicacées
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	Arabette hirsute	C		Brassicacées
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	Sabline à feuilles de serpolet	CC		Caryophyllacées
<i>Arrhenaterum elatius</i> subs. <i>Bulbosum</i> (Willd.)	Avoine élevée	CC		Poacées
<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Petite capillaire	C		Asplénacées
<i>Ballota nigra</i> L.	Ballote noire	AC		Lamiacées
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt.	Herbe au bitume	E		Fabacées
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Chlorelle perfoliée	R		Gentianacées
<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng.	Bardon pied de poule	AR		Poacées
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P. Beauv.	Brachypode des bois	CC		Poacées
<i>Bromus erectus</i> Hudson	Brome dressé	AC		Poacées
<i>Bromus ramosus</i> Huds. Gr.	Brome rameux	AC		Poacées
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis	AC		Buxacées
<i>Calamintha menthifolia</i> Host gr.	Calament des bois	AC		Lamiacées
<i>Calendula arvensis</i> L.	Souci des champs	R		Astéracées
<i>Campanula trachelium</i> L.	Campanule gantelée	AC		Campanulacées
<i>Cardamine heptaphylla</i> (Vill) O.E. Schultz	Dentaire pennée	AC		Brassicacées
<i>Cardamine impatiens</i> L.	Cardamine impatiente	C		Brassicacées
<i>Carduus vivariensis</i> Jord.	Chardon du Vivarais	R		Astéracées
<i>Carex divulsa</i> L.				Cypéracées
<i>Carex halleriana</i>	Carex de Haller	R		Cypéracées
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	C		Corylacées
<i>Catapodium rigidum</i> L.	Catapode raide	R		Poacées
<i>Centranthus calcitrapa</i> (L.) Dufr.	Centranthe chausse-trappe	E		Valérianiacées
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Chérophylle penché	CC		Apiacées
<i>Cichorium intibus</i> L.	Chicorée sauvage	AC		Astéracées
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite vigne blanche	AC		Renonculacées
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Calament commun	CC		Lamiacées
<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet de mai	AC		Convallariacées
<i>Cornus mas</i> L.	Cornouiller mâle	RR		Cornacées
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépis verdoyant	CC		Astéracées
<i>Crepis setosa</i> Haller fil.	Barkhausie hérissée	C		Astéracées
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	Chiendent pied de poule	AC		Poacées
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	CC		Apiacées
<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Epilobe en épi	CC		Oenanthacées
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Epilobe à petites fleurs	C		Oenanthacées
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	Erodium bec de grue	CC		Géraniacées
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	C		Apiacées
<i>Euphorbia exigua</i> L.	Euphorbe exigüe	PC		Euphorbiacées
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil matin	CC		Euphorbiacées
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) A. Löve	Renouée liseron	CC		Polygonacées
<i>Festuca arundinacea</i> Scrib.	Fétuque faux roseau	CC		Poacées
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench	Spirée filipendule	R		Rosacées
<i>Fragaria viridis</i> Weston	Fraisier vert	AR		Rosacées
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren.	Fumana couché	AR		Cistacées
<i>Galeopsis angustifolia</i> Ehrh.	Galéopsis à feuilles étroites	AR		Lamiacées
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire	E		Globulariacées
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Br.	Orchis moucheron	PC		Orchidacées
<i>Helianthemum x sulphureum</i> Willd. Ex Schltr.	Hélianthème soufré	RR		Cistacées
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	AC		Orchidacées
<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen	Hippocrépis faux baguenaudier	RR	LRR I	Fabacées
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des rats	C		Poacées
<i>Hypericum montanum</i> L.	Millepertuis des montagnes	PC		Hypéricacées
<i>Inula conyza</i> DC.	Inule conyze	C		Astéracées
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer	C		Juglandacées
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort.	Linaira bâtarde	PC		Scrophulariacées

Annexe 2: Inventaires botaniques - Liste provisoire des taxons cités en Auvergne (y compris taxons cultivés, adventices, accidentels...)

<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scarole	CC		Astéracées
<i>Lathyrus nissolia</i> L.	Gesce de Nissolle	PC		Fabacées
<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix	Miroir de Vénus	AC		Campanulacées
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	C		Oléacées
<i>Lilium martagon</i> L.	Lis martagon	AC	PR - LRR II	Liliacées
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw.	Limodore avortée	E	LRR I	Orchidacées
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	AC		Linacées
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille camersier	C		Caprifoliacées
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	CC		Fabacées
<i>Medicago lupulina</i> L.	Lupuline	CC		Fabacées
<i>Medicago orbicularis</i> L. Bartal.	Luzerne orbiculaire	R		Fabacées
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélisse à une fleur	C		Poacées
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	C		Lamiacées
<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	C		Euphorbiacées
<i>Mycelis murorum</i> 5L.) Dumort.	Laitue des murs	C		Astéracées
<i>Neotinea ustulata</i> (L) Bateman...	Orchis brûlé	PC		Orchidacées
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv.	Odontite jaune	E		Scrophulariacées
<i>Ononis pusilla</i> L.	Ononis naine	RR	PR - LRR I	Fabacées
<i>Ononis spinosa</i> L.	Bugrane arrête bœuf	C		Fabacées
<i>Ophrys apifera</i> Huds.	Ophrys abeille	PC		Orchidacées
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All	Orchis homme pendu	AR		Orchidacées
<i>Ophrys scolopax</i> Cav.	Ophrys bécasse	R	PR - LRR II	Orchidacées
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Ornithogale des Pyrénées	PC		Hyacinthacées
<i>Paretaria judaica</i> L.	Pariétaire des murs	R		Urticacées
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé	AC		Apiacées
<i>Picris echioides</i> L.	Picris fausse vipérine	AC		Astéracées
<i>Picris hieracioides</i> L. subsp. hieracioides	Picris fausse épervière	C		Astéracées
<i>Plantago intermedia</i> (Gilib.) Lange	Plantain intermédiaire	AR		Plantaginacées
<i>Plantago serpentina</i> (All.) Arcang.	Plantain de la serpentine	E	PR - LRR I	Plantaginacées
<i>Poa compressa</i> L.	Pâturin comprimé	C		Poa
<i>Potentilla neumanniana</i> Reichenb.	Potentille printanière	C		Rosacées
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L.	Brunelle découpée	PC		Lamiacées
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Cerisier de Sainte Lucie	PC		Rosacées
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	AC		Rhamnacées
<i>Reseda lutea</i> L.	Réseda jaune	AC		Résédacées
<i>Reseda luteola</i> L.	Gaude	C		Résédacées
<i>Rumex scutatus</i> L.	Oseille à écussons	RR	LRR I	Polygonacées
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon petit houx	PC		Ruscacées
<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	Saxifrage à 3 doigts	PC		Saxifragacées
<i>Scilla bifolia</i> L.	Scille à 2 feuilles	AC		Hyacinthacées
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrophulaire noueuse	CC		Scrophulariacées
<i>Sedum anopetalum</i> DC.	Sedum jaunâtre	E		Crassulacées
<i>Sedum dasyphyllum</i> L.	Sedum à feuille épaisse	AC		Crassulacées
<i>Senecio erucifolius</i> L.	Senecon à feuilles de roquette	PC		Astéracées
<i>Seseli montanum</i> L.	Séséli des montagnes	R		Apiacées
<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv.	Sétaire verticillée	AC		Poacées
<i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beauv.	Sétaire verte	C		Poacées
<i>Sherardia arvensis</i> L.	Shérardie des champs	AC		Rubiacées
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce amère	C		Solanacées
<i>Stachys recta</i> L.	Epiaire droite	AC		Lamiacées
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit chêne	PC		Lamiacées
<i>Torilis arvensis</i> L.	Torilis des champs	AC		Apiacées
<i>Torilis nodosa</i> (L.)	Torilis noueux	R		Apiacées
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis	CC		Apiacées
<i>Tragopogon crocifolius</i> L.	Salsifis à feuilles de crocus	E	LRR I	Astéracées
<i>Trifolium scabrum</i> L.	Trèfle scabre	PC		Fabacées
<i>Vicia hirsuta</i> L. Gray	Vesce hérissée	CC		Fabacées
<i>Vicia parviflora</i> Cav.	Vesce à petites fleurs	R		Fabacées
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb.	Vesce à 4 graines	C		Fabacées
<i>Vinca minor</i> L.	Pervanche mineure	C		Apocynacées
<i>Vincetoxicum hirsutinaria</i> Medik.	Dompte venin officinal	PC		Asclépiadacées
<i>Vitis vinifera</i> L.	Vigne	AC		Vitacées
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort.	Vulpie ciliée	RR		Poacées
<i>Vulpia myuros</i> (L.)	Vulpie queue de rat	CC		Poacées
<i>Xeranthemum cylindraceum</i> Sm.	Xéranthème cylindrique	R	LRR I	Astéracées

Annexe 2: Inventaires botaniques

INVENTAIRE FLORISTIQUE DES Cephalanthero-Fagion

DATE : 10 mai 201: OBSERVATEUR : Jean-Paul Favre

LIEU: Garenne de St Santin de Mours

Abon/Dom	Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
plus	<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	CC		Acéracées
plus	<i>Arum maculatum</i> L.	Arum maculé	CC		Aracées
2	<i>Cardamine heptaphylla</i> (Vill.) O.E. Schulz	Dentaire pennée	AC		Brassicacées
plus	<i>Carex spicata</i> Huds.gr;	Carex en épi	CC		Cypéracées
plus	<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch	Céphalanthère blanche	AR		Orchidacées
plus	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich.	Céphalanthère rouge	R	PR - LRR I	Orchidacées
i	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC		Cornacées
plus	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	CC		Corylacées
plus	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	CC		Rosacées
3	<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	CC		Fagacées
plus	<i>Geranium nodosum</i> L.	Géranium noueux	AC		Géraniacées
plus	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	CC		Rosacées
plus	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	CC		Araliacées
plus	<i>Hieracium murorum</i> L.	Epervière des murs	CC		Astéracées
plus	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	CC		Aquifoliacées
1	<i>Lilium martagon</i> L.	Lis martagon	AC	PR - LRR II	Liliacées
plus	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille camérisier	C		Caprifoliacées
i	<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Luzule de Foster	C		Joncacées
1	<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	C		Poacées
plus	<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale perenne	C		Euphorbiacées
plus	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Jonquille	AC		Amaryllidacées
plus	<i>Ornithogalum umbellatum</i> L. gr.	Dame de onze heures	AR		Hyacinthacées
plus	<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Ornithogale des Pyrénées	PC		Hyacinthacées
2	<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	PC		Fagacées
plus	<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier	CC		Rosacées
1	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon petit houx	PC		Ruscacées
plus	<i>Scilla bifolia</i> L.	Scille à 2 feuilles	AC		Hyacinthacées
plus	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	AC		Rosacées
plus	<i>Stellaria nemorum</i> L.	Stellaire des bois	AC		Caryophyllacées
plus	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier	C		Dioscoréacées
i	<i>Ulmus minor</i> Miller	Orme champêtre	C		Ulmacées
plus	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	CC		Fabacées
plus	<i>Vincetoxicum hirsutiflorum</i> Medik.	Dompte-venin officinal	PC		Asclépiadacées

Annexe 2. Inventaires botaniques

INVENTAIRE FLORISTIQUE DES Chênaies pubescentes

DATE : 10 mai 201 OBSERVATEUR : Jean-Paul Favre

LIEU: Garenne de St Santin de Maurs

Abon/Dom	Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
plus	<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	CC		Acéracées
plus	<i>Arum maculatum</i> L.	Arum maculé	CC		Aracées
plus	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	Brachypode penné	CC		Poacées
plus	<i>Carex divulsa</i> Stokes	Carex écarté	C		Cypéracées
plus	<i>Carex flacca</i> Schreb.	Carex glauque	C		Cypéracées
plus	<i>Carex pilulifera</i> L.	Carex à pilules	C		Cypéracées
i	<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis	AC		Buxacées
i	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich.	Céphalanthère rouge	R	PR - LRR I	Orchidacées
i	<i>Cornus mas</i> L.	Cornouiller mâle	RR		Cornacées
2	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC		Cornacées
plus	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	CC		Corylacées
plus	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	CC		Rosacées
plus	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	Gaillet croisetie	CC		Rubiacées
plus	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier	CC		Rosacées
plus	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne	CC		Oléacées
plus	<i>Festuca heterophylla</i>	Fétuque hétérophylle	C		Poacées
plus	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	CC		Rosacées
plus	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	CC		Araliacées
plus	<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	C		Renonculacées
plus	<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier	C		Cpressacées
1	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène	C		Oléacées
plus	<i>Lilium martagon</i> L.	Lis martagon	AC	PR - LRR II	Liliacées
plus	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille camerisier	C		Caprifoliacées
plus	<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Luzule de Foster	C		Joncacées
plus	<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	C		Poacées
plus	<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale perenne	C		Euphorbiacées
plus	<i>Ornithogalum umbellatum</i> L. gr.	Dame de onze heures	AR		Hyacinthacées
plus	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC		Rosacées
4 à 5	<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	PC		Fagacées
plus	<i>Rosa arvensis</i> Hudson	Rosier des champs	C		Rosacées
plus	<i>Rubus gr. fruticosus</i> L.	Ronce	CC		Rosacées
i	<i>Rubus idaeus</i> L.	Framboisier	C		Rosacées
2 à 3	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon petit houx	PC		Ruscacées
plus	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	AC		Rosacées
plus	<i>Stellaria nemorum</i> L.	Stellaire des bois	AC		Caryophyllacées
plus	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier	C		Dioscoréacées

Annexe 2, Inventaires botaniques - Liste provisoire des taxons cités en Auvergne (y compris taxons cultivés, adventices, accidentels...)

INVENTAIRE FLORISTIQUE DES Chênaies pubescentes: chênaie pâturée

DATE : 12 mai 201 OBSERVATEUR : Jean-Paul Favre

LIEU: Rozier de Montmurat

Abon/Dom	Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
i	<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	CC		Acéracées
2	<i>Agrostis stolonifera</i> L. gr.	Agrostis stolonifère	CC		Poacées
plus	<i>Ajuga reptans</i> L.	Buggle rampant	CC		Lamiacées
plus	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	CC		Astéracées
plus	<i>Briza media</i> L.	Brise intermédiaire	CC		Poacées
plus	<i>Carex divulsa</i> Stokes	Carex écarté	C		Cypéracées
plus	<i>Carex flacca</i> Schreb.	Carex glauque	C		Cypéracées
plus	<i>Carex pilulifera</i> L.	Carex à pilules	C		Cypéracées
plus	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich.	Céphalanthère rouge	R	PR - LRR I	Orchidacées
i	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	CC		Corylacées
plus	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	CC		Rosacées
plus	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	CC		Poacées
plus	<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó	Orchis tacheté	C		Orchidacées
plus	<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw.	Epipactis à petites feuilles	RR	PR - LRR I	Orchidacées
plus	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier	CC		Rosacées
plus	<i>Geranium nodosum</i> L.	Géranium noueux	AC		Géraniacées
plus	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	CC		Rosacées
1	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	CC		Araliacées
plus	<i>Hieracium murorum</i> L.	Epervière des murs	CC		Astéracées
plus	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	CC		Aquifoliacées
plus	<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier	C		Cpressacées
i	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille camerisier	C		Caprifoliacées
plus	<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Luzule de Foster	C		Joncacées
i	<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélisse uniflore	C		Poacées
i	<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Ornithogale des Pyrénées	PC		Hyacinthacées
plus	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) L.C.M. Richard	Platanthère à deux feuilles	PC		Orchidacées
plus	<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale	CC		Primulacées
plus	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	CC		Renonculacées
plus	<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire	CC		Renonculacées
plus	<i>Rosa arvensis</i> Hudson	Rosier des champs	C		Rosacées
plus1	<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier	CC		Rosacées
2 à 3	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon petit houx	PC		Ruscacées
plus	<i>Taraxacum</i> sp	Pissenlit	CC		Astéracées
plus	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	CC		Fabacées

Annexe 2: Inventaires botaniques

INVENTAIRE FLORISTIQUE DES Chênaies pubescentes

DATE : 10 mai 201. OBSERVATEUR : Jean-Paul Favre

LIEU: Garenne de St Santin de Maurs

Code Kerg.	Taxon	Nom français usuel	Fréquence	Statut	Famille
17343	<i>Abies alba</i> Miller	Sapin pectiné	C		Pinacées
6	<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	CC		Acéracées
22	<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane	C		Acéracées
23	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	CC		Acéracées
786	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	CC		Astéracées
10395	<i>Aconitum lycoctonum</i> L.	Aconit tue-loup	PC		Renonculacées
10401	<i>Aconitum napellus</i> L.	Aconit napel	AR	LRR II	Renonculacées
10428	<i>Actaea spicata</i> L.	Actée en épi	AC		Renonculacées
	<i>Adenostyles alliariae</i> (Gouan) Gay	Adenostyle à feuille d'alliaire	AR		Astéracées
28	<i>Adoxa moschatellina</i> L.	Moscatelline	C		Adoxacées
140	<i>Aethusa cynapium</i> L.	Petite cigüe	C		Apiacées
10912	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	C		Rosacées
10915	<i>Agrimonia procera</i> Wallr.	Aigremoine odorante	AC		Rosacées
15316	<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostis commun	CC		Poacées
8459	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampant	CC		Lamiacées
	<i>Alchemilla gr. vulgaris</i> L.	Alchémille commune	C		Rosacées
3663	<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale	CC		Brassicacées
13560	<i>Allium ursinum</i> L.	Ail des ours	AC		Alliacées
3320	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	CC		Bétulacées
10460	<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone sylvie	CC		Renonculacées
10467	<i>Anemone ranunculoides</i> L.	Anémone fausse renoncule	R	LRR II	Renonculacées
161	<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique des bois	CC		Apiacées
168	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Anthrisque des bois	CC		Apiacées
10491	<i>Aquilegia vulgaris</i> L.	Ancolie commune	C		Renonculacées
	<i>Arnica montana</i> L.	Arnica	AC		Astéracées
13697	<i>Arum maculatum</i> L.	Arum maculé	CC		Aracées
119373	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L. var. <i>adiantum-nigrum</i>	Capillaire noire	C		Asplénacées
17521	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Petite capillaire	C		Asplénacées
190	<i>Astrantia major</i> L.	Grande astrance	PC		Apiacées
17798	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Fougère femelle	CC		Woodsiacées
3340	<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	CC		Bétulacées
17548	<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	Blechnum	AC		Blechnacées
15618	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	Brachypode penné	CC		Poacées
15625	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P. Beauv.	Brachypode des bois	CC		Poacées
15630	<i>Briza media</i> L.	Brise intermédiaire	CC		Poacées
15666	<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou	CC		Poacées
4565	<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis	AC		Buxacées
8484	<i>Calamintha grandiflora</i> (L.) Moench	Calament à grandes fleurs	AR		Lamiacées
6427	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune	CC		Ericacées
5987	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Grand liseron	CC		Convolvulacées
4651	<i>Campanula glomerata</i> L.	Campanule agglomérée	C		Campanulacées
4676	<i>Campanula patula</i> L.	Campanule étalée	C		Campanulacées
4680	<i>Campanula persicifolia</i> L.	Campanule à feuille de pêcher	AC		Campanulacées
4692	<i>Campanula rotundifolia</i> L.	Campanule à feuilles rondes	CC		Campanulacées
4709	<i>Campanula trachelium</i> L.	Campanule gantelée	AC		Campanulacées
3922	<i>Cardamine amara</i> L.	Cardamine amère	AC		Brassicacées
3932	<i>Cardamine heptaphylla</i> (Vill.) O.E. Schulz	Dentaire pennée	AC		Brassicacées
3933	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hirsute	CC		Brassicacées
3935	<i>Cardamine impatiens</i> L.	Cardamine impatience	C		Brassicacées
3941	<i>Cardamine pentaphyllos</i> (L.) Crantz	Dentaire digitée	R	PR - LRR I	Brassicacées
3943	<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés	CC		Brassicacées
14069	<i>Carex praecox</i> Schreber				
14071	<i>Carex praecox</i> Schreber subsp. <i>intermedia</i> (Celak.) Schultze-Motel				
6075	<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	C		Corylacées
1269	<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée	CC		Astéracées
1294	<i>Centaurea montana</i> L.	Centaurée des montagnes	PC		Astéracées
1303	<i>Centaurea nigra</i> L.	Centaurée noire	CC		Astéracées
14871	<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch	Céphalanthère blanche	AR		Orchidacées
290	<i>Chaerophyllum aureum</i> L.	Chérophylle doré	C		Apiacées
294	<i>Chaerophyllum hirsutum</i> L.	Chérophylle hirsute	C		Apiacées
301	<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Chérophylle penché	CC		Apiacées
12125	<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L.	Dorine à feuilles alternes	AC		Saxifragacées
12126	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L.	Dorine à feuilles opposées	C		Saxifragacées
1459	<i>Cicerbita plumieri</i> (L.) Kirschleger	Mulgédie de Plumier	PC		Astéracées
9260	<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	C		Oenothéracées
1492	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des prés	CC		Astéracées
1514	<i>Cirsium erisithales</i> (Jacq.) Scop.	Cirse érisitale	PC		Astéracées
1535	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	CC		Astéracées
1541	<i>Cirsium rivulare</i> (Jacq.) All.	Cirse des rives	PC		Astéracées
10512	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite vigne-blanche	AC		Renonculacées
8501	<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Calament commun	CC		Lamiacées
13783	<i>Colchicum autumnale</i> L.	Colchique d'automne	C		Colchicacées

Annexe 2: Inventaires botaniques

310	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret	Conopode dénudé	CC	Apiacées
13804	<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet	AC	Convallariacées
5997	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron	CC	Convolvulacées
6073	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC	Cornacées
9471	<i>Corydalis solida</i> (L.) Clairv.	Corydale solide	C	Papavéracées
6077	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	CC	Corylacées
11096	<i>Crataegus laevigata</i> (Poiret) DC.	Aubépine commune	AC	Rosacées
11102	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	CC	Rosacées
11793	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	Gailllet croisetie	CC	Rubiacées
15794	<i>Cynosurus cristatus</i> L.	Crételle	CC	Poacées
6884	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais	CC	Fabacées
15813	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	CC	Poacées
14908	<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó	Orchis tacheté	C	Orchidacées
13039	<i>Daphne mezereum</i> L.	Daphné bois joli	AC	Thyméléacées
321	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	CC	Apiacées
15838	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P. Beauv.	Canche cespitueuse	CC	Poacées
15851	<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	Canche flexueuse	CC	Poacées
5090	<i>Dianthus carthusianorum</i> L.	Éillet des Chartreux	AC	Caryophyllacées
5106	<i>Dianthus deltoides</i> L.	Éillet deltoïde	AC	Caryophyllacées
	<i>Dianthus hyssopifolius</i> L.	Éillet de Montpellier	PC	Caryophyllacées
12372	<i>Digitalis lutea</i> L.	Digitale jaune	AC	Scrophulariacées
12376	<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre	CC	Scrophulariacées
1671	<i>Doronicum austriacum</i> Jacq.	Doronique d'Autriche	AC	Astéracées
1684	<i>Doronicum pardalianches</i> L.	Doronique pardalienche	AC	Astéracées
17570	<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenkins	Dryoptère affine	AC	Dryopteridacées
17584	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P. Fuchs	Dryoptère des Chartreux	C	Dryopteridacées
17587	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A. Gray	Dryoptère dilaté	C	Dryopteridacées
17589	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	CC	Dryopteridacées
3446	<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine	CC	Boraginacées
9271	<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Epilobe en épi	CC	Oenothéracées
9273	<i>Epilobium collinum</i> C.C. Gmelin	Epilobe des collines	AC	Oenothéracées
9280	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hirsute	CC	Oenothéracées
9283	<i>Epilobium montanum</i> L.	Epilobe des montagnes	CC	Oenothéracées
9289	<i>Epilobium obscurum</i> Schreber	Epilobe obscure	C	Oenothéracées
9297	<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Epilobe tétragone	CC	Oenothéracées
14938	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Epipactis helleborine	PC	Orchidacées
17641	<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	CC	Equisétacées
17643	<i>Equisetum fluviatile</i> L.	Prêle des boursiers	C	Equisétacées
17645	<i>Equisetum hyemale</i> L.	Prêle d'hiver	PC	Equisétacées
17654	<i>Equisetum sylvaticum</i> L.	Prêle des bois	AR	Equisétacées
6439	<i>Erica cinerea</i> L.	Bruyère cendrée	AC	Ericacées
14751	<i>Erythronium dens-canis</i> L.	Erythron dent du chien	AR	Liliacées
1741	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	CC	Astéracées
6509	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois	C	Euphorbiacées
6533	<i>Euphorbia dulcis</i> L.	Euphorbe douce	C	Euphorbiacées
6564	<i>Euphorbia hyberna</i> L.	Euphorbe d'Irlande	PC	Euphorbiacées
5605	<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	CC	Célastracées
7895	<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	CC	Fagacées
15985	<i>Festuca altissima</i> All.	Fétuque des bois	PC	Poacées
16070	<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill.	Fétuque géante	C	Poacées
11139	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés	CC	Rosacées
11151	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier	CC	Rosacées
10889	<i>Frangula dodonei</i> Ard.	Bourdaïne	C	Rhamnacées
9369	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne	CC	Oléacées
13586	<i>Galanthus nivalis</i> L.	Perce-neige	AC	Amaryllidacées
8528	<i>Galeopsis segetum</i> Necker	Galéopsis douteux	C	Lamiacées
8533	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Ortie royale	CC	Lamiacées
11803	<i>Galium aparine</i> L.	Gailllet gratteron	CC	Rubiacées
11860	<i>Galium mollugo</i> L.	Gailllet mou	CC	Rubiacées
11874	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	Aspérule odorante	C	Rubiacées
11902	<i>Galium rotundifolium</i> L.	Gailllet à feuilles rondes	AC	Rubiacées
11909	<i>Galium saxatile</i> L.	Gailllet des rochers	C	Rubiacées
11942	<i>Galium verum</i> L.	Gailllet jaune	CC	Rubiacées
6966	<i>Genista pilosa</i> L.	Genêt poilu	C	Fabacées
6989	<i>Genista tinctoria</i> L.	Genêt des teinturiers	C	Fabacées
8059	<i>Gentiana lutea</i> L.	Gentiane jaune	AC	Gentianacées
8174	<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium colombine	CC	Géraniacées
8175	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CC	Géraniacées
8185	<i>Geranium lucidum</i> L.	Géranium lucide	PC	Géraniacées
8193	<i>Geranium nodosum</i> L.	Géranium noueux	AC	Géraniacées
8197	<i>Geranium phaeum</i> L.	Géranium livide	AC	Géraniacées
8207	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe à Robert	CC	Géraniacées
8218	<i>Geranium sylvaticum</i> L.	Géranium des bois	AC	Géraniacées
11166	<i>Geum urbanum</i> L.	Benôte commune	CC	Rosacées
8539	<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	CC	Lamiacées
14963	<i>Goodyera repens</i> (L.) R. Br.	Goodyère rampante	AC	Orchidacées

Annexe 2: Inventaires botaniques

721	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	CC		Araliacées
5924	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Miller	Hélianthème commun	C		Cistacées
10559	<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellebore fétide	C		Renonculacées
419	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce	CC		Apiacées
4142	<i>Hesperis matronalis</i> L.	Julienne des dames	PC		Brassicacées
2144	<i>Hieracium murorum</i> L.	Epervière des murs	CC		Astéracées
2199	<i>Hieracium</i> gr. <i>pilosella</i> L.	Epervière piloselle	CC		Astéracées
16368	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	CC		Poacées
16369	<i>Holcus mollis</i> L.	Houlque molle	CC		Poacées
8302	<i>Hypericum androsaemum</i> L.	Androsème	AR	LRR II	Hypéricacées
8324	<i>Hypericum humifusum</i> L.	Millepertuis couché	C		Hypéricacées
8339	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	CC		Hypéricacées
8345	<i>Hypericum pulchrum</i> L.	Millepertuis élégant	C		Hypéricacées
2410	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	CC		Astéracées
715	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	CC		Aquifoliacées
3299	<i>Impatiens noli-tangere</i> L.	Impatience n'y touchez pas	C		Balsaminacées
4718	<i>Jasione montana</i> L.	Jasione des montagnes	CC		Campanulacées
14603	<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Jonc aggloméré	CC		Joncacées
14605	<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc diffus	CC		Joncacées
14655	<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc ténu	C		Joncacées
17297	<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier	C		Cpressacées
6273	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coulter	Knautie des champs	CC		Dipsacées
2480	<i>Lactuca virosa</i> L.	Laitue vireuse	C		Astéracées
8555	<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	CC		Lamiacées
8560	<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	Lamier jaune	CC		Lamiacées
8576	<i>Lamium maculatum</i> L.	Lamier maculé	C		Lamiacées
8577	<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre	CC		Lamiacées
2491	<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune	CC		Astéracées
449	<i>Laserpitium latifolium</i> L.	Laser à feuilles larges	AC		Apiacées
12450	<i>Lathraea clandestina</i> L.	Lathrée clandestine	PC		Scrophulariacées
7077	<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler	Gesce des montagnes	C		Fabacées
2593	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite	CC		Astéracées
9387	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène	C		Oléacées
14805	<i>Lilium martagon</i> L.	Lis martagon	AC	PR - LRR II	Liliacées
12492	<i>Linaria repens</i> (L.) Miller	Linaire rampante	CC		Scrophulariacées
14982	<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère ovale	AC		Orchidacées
4832	<i>Lonicera nigra</i> L.	Chèvrefeuille noir	AC		Caprifoliacées
4833	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	CC		Caprifoliacées
4837	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille camériste	C		Caprifoliacées
7147	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	CC		Fabacées
4281	<i>Lunaria rediviva</i> L.	Lunaire vivace	PC		Brassicacées
14671	<i>Luzula campestris</i> (Ehrh.) Lej.	Luzule champêtre	CC		Joncacées
14678	<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Luzule de Foster	C		Joncacées
14703	<i>Luzula nivea</i> (L.) DC.	Luzule blanc de neige	AC		Joncacées
14722	<i>Luzula sylvatica</i> (Hudson) Gaudin	Luzule des bois	C		Joncacées
10323	<i>Lysimachia nemorum</i> L.	Lysimaque des bois	C		Primulacées
10324	<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire	AC		Primulacées
13809	<i>Maianthemum bifolium</i> (L.) F.W. Schmidt	Maianthemum à deux feuilles	AC		Convallariacées
11176	<i>Malus sylvestris</i> Miller	Pommier sauvage	C		Rosacées
9157	<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée	CC		Malvacées
9159	<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Mauve à feuilles rondes	CC		Malvacées
12529	<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés	C		Scrophulariacées
12536	<i>Melampyrum sylvaticum</i> L.	Mélampyre des bois	R		Scrophulariacées
16504	<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélisse uniflore	C		Poacées
8611	<i>Melittis melissophyllum</i> L.	Mélisse à feuilles de mélisse	PC		Lamiacées
8620	<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs	C		Lamiacées
8627	<i>Mentha longifolia</i> (L.) Hudson	Menthe des bois	AC		Lamiacées
8638	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe à feuilles rondes	C		Lamiacées
6653	<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale perenne	C		Euphorbiacées
11183	<i>Mespilus germanica</i> L.	Néflier	PC		Rosacées
5288	<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Sabline à trois nervures	CC		Caryophyllacées
	<i>Molinia caerulea</i> L.	Molinie bleue	C		Poacées
6459	<i>Monotropa hypopitys</i> L.	Monotrope succe-pin	PC		Ericacées
2638	<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort.	Laitue des murailles	C		Astéracées
3546	<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais	CC		Boraginacées
3559	<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm.	Myosotis des bois	CC		Boraginacées
13634	<i>Narcissus poeticus</i> L.	Narcisse	AC		Amaryllidacées
13639	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Jonquille	AC		Amaryllidacées
16538	<i>Nardus stricta</i> L.	Nard raide	C		Poacées
14989	<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) L.C.M. Richard	Néottie nid d'oiseau	AC		Orchidacées
2649	<i>Omalotheca sylvatica</i> (L.) Schultz Bip. & F.W. Schultz	Gnaphale des bois	C		Astéracées
14395	<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Ornithogale des Pyrénées	PC		Hyacinthacées
12635	<i>Orobanchae rapum-genistae</i> Thuill.	Orobanche du genêt	AC		Orobanchacées
9402	<i>Oxalis acetosella</i> L.	Oxalis petite oseille	C		Oxalidacées
17158	<i>Paris quadrifolia</i> L.	Paris à quatre feuilles	AC		Trilliées
2685	<i>Petasites albus</i> (L.) Gaertner	Pétasite blanc	AC		Astéracées

Annexe 2: Inventaires botaniques

16663	<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés	CC	Poacées
	<i>Phyllitis scolopendrium</i> L. Newman	Scolopendre	PC	Aspléniacées
4776	<i>Phyteuma spicatum</i> L.	Raiponce en épi	C	Campanulacées
17363	<i>Picea abies</i> (L.) Karsten	Épicéa	CC	Pinacées
2718	<i>Picris hieracioides</i> L.	Picris fausse épervière	C	Astéracées
561	<i>Pimpinella major</i> (L.) Hudson	Boucage	AC	Apiacées
17396	<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	CC	Pinacées
9655	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CC	Plantaginacées
9663	<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	CC	Plantaginacées
15208	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) L.C.M. Richard	Platanthère à deux feuilles	PC	Orchidacées
15211	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb.	Platanthère livide	PC	Orchidacées
16702	<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	CC	Poacées
16719	<i>Poa bulbosa</i> L. subsp. <i>bulbosa</i> var. <i>vivipara</i> Koeler	Pâturin vivipare	C	Poacées
16758	<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des forêts	CC	Poacées
9982	<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygale commun	C	Polygalacées
13811	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau de Salomon	C	Convallariacées
13812	<i>Polygonatum odoratum</i> (Miller) Druce	Sceau de Salomon odorant	AC	Convallariacées
13814	<i>Polygonatum verticillatum</i> (L.) All.	Sceau de Salomon verticillé	AC	Convallariacées
10042	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée aux oiseaux	CC	Polygonacées
10053	<i>Polygonum bistorta</i> L.	Renouée bistorte	C	Polygonacées
10068	<i>Polygonum hydropiper</i> L.	Renouée poivrée	CC	Polygonacées
10090	<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire	CC	Polygonacées
17750	<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polypode commun	CC	Polypodiacées
12010	<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble	CC	Salicacées
11225	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Räuschel	Potentille dressée	CC	Rosacées
11285	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille faux-fraisier	CC	Rosacées
2740	<i>Prenanthes purpurea</i> L.	Prénanthe pourpre	C	Astéracées
10339	<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	Primevère élevée	C	Primulacées
10362	<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale	CC	Primulacées
8706	<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Scholler	Brunelle à grandes fleurs	PC	Lamiacées
8708	<i>Prunella hastifolia</i> Brot.	Brunelle hastée	AR	Lamiacées
8712	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	CC	Lamiacées
11313	<i>Prunus avium</i> L.	Merisier	CC	Rosacées
11336	<i>Prunus mahaleb</i> L.	Merisier de Ste Lucie	PC	Rosacées
11340	<i>Prunus padus</i> L.	Merisier à grappes	C	Rosacées
11354	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC	Rosacées
17552	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	CC	Dennstaedtiacées
3600	<i>Pulmonaria affinis</i> Jordan	Pulmonaire	CC	Boraginacées
3612	<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bast.) Boreau	Pulmonaire à feuilles longues	PC	Boraginacées
6473	<i>Pyrola minor</i> L.	Pyrole mineure	PC	Ericacées
11374	<i>Pyrus pyramidalis</i> (L.) Burgsd.	Poirier sauvage	AC	Rosacées
7916	<i>Quercus petraea</i> (Mattuschka) Liebl.	Chêne sessile	CC	Fagacées
7923	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	CC	Fagacées
10620	<i>Ranunculus aconitifolius</i> L.	Renoncule à feuille d'aconit	C	Renonculacées
10622	<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre	CC	Renonculacées
10638	<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule tête d'or	C	Renonculacées
10672	<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire	CC	Renonculacées
10750	<i>Ranunculus platanifolius</i> L.	Renoncule à feuille de platane	AR	Renonculacées
10764	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	CC	Renonculacées
8256	<i>Ribes alpinum</i> L.	Groseiller des bois	C	Grossulariacées
8259	<i>Ribes petraeum</i> Wulfen	Groseiller des rochers	PC	Grossulariacées
8263	<i>Ribes uva-crispa</i> L.	Groseiller à maquereaux	C	Grossulariacées
7534	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	CC	Fabacées
11385	<i>Rosa arvensis</i> Hudson	Rosier des champs	C	Rosacées
11388	<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier	CC	Rosacées
11422	<i>Rosa pendulina</i> L.	Rosier des Alpes	AR	Rosacées
	<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce	CC	Rosacées
11573	<i>Rubus idaeus</i> L.	Framboisier	C	Rosacées
10113	<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille	CC	Polygonacées
10118	<i>Rumex acetosella</i> L.	Petite oseille	CC	Polygonacées
10147	<i>Rumex crispus</i> L.	Oseille crépue	CC	Polygonacées
10169	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Oseille à grandes feuilles	CC	Polygonacées
12040	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	CC	Salicacées
12043	<i>Salix gr. cinerea</i> L.	Saule cendré	CC	Salicacées
12075	<i>Salix pentandra</i> L.	Saule à 5 étamines	PC	Salicacées
12078	<i>Salix purpurea</i> L.	Saule pourpre	C	Salicacées
4838	<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yèble	AC	Caprifoliacées
4839	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	CC	Caprifoliacées
4842	<i>Sambucus racemosa</i> L.	Sureau rouge	C	Caprifoliacées
586	<i>Sanicula europaea</i> L.	Sanicle d'Europe	AC	Apiacées
12264	<i>Saxifraga rotundifolia</i> L.	Saxifrage à feuille ronde	PC	Saxifragacées
12270	<i>Saxifraga stellaris</i> L.	Saxifrage étoilé	AR	Saxifragacées
6333	<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie	C	Dipsacacées
14406	<i>Scilla bifolia</i> L.	Scille à 2 feuilles	AC	Hyacinthacées
14414	<i>Scilla lilio-hyacinthus</i> L.	Scille lis-jacinthe	PC	Hyacinthacées
14307	<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	Scirpe des bois	CC	Cypéracées

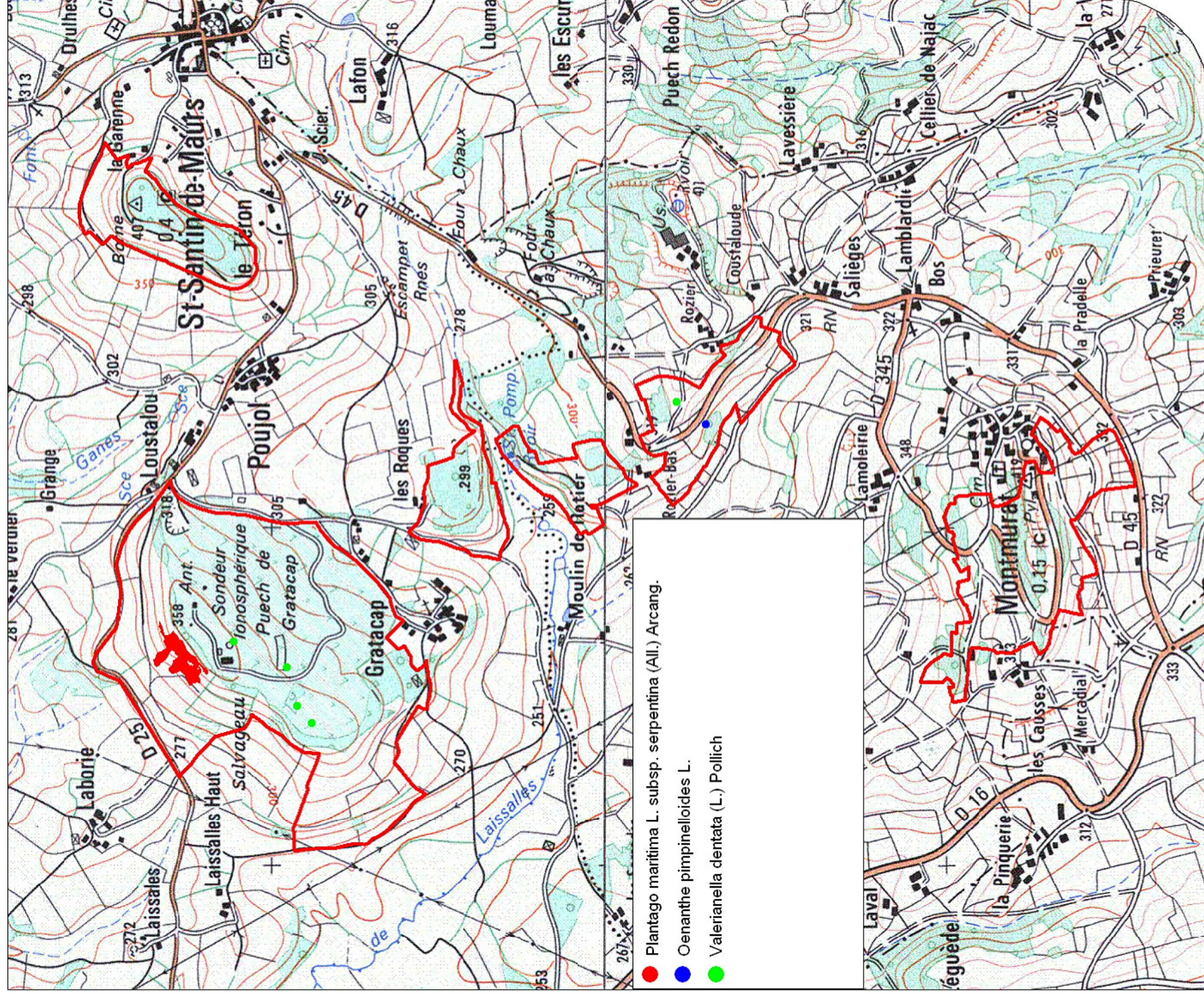
Annexe 2: Inventaires botaniques

2805	<i>Scorzonera humilis</i> L.	Scorzonaire	C		Astéracées
12770	<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrophulaire noueuse	CC		Scrophulariacées
6101	<i>Sedum acre</i> L.	Sedum âcre	C		Crassulacées
6104	<i>Sedum album</i> L.	Sedum blanc	C		Crassulacées
6178	<i>Sedum telephium</i> L. subsp. <i>maximum</i> (L.) Rouy & Camus	Orpin majeur	C		Crassulacées
6180	<i>Sedum telephium</i> L. subsp. <i>telephium</i>	Sedum téléphium	C		Crassulacées
2813	<i>Senecio adonidifolius</i> Loisel.	Séneçon à feuilles d'Adonis	C		Astéracées
2827	<i>Senecio cacaliaster</i> Lam.	Séneçon cacaliaster	AR		Astéracées
2870	<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	CC		Astéracées
	<i>Senecio ovatus</i> (Fuchsii) Willd.	Séneçon de Fuchs	C		Astéracées
2919	<i>Senecio sylvaticus</i> L.	Séneçon des bois	C		Astéracées
2926	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	CC		Astéracées
2942	<i>Serratula tinctoria</i> L.	Serratule des teinturiers	AC		Astéracées
5399	<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	Compagnon rouge	CC		Caryophyllacées
5405	<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Greuter & Burdet	Lychnis fleur de coucou	CC		Caryophyllacées
5428	<i>Silene latifolia</i> Poiret	Compagnon blanc	CC		Caryophyllacées
5451	<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché	CC		Caryophyllacées
5504	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène enflé	CC		Caryophyllacées
12953	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	C		Solanacées
2967	<i>Solidago virgaurea</i> L.	Verge d'or	CC		Astéracées
2983	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	CC		Astéracées
11726	<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	Alisier blanc	C		Rosacées
11729	<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorrier des oiseaux	C		Rosacées
11739	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	AC		Rosacées
8846	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trévisan	Bétoine officinale	CC		Lamiacées
8853	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	CC		Lamiacées
5564	<i>Stellaria alsine</i> Grimm	Stellaire alsine	CC		Caryophyllacées
5571	<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	CC		Caryophyllacées
5572	<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	CC		Caryophyllacées
5573	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Stellaire mouron des oiseaux	CC		Caryophyllacées
5580	<i>Stellaria nemorum</i> L.	Stellaire des bois	AC		Caryophyllacées
13816	<i>Streptopus amplexifolius</i> (L.) DC.	Steplope	R	PR - LRRR II	Uvulariacées
3645	<i>Symphytum tuberosum</i> L.	Consoude tubéreuse	PC		Boraginacées
14325	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier	C		Dioscoréacées
17408	<i>Taxus baccata</i> L.	If	PC		Taxacées
8905	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodaine	CC		Lamiacées
13077	<i>Tilia cordata</i> Miller	Tilleul à petites feuilles	AC		Tiliacées
13081	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à grandes feuilles	C		Tiliacées
3233	<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifi des prés	CC		Astéracées
7586	<i>Trifolium arvense</i> L.	Trèfle Pied de lièvre	CC		Fabacées
7599	<i>Trifolium campestre</i> Schreber	Trèfle champêtre	C		Fabacées
7680	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	CC		Fabacées
7696	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	CC		Fabacées
10845	<i>Trollius europaeus</i> L.	Trolle d'Europe	AC		Renonculacées
3244	<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage pas d'âne	C		Astéracées
7767	<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe	AC		Fabacées
7774	<i>Ulex minor</i> Roth	Ajonc nain	PC		Fabacées
13100	<i>Ulmus glabra</i> Hudson	Orme des montagnes	C		Ulmacées
13102	<i>Ulmus minor</i> Miller	Orme champêtre	C		Ulmacées
13120	<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque	CC		Urticacées
6490	<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Myrtille	C		Ericacées
6492	<i>Vaccinium uliginosum</i> L.	Myrtille des marais	AR		Ericacées
13146	<i>Valeriana dioica</i> L.	Valériane dioïque	C		Valérianacées
13157	<i>Valeriana officinalis</i> L.	Valériane officinale	CC		Valérianacées
13179	<i>Valeriana tripteris</i> L.	Valériane triptère	AC		Valérianacées
14859	<i>Veratrum album</i> L.	Vérâtre blanc	AC		Melanthiacées
12803	<i>Verbascum nigrum</i> L.	Bouillon noir	C		Scrophulariacées
12814	<i>Verbascum thapsus</i> L.	Bouillon blanc	CC		Scrophulariacées
12840	<i>Veronica beccabunga</i> L.	Véronique cresson de cheval	CC		Scrophulariacées
12845	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit chêne	CC		Scrophulariacées
12856	<i>Veronica hederifolia</i> L.	Véronique à feuilles de lierre	CC		Scrophulariacées
12870	<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale	CC		Scrophulariacées
4847	<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne lantane	C		Caprifoliacées
4849	<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier	CC		Caprifoliacées
7796	<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce cracca	CC		Fabacées
7817	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hirsute	CC		Fabacées
7854	<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée	CC		Fabacées
7867	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	CC		Fabacées
711	<i>Vinca minor</i> L.	Pervenche mineure	C		Apocynacées
761	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.	Dompte-venin	PC		Asclépiadacées
13249	<i>Viola canina</i> L.	Violettes des chiens	C		Violacées
13289	<i>Viola lutea</i> Hudson subsp. <i>lutea</i>	Violettes des Sudètes	AC		Violacées
13314	<i>Viola reichenbachiana</i> Jordan ex Boreau	Violettes des bois	C		Violacées
13336	<i>Viola tricolor</i> L.	Violettes tricolores	CC		Violacées
13354	<i>Viscum album</i> L.	Gui	C		Viscacées
4800	<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Reichenb.	Campanille à feuilles de lierre	PC		Campanulacées

Annexe 2 - Inventaires botaniques, Espèces patrimoniales

Lobelia urens L.	X								I
Myagrum perfoliatum L.			X	X					I
Onobrychis supina (Chaix) DC.	X		X						I
Ononis pusilla L.	X	X	X	X			X		I
Ophrys araneola Reichenb.	X	X	X	X			X		I
Ophrys aranifera Hudson	X	X	X	X			X		I
Ophrys insectifera L.	X	X	X	X			X		I
Ophrys lutea Cav.	X	X	X	X					I
Ophrys scolopax Cav.	X	X	X	X			X		II
Ophrys sulcata J. & P. Devillers-Terschuren	X	X	X	X			X		I
Orchis militaris L.	X	X	X	X			X		I
Orchis simia Lam.	X	X	X	X			X		I
Orobanche teucarii Holandre				X					I
Physalis alkekengi L.	X		X					II	
Plantago holosteum Scop.	X		X						I
Plantago maritima L. subsp. serpentina (All.) Arcangeli	X	X	X	X			X		I
Polycnemum majus A. Braun				X				II	I
Rumex scutatus L.	X	X							I
Schoenoplectus tabernaemontani (C.C. Gmelin) Palla			X						I
Serapias lingua L.	X	X	X	X					II
Serapias vomeracea (Burm.) Briq.	X		X	X	Station disparue au cours des années 90				II
Stachelina dubia L.	X		X	X					II
Stipa eriocalis Borbás	X								II
Taraxacum bessarabicum (Hornem.) Hand.-Mazz.			X				X	I	I
Tragopogon crocifolius L.	X	X	X	X					I
Trigonella monspeliaca L.			X				X		I
Tuberaria guttata (L.) Fourr.	X								I
Turgenia latifolia (L.) Hoffm.	X							II	I
Vaccaria hispanica (Miller) Rauschert	X		X					II	I
Valerianella coronata (L.) DC.	X								I
Vicia bithynica (L.) L.	X			X					I
Xeranthemum cylindraceum Sibth. & Sm.	X	X	X	X					I
Xeranthemum inapertum (L.) Moench			X		Cité par erreur ? (confusion avec X. cylindraceum ?)				I

Annexe 2 bis: Cartes de localisation des plantes remarquables



Plantes remarquables : taxons de la Liste rouge régionale
 avec cotations "danger critique d'extinction (CR)",
 "en danger (EN)", "vulnérable (VU)"
 ou "quasi menacée (NT)" et/ou taxons protégés
 (*Lilium martagon* L.) carte 7/8

~ Limite du site Natura 2000

Cartographie des habitats naturels

du Site Natura 2000 FR8301065 : "Bassin de Maurs"

Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable



Echelle : 1 / 15 000



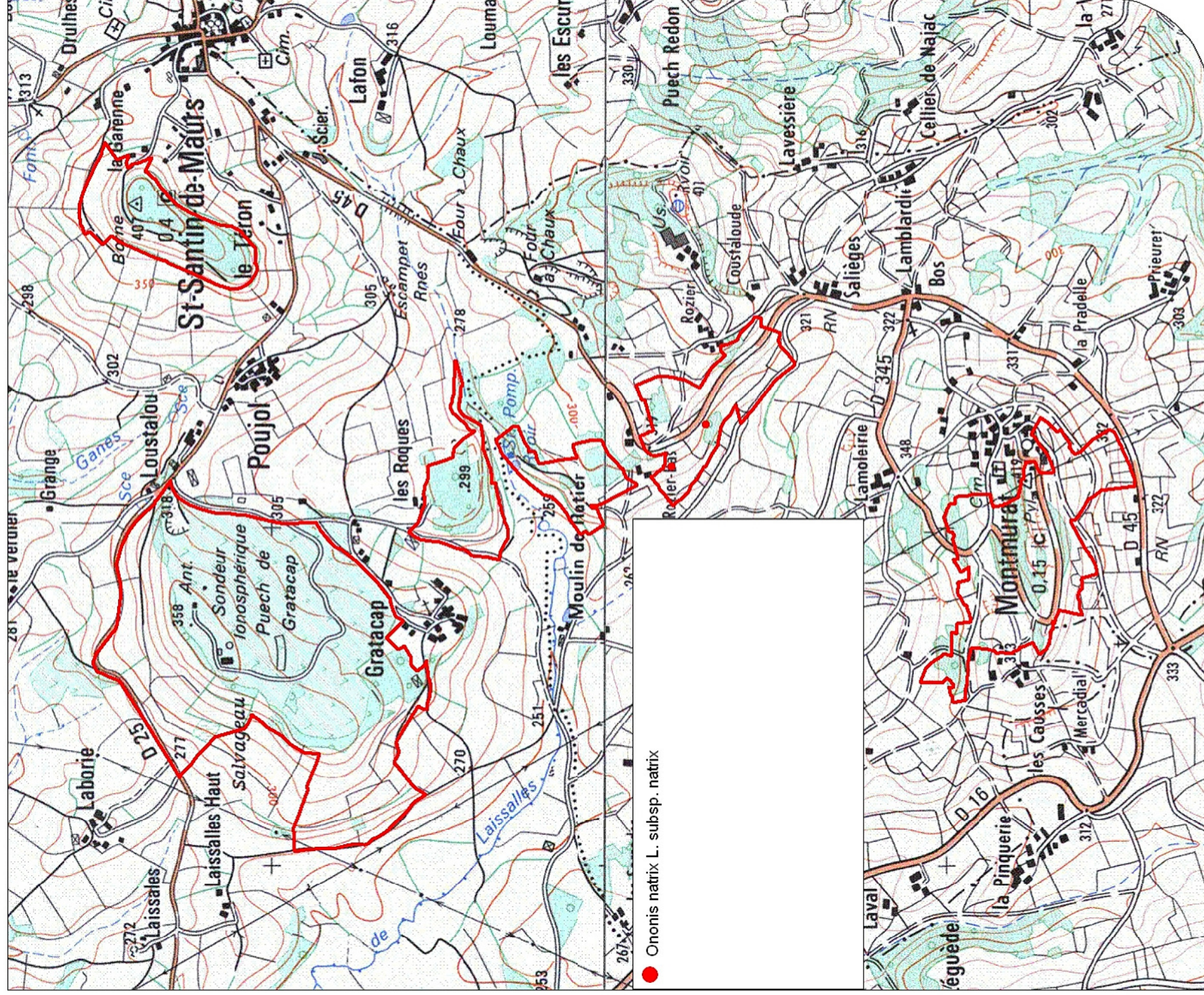
Mètres

Fond cartographique :

Scan2500 IGN 2008

Sphère écologie contrat IGN-FCBN

SIG CBN Massif central, Décembre 2013



Plantes remarquables : taxons de la Liste rouge régionale
avec cotations "danger critique d'extinction (CR)",
"en danger (EN)", "vulnérable (VU)"
ou "quasi menacée (NT)" et/ou taxons protégés
(Lilium martagon L.) carte 6/8

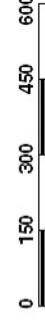
Limite du site Natura 2000

Cartographie des habitats naturels
du Site Natura 2000 FR8301065 : "Bassin de Maurs"

Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable



Echelle : 1 / 15 000



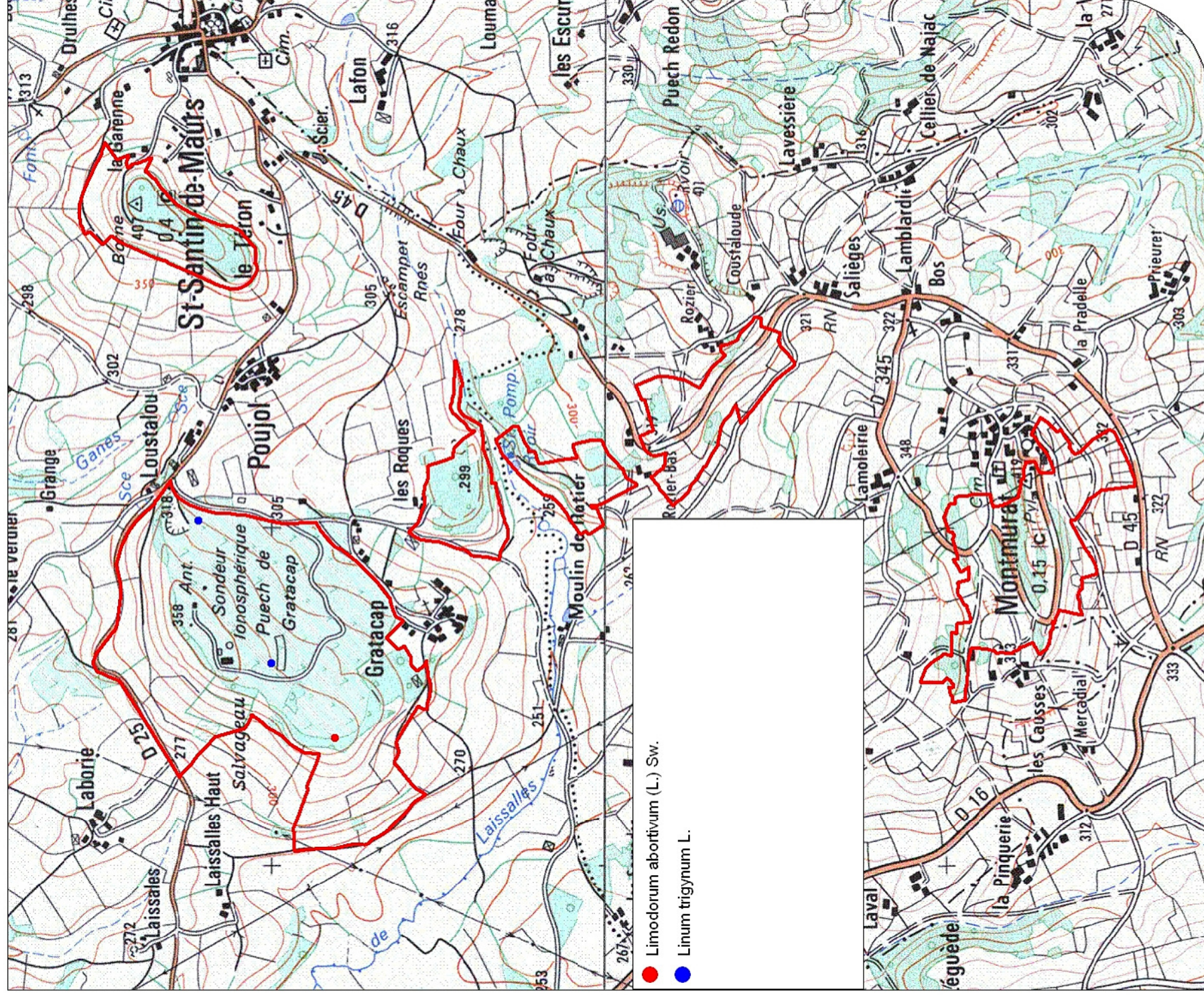
Mètres

Fond cartographique :

Scan2500 IGN 2008

Sphère écologie contrat IGN-FCBN

SIG CBN Massif central, Décembre 2013



Plantes remarquables : taxons de la Liste rouge régionale
avec cotations "danger critique d'extinction (CR)",
"en danger (EN)", "vulnérable (VU)"
ou "quasi menacée (NT)" et/ou taxons protégés
(*Lilium martagon* L.) carte 5/8

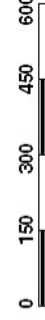
Limite du site Natura 2000

Cartographie des habitats naturels
du Site Natura 2000 FR8301065 : "Bassin de Maurs"

Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable



Echelle : 1 / 15 000



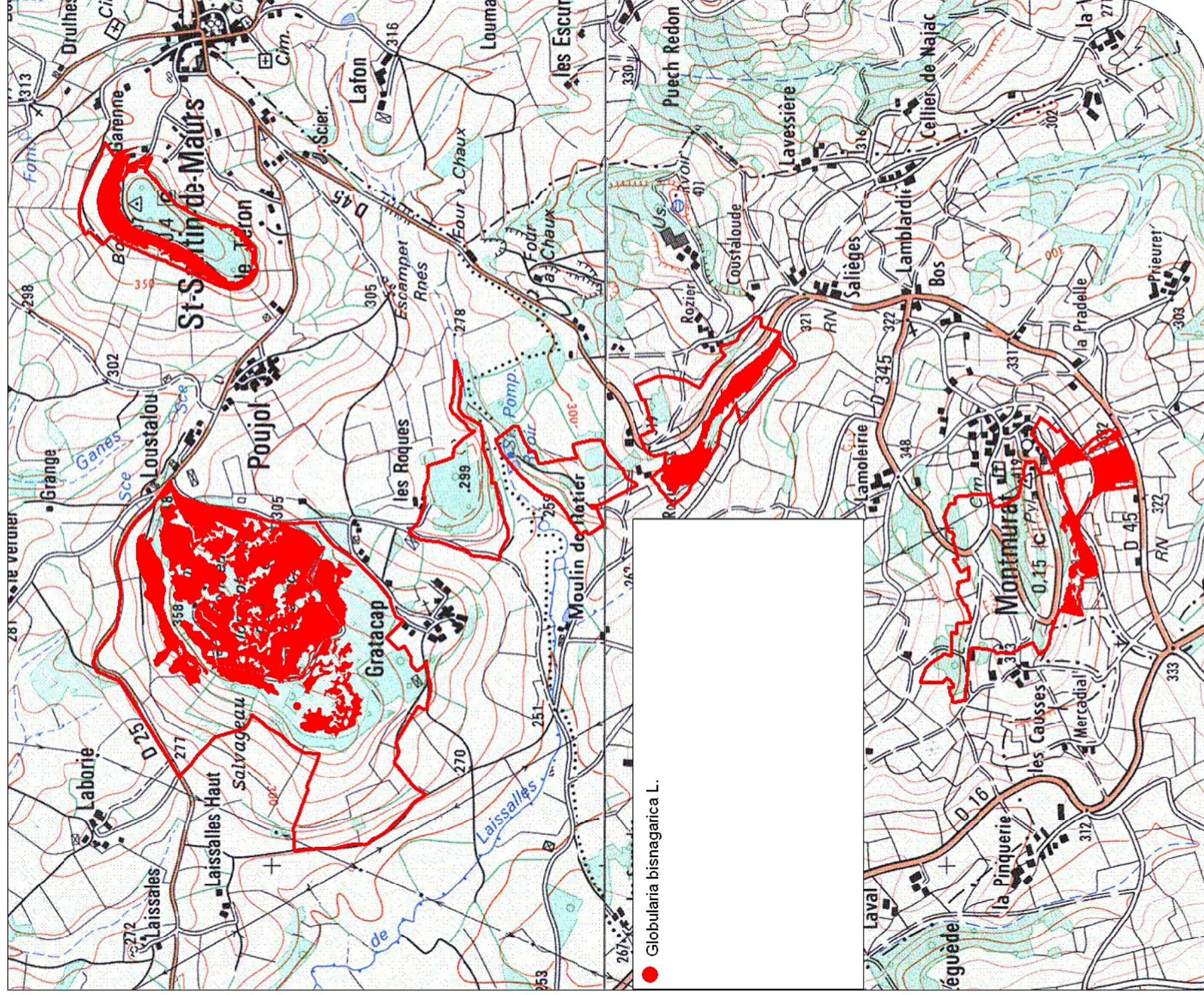
Mètres

Fond cartographique :

Scan2500 IGN 2008

Sphère écologie contrat IGN-FCBN

SIG CBN Massif central, Décembre 2013



Plantes remarquables : taxons de la Liste rouge régionale
avec cotations "danger critique d'extinction (CR)",
"en danger (EN)", "vulnérable (VU)"
ou "quasi menacée (NT)" et/ou taxons protégés
(*Lilium martagon* L.) carte 4/8

Limite du site Natura 2000

Cartographie des habitats naturels
du Site Natura 2000 FR8301065 : "Bassin de Maurs"

Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable



Echelle : 1 / 15 000



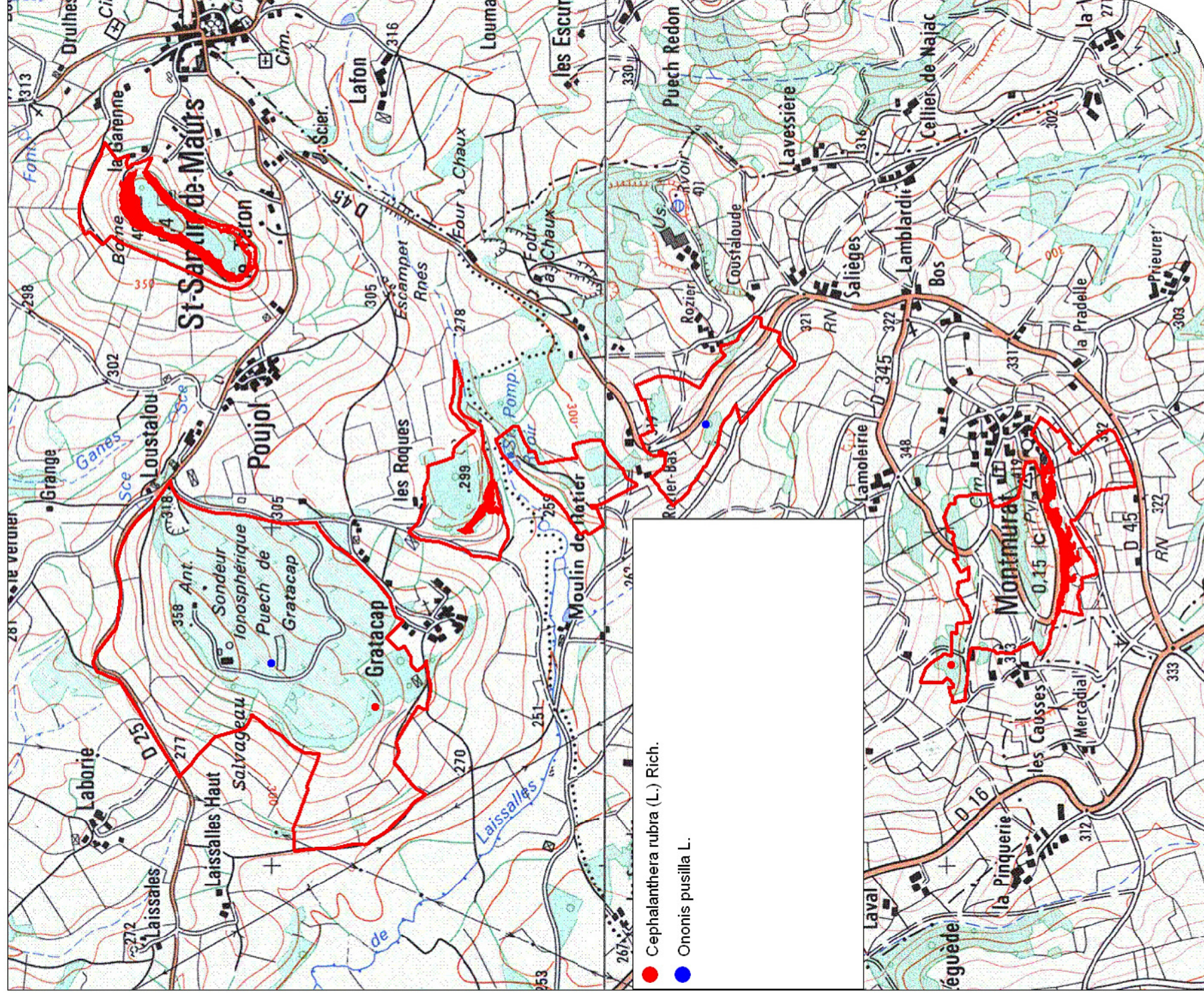
Mètres

Fond cartographique :

Scan2500 IGN 2008

Sphère écologie contrat IGN-FCBN

SIG CBN Massif central, Décembre 2013



Plantes remarquables : taxons de la Liste rouge régionale
avec cotations "danger critique d'extinction (CR)",
"en danger (EN)", "vulnérable (VU)"
ou "quasi menacée (NT)" et/ou taxons protégés
(Lilium martagon L.) carte 3/8

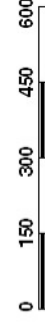
Limite du site Natura 2000

Cartographie des habitats naturels
du Site Natura 2000 FR8301065 : "Bassin de Maurs"

Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable



Echelle : 1 / 15 000



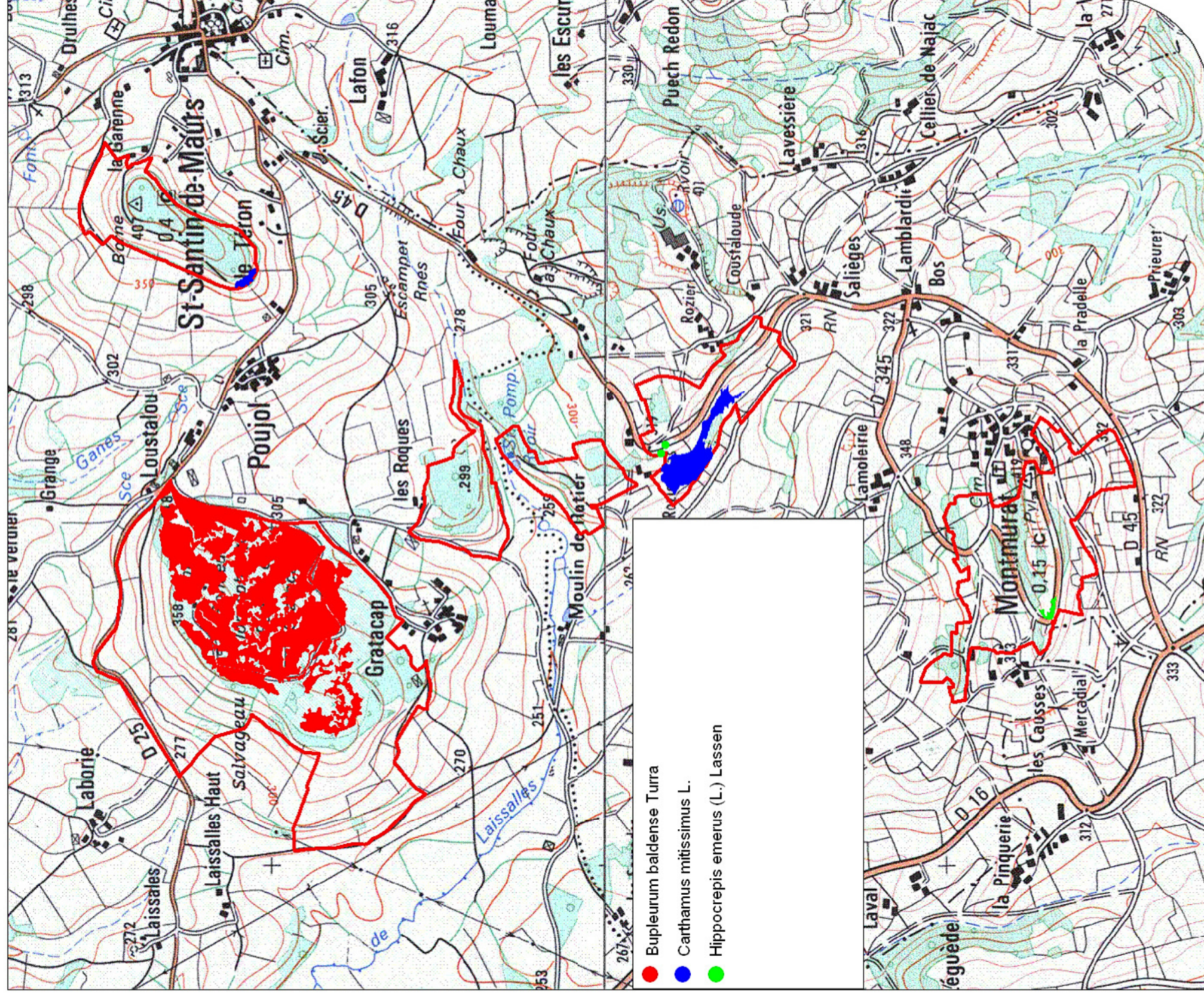
Mètres

Fond cartographique :

Scan2500 IGN 2008

Sphère écologie contrat IGN-FCBN

SIG CBN Massif central, Décembre 2013



Plantes remarquables : taxons de la Liste rouge régionale
 avec cotations "danger critique d'extinction (CR)",
 "en danger (EN)", "vulnérable (VU)"
 ou "quasi menacée (NT)" et/ou taxons protégés
 (*Lilium martagon* L.) carte 2/8

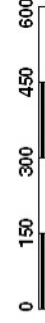
Limite du site Natura 2000

Cartographie des habitats naturels
 du Site Natura 2000 FR8301065 : "Bassin de Maurs"

Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable



Echelle : 1 / 15 000



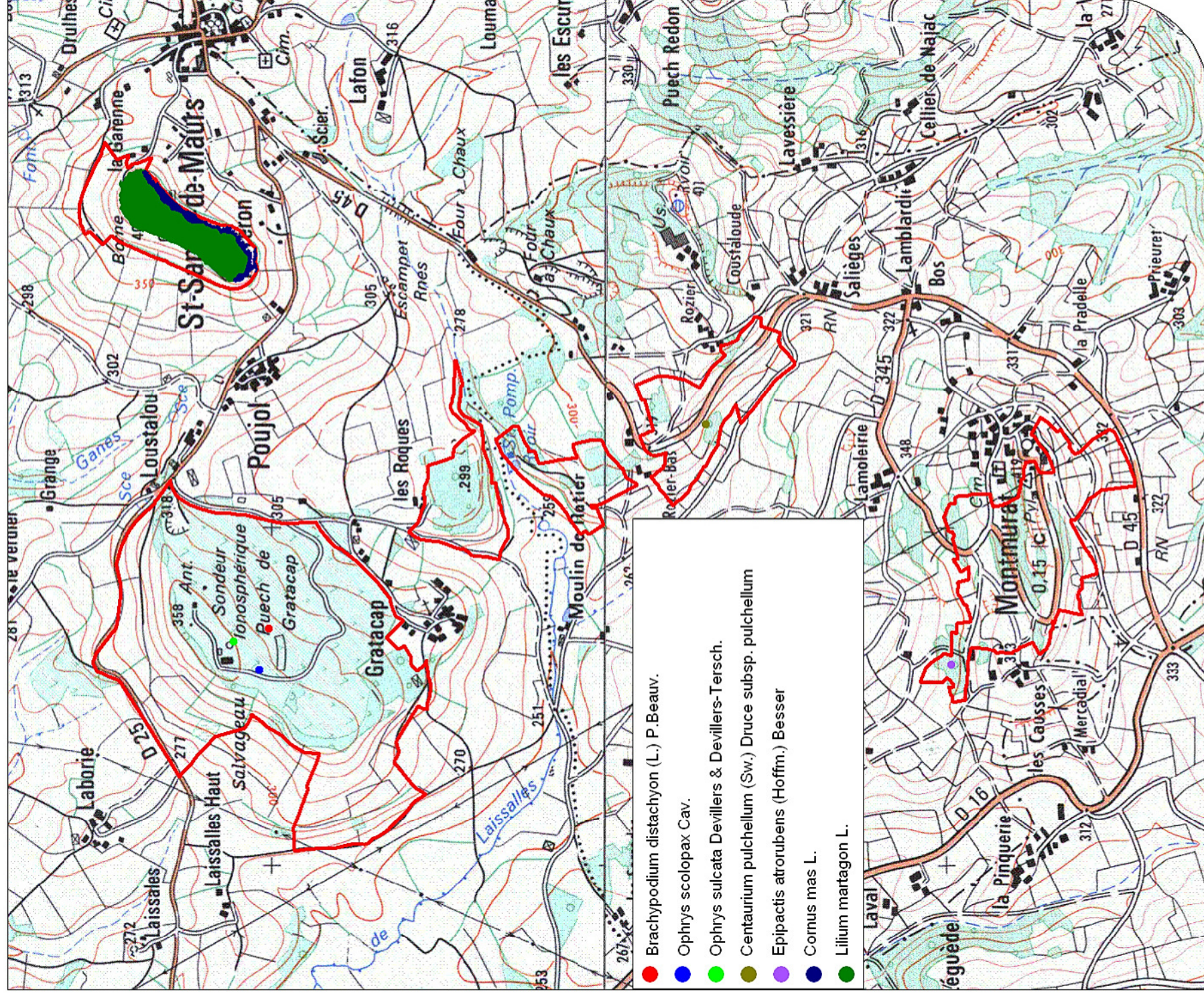
Mètres

Fond cartographique :

Scan2500 IGN 2008

Sphère écologie contrat IGN-FCBN

SIG CBN Massif central, Décembre 2013



- *Brachypodium distachyon* (L.) P.Beauv.
- *Ophrys scolopax* Cav.
- *Ophrys sulcata* Devillers & Devillers-Tersch.
- *Centaurium pulchellum* (Sw.) Druce subsp. pulchellum
- *Epipactis atrorubens* (Hoffm.) Besser
- *Cornus mas* L.
- *Lilium martagon* L.



Plantes remarquables : taxons de la Liste rouge régionale
avec cotations "danger critique d'extinction (CR)",
"en danger (EN)", "vulnérable (VU)"
ou "quasi menacée (NT)" et/ou taxons protégés
(*Lilium martagon* L.) carte 1/8

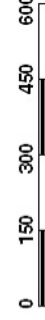
~ Limite du site Natura 2000

Cartographie des habitats naturels
du Site Natura 2000 FR8301065 : "Bassin de Maurs"

Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable



Echelle : 1 / 15 000



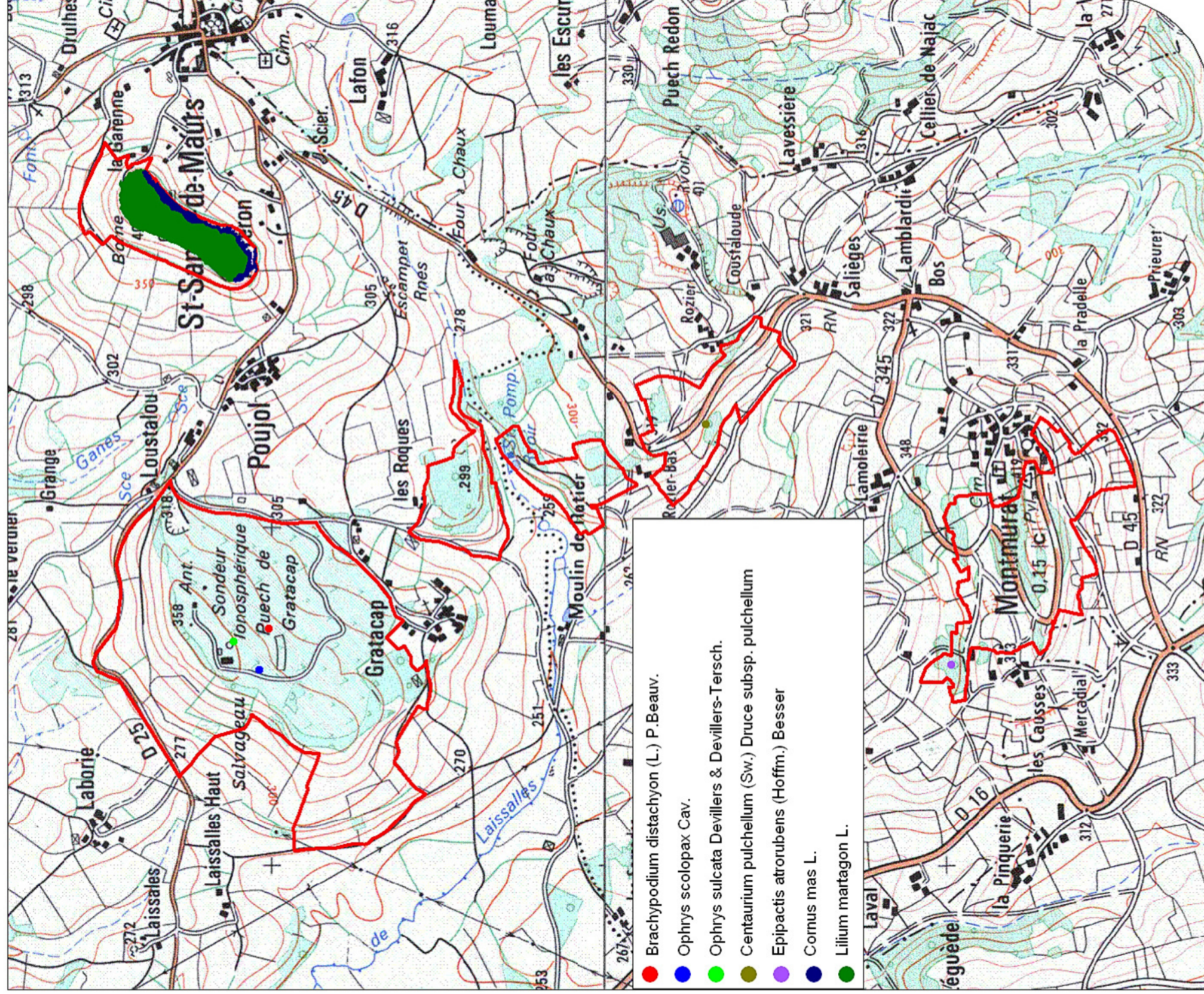
Mètres

Fond cartographique :

Scan2500 IGN 2008

Sphère écologie contrat IGN-FCBN

SIG CBN Massif central, Décembre 2013



Plantes remarquables : taxons de la Liste rouge régionale
avec cotations "danger critique d'extinction (CR)",
"en danger (EN)", "vulnérable (VU)"
ou "quasi menacée (NT)" et/ou taxons protégés
(Lilium martagon L.) carte 1/8

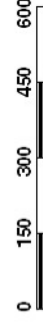
Limite du site Natura 2000

Cartographie des habitats naturels
du Site Natura 2000 FR8301065 : "Bassin de Maurs"

Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable



Echelle : 1 / 15 000



Mètres

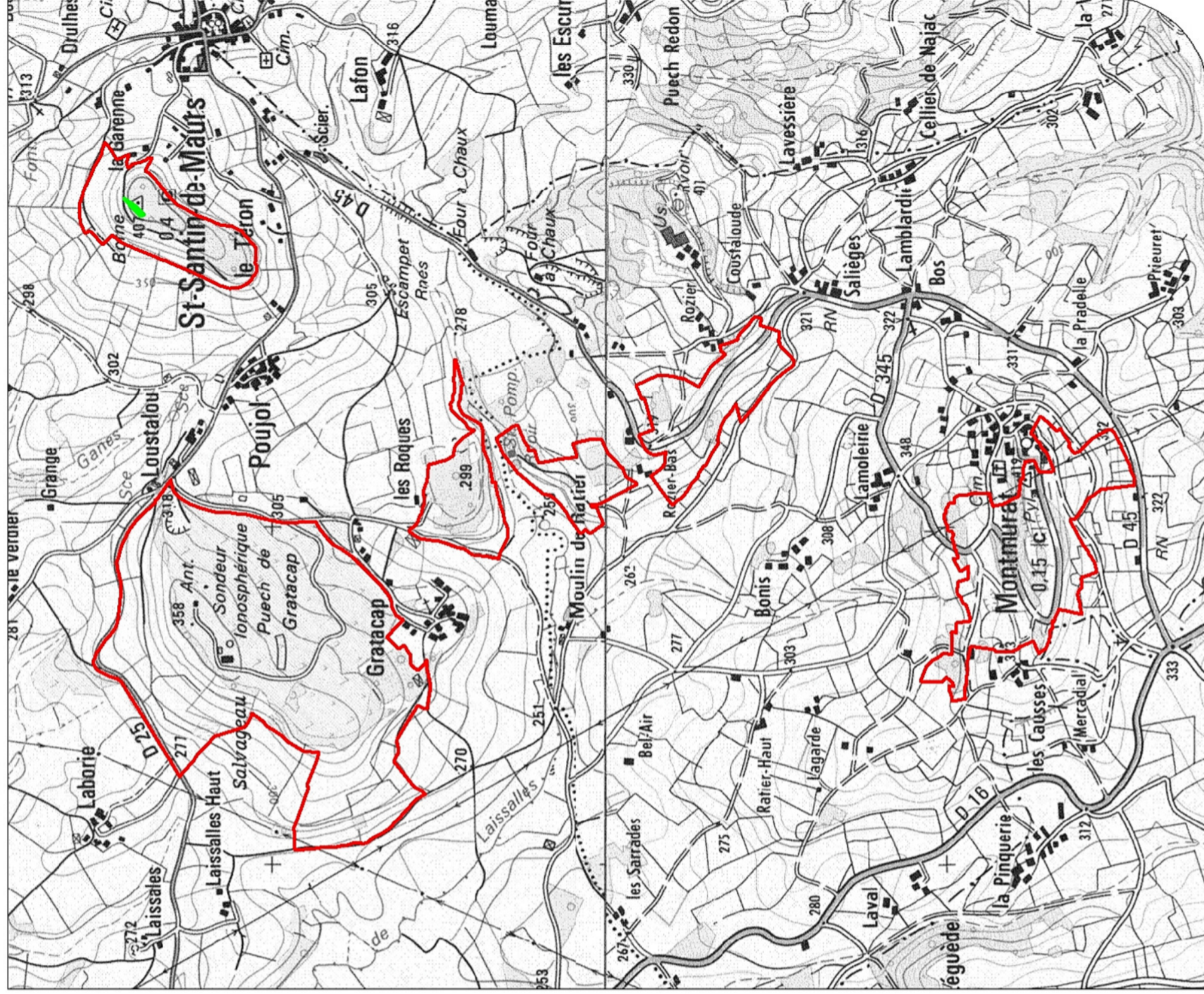
Fond cartographique :

Scan2500 IGN 2008

Sphère écologie contrat IGN-FCBN

SIG CBN Massif central, Décembre 2013

Annexe 2 ter : Carte de localisation du Lichen Pulmonaire



Annexe 7 – Localisation du bouquet de chênes porteurs de Lobaria pulmonaria (L.) Hoffm.

- Bouquet de chênes porteurs de Lobaria pulmonaria (L.) Hoffm.
- Limite du site Natura 2000



Échelle : 1 / 15 000



Mètres

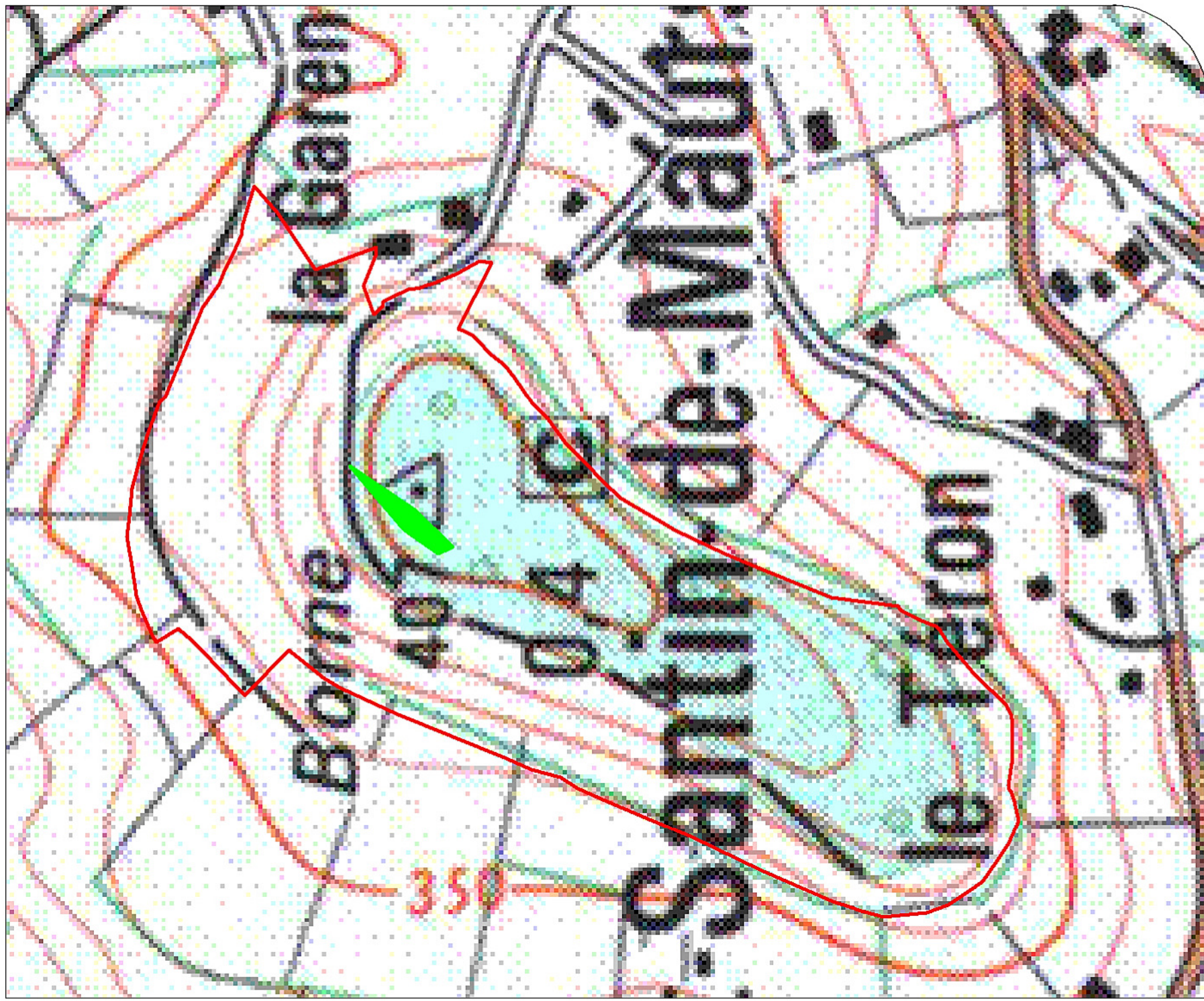
Actualisation de la cartographie des habitats naturels et semi-naturels
du site Natura 2000 FR8301065

« Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs »

Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable

Fond cartographique :
Scan2500 IGN 2008
Sphère écologie contrat IGN-FCBN

SIG CBN Massif central, Novembre 2013



Annexe 7 - Localisation du bouquet de chêne porteurs de Lobaria pulmonaria (L.) Hoffm.

 bouquet de chêne porteurs de Lobaria pulmonaria (L.) Hoffm.

 Limite du site Natura 2000

Cartographie des habitats naturels
du Site Natura 2000 FR8301065 : "Bassin de Mours"

Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable



Échelle : 1 / 15 000



Fond cartographique :

Scan25000 IGN 2008

Sphère écologie contrat IGN-FCBN

SIG CBN Massif central, Décembre 2013



Annexe 3 : Cahiers des charges des Mesures Agro-environnementales

TERRITOIRE «Site NATURA 2000 Côteaux thermophiles de la région de Maurs » MESURE TERRITORIALISEE « AU_COMA_LA1 » (Landes sèches embroussaillées et bois pâturés) CAMPAGNE 2009

1. Objectifs de la mesure

Les objectifs de la mesure « AU_COMA_LA1 » (Landes sèches embroussaillées et bois pâturés) sont de :

- Favoriser ou retrouver l'ouverture des landes et des sous-bois par un débroussaillage approprié ;
- Conserver l'ouverture des milieux par un pâturage extensif adapté.
- Créer et entretenir une mosaïque d'habitats remarquables (pelouses karstiques, pelouses sèches, landes à genévrier) .
- Limiter l'extension de la fruticée (Prunellier, Ronce, Eglantier).

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de **386 € par hectare engagé** vous sera versée annuellement pendant la durée de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « AU_COMA_LA1 »

2.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure « AU_COMA_LA1 » n'est à vérifier.

- 2.1.1 Vous devez réaliser un diagnostic parcellaire et un programme de travaux d'ouverture et d'entretien des surfaces engagées : ces travaux doivent être établis de préférence avant le dépôt de votre demande d'engagement et dans tous les cas avant le 1^{er} juillet de l'année de dépôt de votre demande.

**La structure pouvant réaliser ces diagnostics est l'ADASEA du Cantal,
26 rue du 139^{ème} R.I., AURILLAC, tél : 04 71 45 56 00**

2.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « AU_COMA_LA1 » les **surfaces de landes et bois pâturés** de votre exploitation, dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation (Cf. §4.2 de la notice du territoire).

3. Cahier des charges de la mesure « AU_COMA_LA1 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « AU_COMA_LA1 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

3-1 : Le cahier des charges de la mesure « AU_COMA_LA1 » (Landes sèches embroussaillées et bois pâturés)

Obligations du cahier des charges A respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
ANNEE 1 : Faire établir par la structure agréée le programme des travaux d'ouverture et d'entretien, incluant un diagnostic de l'état initial des parcelles engagées	Vérification du programme de travaux d'ouverture	Programme de travaux établi par une structure agréée	Définitive	Principale Totale
ANNEE 1 à 5 : Enregistrement de l'ensemble des interventions d'ouverture et d'entretien sur les surfaces engagées : - type d'intervention (broyage, tronçonnage...), - localisation, - date, - outils.	Vérification du cahier d'enregistrement des interventions	Cahier d'enregistrement et programme de travaux	Réversible au 1er et deuxième constat. Définitif au troisième constat	Secondaire Totale
ANNEE 1, 2 et 3 : Mise en œuvre du programme individuel de travaux d'ouverture	Visuel et vérification du cahier d'enregistrement ou des factures	Programme de travaux + Factures si prestation. Cahier d'enregistrement des interventions sinon	Définitif	Principale Totale
ANNEE 2 et suivantes: Mise en œuvre du programme de travaux d'entretien (après ouverture) : respect des modalités et de la fréquence des travaux d'élimination mécanique des rejets ligneux et autres végétaux indésirables décrits ci-dessous au paragraphe 3-2.	Visuel et vérification du cahier d'enregistrement ou des factures	Factures si prestation. Cahier d'enregistrement des interventions sinon	Définitive	Principale Totale
Respect des périodes d'intervention autorisées : Réalisation des travaux d'ouverture entre le 15 août et le 1 ^{er} mars Réalisation des travaux d'entretien entre le 15 août et le 1 ^{er} mars	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Pour chaque parcelle engagée, absence totale de désherbage chimique sauf ponctuellement si autorisé dans le programme de travaux.	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Pour chaque parcelle engagée, absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organiques. (y compris compost)	Visuel et Analyse du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation ¹	Réversible	Principale Totale
Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
Pour chaque parcelle engagée, respect d'un chargement moyen maximum de 1 UGB / ha et d'un chargement moyen minimum de 0.1 UGB / ha.	Documentaire ou visuel	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Principale seuils

¹ La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

TERRITOIRE «Site NATURA 2000 « Côteaux thermophiles de la région de Maurs » MESURE TERRITORIALISÉE « AU_COMA_PE2 » (pelouses sèches fauchées) CAMPAGNE 2009

1. Objectifs de la mesure

Les objectifs de la mesure « AU_COMA_PE2 » (pelouses sèches fauchées) sont de :

- Favoriser le maintien de milieux ouverts par des pratiques de fauche et de pâture adaptées.
- Adapter les dates de fauche pour permettre la reproduction de plantes remarquables et notamment des Orchidées.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de **336 € par hectare engagé** vous sera versée annuellement pendant la durée de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « AU_COMA_PE2 »

2.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure « AU_COMA_PE2 » n'est à vérifier.

- 2.1.1 Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement.

**La(es) structure(s) pouvant réaliser ce diagnostic est l'ADASEA du Cantal,
26 rue du 139^{ème} R.I., AURILLAC, tél : 04 71 45 56 00**

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation... » dans le **cadre A du formulaire de demande d'engagement dans les mesures agroenvironnementales**. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration d'au plus de 96 € / an pour votre exploitation, plafonné à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « AU_COMA_PE2 ».

2.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Éligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « AU_COMA_PE2 » les **surfaces de pelouses sèches fauchées** de votre exploitation, dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation (Cf. §4.2 de la notice du territoire).

3. Cahier des charges de la mesure « AU_COMA_PE2 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « AU_COMA_PE2 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « AU_COMA_PE2 » (pelouses sèches fauchées)

Obligations du cahier des charges A respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Absence de destruction des pelouses engagées notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (nivellement...), absence de renouvellement par travail superficiel du sol.	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Pour chaque parcelle engagée, absence totale de désherbage chimique sauf ponctuellement si autorisé dans le diagnostic.				
Maîtrise des refus et des ligneux selon prescriptions du diagnostic d'exploitation.	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
Pour chaque parcelle engagée, apports azotés totaux limités à 40 unités / ha/ an, dont au maximum 40 unités/ha/an en minéral.	Analyse du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation ¹	Réversible	Principale seuils
Pour chaque parcelle engagée, limitation de la fertilisation P et K totale (hors apports par pâturage) et minérale : - Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. - Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral.	Analyse du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation ²	Réversible	Secondaire seuils
Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
Pour chaque parcelle engagée, enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage.	Analyse des enregistrements	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Secondaire Totale
Pour chaque parcelle engagée, respect d'un chargement moyen annuel maximal de 1 UGB / ha et d'un chargement moyen annuel minimal de 0.1 UGB / ha.	Documentaire ou visuel	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Principale seuils
Pour chaque parcelle engagée, absence de fauche et de pâturage pendant la période du 10 mai au 10 juin.	Contrôle visuel et Analyse des enregistrements	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Principale Totale
Respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage du 10 mai au 10 juin	Contrôle visuel et Analyse des enregistrements	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	secondaire Totale

¹ La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. **Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.**

² La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. **Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.**

3.2 Contenu minimal du cahier d'enregistrement des intervention mécaniques et/ou de pâturage

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « AU_COMA_PE2 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'ilot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- Fauche : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

Le chargement moyen annuel est calculé à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur l'année.

Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen annuel =

$$\frac{\text{Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)}}{\text{Surface de la parcelle engagée x 365}}$$

TERRITOIRE «Site NATURA 2000 « Côteaux thermophiles de la région de Maurs » MESURE TERRITORIALISEE « AU_COMA_PE1 » (pelouses sèches pâturées) CAMPAGNE 2009

1. Objectifs de la mesure

Les objectifs de la mesure « AU_COMA_PE1 » (pelouses sèches pâturées) sont de :

- Favoriser le maintien de milieux ouverts ou squelettiques par un pâturage extensif approprié ;
- Adapter les périodes de pâturage pour permettre la reproduction de plantes remarquables et notamment des Orchidées.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de **310 € par hectare engagé** vous sera versée annuellement pendant la durée de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « AU_COMA_PE1 »

2.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure « AU_COMA_PE1 » n'est à vérifier.

2.1.1 Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement.

**La(es) structure(s) pouvant réaliser ce diagnostic est l'ADASEA du Cantal,
26 rue du 139^{ème} R.I., AURILLAC, tél : 04 71 45 56 00**

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation... » dans le **cadre A du formulaire de demande d'engagement dans les mesures agroenvironnementales**. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration d'au plus de 96 € / an pour votre exploitation, plafonné à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « AU_COMA_PE1 ».

2.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Éligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « AU_COMA_PE1 » les **surfaces de pelouses sèches pâturées** de votre exploitation, dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation (Cf. §4.2 de la notice du territoire).

3. Cahier des charges de la mesure « AU_COMA_PE1 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « AU_COMA_PE1 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « AU_COMA_PE1 » (pelouses sèches pâturées)

Obligations du cahier des charges A respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Absence de destruction des pelouses engagées notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (nivellement...), absence de renouvellement par travail superficiel du sol.	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Pour chaque parcelle engagée, absence totale de désherbage chimique sauf ponctuellement si autorisé dans le diagnostic.	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Maîtrise des refus et des ligneux selon prescriptions du diagnostic d'exploitation.	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
Pour chaque parcelle engagée, absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organiques. (y compris compost, hors restitution par pâturage)	Visuel et Analyse du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation ¹	Réversible	Principale Totale
Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
Pour chaque parcelle engagée, enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage.	Analyse des enregistrements	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Secondaire Totale
Pour chaque parcelle engagée, respect d'un chargement moyen annuel maximal de 1 UGB / ha et d'un chargement moyen annuel minimal de 0.1 UGB / ha.	Documentaire ou visuel	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Principale seuils
Pour chaque parcelle engagée, absence de pâturage entre le 15 avril et le 15 mai.	Contrôle visuel et Analyse des enregistrements	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Principale Totale
Absence de fauche	Contrôle visuel et Analyse des enregistrements	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	secondaire Totale

3.2 Contenu minimal du cahier d'enregistrement des intervention mécaniques et/ou de pâturage

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « AU_COMA_ZH1 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'ilot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

¹ La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

Le chargement moyen annuel est calculé à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur l'année.

Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen annuel =

$$\frac{\text{Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)}}{\text{Surface de la parcelle engagée x 365}}$$

3-2 : Contenu du programme de travaux d'ouverture et d'entretien

Le programme de travaux d'ouverture sera adapté aux surfaces que vous souhaitez engager, afin d'atteindre un équilibre entre la ressource fourragère et le couvert arboré. Il sera établi par une structure agréée, sur la base d'un diagnostic initial de ces surfaces en terme d'embroussaillage et de la part des ligneux.

Pour l'ouverture des parcelles ou parties de parcelles concernées, le programme de travaux d'ouverture précisera :

- la technique de débroussaillage d'ouverture la 1ère année en fonction du milieu : broyage au sol au minimum, pour les parcelles mécanisables ; tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuel ;
- si l'ouverture peut être réalisée par tranches en fonction de la surface à ouvrir, mais au maximum en trois tranches annuelles ;
- si la régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après débroussaillage est autorisée ;
- la période pendant laquelle l'ouverture des parcelles doit être réalisée, dans le respect des périodes de reproduction de la faune et de la flore.

Pour maintenir l'ouverture du milieu sur les surfaces engagées, après les travaux lourds d'ouverture, vous devez réaliser les travaux d'entretien suivants pour les années d'engagement restantes :

- les rejets ligneux et les autres végétaux indésirables à éliminer (Prunelliers, ronces, églantiers, Chênes pubescents, Genévriers) pour atteindre le taux de recouvrement précisé dans le diagnostic (entre 0 et 30 %).
- la réalisation de ces travaux d'entretien (élimination mécanique des rejets et autres végétaux indésirables) une fois tous les ans, les premiers travaux d'entretien devant être réalisés au plus tard en année 2
- la période pendant laquelle l'entretien des parcelles doit être réalisé : entre le 1er octobre et le 1er février
- la méthode d'élimination mécanique des rejets ligneux et végétaux indésirables :
 - méthodes autorisées : fauche ou broyage au sol, tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuel.
 - export obligatoire des produits du débroussaillage.
 - Matériel à utiliser : à préciser dans le diagnostic

3.1 Contenu minimal du cahier d'enregistrement des intervention mécaniques et/ou de pâturage

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « AU_COMA_LA1 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

Le chargement moyen annuel est calculé à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur l'année.

Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen annuel =

$$\frac{\text{Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)}}{\text{Surface de la parcelle engagée x 365}}$$

Annexe 4 : Bilan des actions d'animation – sensibilisation - information

- 2000 : réalisation d'un diaporama (98 diapositives argentique) sur les Orchidées
animation de 4 soirées (1^{er}, 10 juillet, 7, 24 août) et de 4 randonnées (6, 10 juillet, 7, 24 août) sur site sur la thématique des Orchidées
sensibilisation aux Orchidées en milieu scolaire (6 interventions en lycée agricole, Maison familiale rurale, collège)
recherche sur site du Damier de la Succise
- 2001 : conception d'une plaquette format A5 12 pages couleur présentant les Orchidées et Natura 2000
réalisation d'un document A4 1 feuille recto-verso présentant Natura 2000, les mesures en CTE et le PDRN
réunion d'information et de dialogue en direction des agriculteurs le 11 décembre
- 2002 : comité de pilotage validant l'actualisation du Docob (introduction des CTE) le 21 janvier
circulaire d'information sur les CTE à tous les agriculteurs en février 2002
étude d'évaluation pour le Conseil Général sur l'impact dans le site de la rectification du RD 45
- 2004 : réunion de mise en place des CAD (DDAF, ADASEA, Chambre d'Agriculture, CPIE) le 29 juin
Lettre d'argumentation pour une application raisonnée du contrat 19-02-CO1
- 2005 : rencontre-bilan avec les techniciens de l'ADASEA et de la Chambre d'Agriculture
lettre d'information à tous les agriculteurs concernés par le site Nature 2000
rencontre sur le terrain avec les agriculteurs susceptibles de s'engager
rencontre avec les maires des deux communes, pour information
rencontre avec la DDAF pour prévision d'un comité de pilotage
Suivi administratif. Rédaction.
- 2006 : enquête et bilan sur les contractualisations de C.A.D. sur le site en 2006
participation à des animations (exposition et conférence au muséum d'Aurillac)
actions de sensibilisation sur site (découverte des Orchidées) pour scolaires (BTS Protection de la Nature...) et agriculteurs suivi auprès d'agriculteurs.
courrier d'information et rencontre auprès des Maires de Montmurat et Saint-Santin-de-Maurs sur l'évolution de la Procédure Natura 2000
- 2007 : animations de sensibilisation sur site (découverte des Orchidées) pour groupes (Club du Trioulou, Association du Sentier de Sénergue), individuels et agriculteurs (voir pièce jointe n° 2).
suivi auprès d'agriculteurs
courrier d'information et contacts auprès des Maires de Montmurat et Saint Santin de Maurs sur l'évolution de la Procédure Natura 2000.
réunion et coordinations
rédaction du nouveau projet agro-environnemental 2007
rédaction d'une maquette de projet de Charte Natura 2000

- 2008 : rédaction d'un projet de Charte Natura 2000
communication et sensibilisation en vue de la signature de contrats Natura 2000 : document d'information A4 couleur rencontres avec les maires et les nouveaux élus
rencontre avec des agriculteurs pour élaboration des MAET proposées le 18 décembre
travail sur les engagements unitaires agri-environnementaux : modifications apportées au projet agro-environnemental. Inventaire des agriculteurs et propriétaires concernés et des surfaces en jeu
actualisation du pré-projet Agro-environnemental et présentation du projet en CRAE.
participation aux réunions de coordination au niveau départemental.
- 2009 : cartographie, mise en cohérence et validation de nouveaux contours (coordination avec l'ADASEA et la DDAF)
élaboration et rédaction des mesures agro-environnementales Territorialisées les 16 et 26 janvier
invitations, réunion de travail, animation des groupes de réflexion, rédaction des MAET proposées
communication et sensibilisation des ayant – droit des biens sectionnaires du Puech de Salvageau.
organisation, animation d'une réunion d'information avec les ayant – droit, le maire de St Santin, les services de la DDAF , l'ADASEA.
Communication et suivi auprès des maires
communication et sensibilisation auprès des agriculteurs ; contractualisation de 4 exploitants
connaissance des Orchidées : journée de découverte du 31 mai ; conférence au Muséum 14 mai
présentation du site en CRAE le 9 mars et le 26 novembre (préparation, élaboration d'un Power-point)
présentation du site en CDOA le 4 septembre.
préparation, élaboration de documents, réunion
- 2010 : contractualisation de Mesures Agro-environnementales Territorialisées (invitations, permanence, information d'agriculteurs)
Démarches auprès de la DRAE pour application de MAET sur un îlot entier (17 février)
communication et sensibilisation des ayant – droit des biens sectionnaires du Puech de Salvageau
communication et suivi auprès des maires
communication et sensibilisation sur la connaissance des Orchidées : journée de découverte du 06 juin
élaboration d'un document pédagogique (montage diapos)
présentation du site en CRAE le 04 mars
élaboration et rédaction du dossier de Contrat Natura 2000.
comité de pilotage le 16 décembre
action de veille et de suivi : suivi des parcelles contractualisées
- 2011 : suivi administratif du site : travail et réunions avec les services de l'Etat, accompagnement sur site participation aux réunions de coordination au niveau départemental et régional. Comité de pilotage du 08 novembre
suivi de l'élaboration du DOCOB, de la Charte Natura 2000 (validée le 08 novembre en Copil) et du Contrat Natura 2000
communication – sensibilisation conférence - diaporama - journée de découverte sur les Orchidées le 22 mai
animation sur site : sensibilisation auprès des agriculteurs, des élus
action de veille et de suivi : suivi des parcelles contractualisées, recommandations aux agriculteurs

Annexe 5 : Suivis de l'état du site : inventaires annuels

Etat des lieux au 30 novembre 2005 du Parcellaires Site par Site Depuis les relevés précédents à savoir juin 1999

Saint Santin de Maurs : la Garenne

Synthèse :

Globalement certains changements peuvent être observés dans le sens d'un appauvrissement du milieu sur certaines parcelles, dû à l'embroussaillage (parcelle 668), ou à d'autres causes non déterminées (modifications des pratiques culturales sur mésobromion ? parcelles 987, 651 à 654).

Une altération du milieu est également prévisible en raison de l'expansion du Brachypode et de l'envahissement par des semis de petits arbres dans la partie nord du site (parcelle 660 et 661).

Détail (modifications ou compléments):

Parcelles 660 et 661 : développement du Brachypode jusqu'à l'aplomb de la parcelle 1017. Embuissonnements par semis de jeunes feuillus (1 m de haut à peu près) : Saule sp, Chêne pubescent, Noyer, Prunier, Prunellier, Aubépine, Robinier, Hêtre, Merisier, Genévrier, Ronce.

Parcelles 987 et 651 à 654 : densification du couvert en graminées et baisse en quantité des Orchidées.

Parcelles 780, 658 en partie et 655 à 657 : lande à Fragon petit Houx très dense en sous bois de Chêne pubescent

Parcelles 668 : fermeture importante du milieu par le Genévrier empêchant presque le passage et engendrant une raréfaction des Orchidées, de l'aplomb avec les parcelles 669 à 671 puis à hauteur de la parcelle 698.

Propositions :

Restauration des parcelles 660, 661 et 668 : défrichement et lutte contre le Brachypode, enquête sur l'évolution apparente des parcelles 978 et 651 à 654.

Saint Santin de Maurs : le Puech de Salvageau

Synthèse :

Peu de modifications sont observables sur le site. Sur la parcelle 419, l'éventuelle avancée de la lisière des boisements en Chêne pubescent à partir du nord et de l'ouest, ainsi que la densification de la fruticée sont difficilement quantifiables. Le site (parcelle 419) est le lieu d'activités de moto tout terrain engendrant l'arrachement de la couverture végétale et l'érosion du sol mis à nu.

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelle 419 : Ancienne décharge réhabilitée, subsistent quelques dépôts de terre et de gravats, une benne d'enlèvement et des palettes appartenant à l'ACCA. La partie nord-est le long de la voie entre Loustalou et Les Roques, anciennement défrichée est envahie par les ronces.

Parcelles 402, 403, 406 en partie, 407 à 411, 418, 616, 622 : Pelouses à Genévrier épars

Parcelles 418 – 413 et 418 – 411 : Haie de lisière en fruticée s'épaississant, envahissant le bas de 411 et débordant sur 403 et 410.

Propositions :

Arrêté municipal interdisant la moto sur le site.

Vérification au printemps 2006 de l'intérêt de la partie ouest des parcelles 631 et 632.

Saint Santin de Maurs : les Roques

Synthèse :

Aucune modification décelable sur ce site n'a pu être mise en évidence.

Propositions :

La zone karstique (parcelles 558, 559) est toujours à défricher.

Montmurat : Moulin de Ratier

Synthèse :

Le site n'a pas été modifié

Montmurat : Rozier

Synthèse : la rectification du tracé de la RD 45 a détruit environ 1,56 hectare d'Habitat Prioritaire (cf. rapport du 5 avril 2002) par décaissement et talutage.

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelles 275, 274, 273, 309, 310, 311, 317, 312 : destruction totale ou partielle du biotope (retalutage)

Parcelles 266, 268, 271, 272 : destruction du cortège botanique de bord de route (messicoles) par remblaiement.

Parcelles 272, 261 : destruction de la haie en chênaie pubescente de bord de route par remblaiement ; répartition résiduelle de la chênaie pubescente : parcelles 268, 266 et moitié 271, haie de fruticée 269 et moitié de 271.

Propositions :

Etude de suivi de la recolonisation botanique des bords de la RD 45

Montmurat : la Garenne

Synthèse :

Des travaux d'aménagement touristique (parcelles 602, 608, 609) et d'embellissement de l'accès (construction d'un mur parcelles 614, 1313, 564) ont fortement altéré la zone sommitale du site en détruisant les biotopes.

Quelques parcelles ont vu leur vocation changer : prairie artificielle ou vigne, ou se ferment par emboisement (fruticée en 1319 et 600).

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelles 564, 1313, 614 : Destruction du talus (biotopes à Orchidées) par la construction d'un mur de soutènement après retalutage.

Parcelles 1312, 1059, 612, 609, 608 : destruction des Habitats par l'aménagement d'un espace de loisirs et de détente : jeux, allées gravillonnées, sol engazonné.

Parcelles 611 et 1044 : aménagement d'une aire pour camping-cars : goudronnage...

Parcelle 583 : Partie est en bord de chemin envahie par un roncier.

Parcelle 518 : Décharge sauvage toujours présente.

Parcelle 605 : Prairie artificielle Ray-gras – Légumineuses.

Parcelle 494 : Prairie artificielle Trèfle.

Parcelle 607 : Partie ouest nettoyée (ancien roncier à orties)

Parcelles 1319 et 600 : Développement de la fruticée, fermeture du milieu

Parcelles 624 : terre labourée

Parcelle 598 : Prairie artificielle

Parcelle 593 : Diminution importante sur sa station botanique de la Capillaire de Montpellier (Fougère)

Parcelle 1150 : Vigne

Parcelle 597 : Verger de pruniers

Propositions :

Travaux de restauration : défrichement des secteur en voie d'emboisement, nettoyage de la fontaine et remise en eau (pour favoriser la Capillaire de Montpellier)

Etat des lieux au 30 novembre 2006 du Parcellaires Site par Site depuis l'état des lieux précédent du 30 novembre 2005

Impressions générales :

L'état des lieux effectué au cours de l'automne 2006 confirme l'impression déjà ressentie lors du précédent en 2005. Certains sites s'altèrent ou se dégradent. En parallèle, quelques activités humaines (labours, constructions...) se sont avérées dommageable pour la qualité du site.

Ces modifications laissent présager la nécessité de réviser les contours d'au moins deux sites (La Garenne de Montmurat et le Puech de Salvageau).

Toutefois, une telle décision demande à être confirmée et précisée par des relevés complémentaires effectués à des périodes plus favorables (printemps 2007), permettant de confirmer ou d'infirmer d'éventuelles rectifications.

Saint Santin de Maurs : la Garenne

Synthèse :

Les changements déjà observés dans le sens d'un appauvrissement du milieu sur certaines parcelles, en raison de l'embroussaillage (parcelle 668 à l'est) et de l'expansion du Brachypode et du Prunetalia dans la partie nord du site (parcelle 660 et 661) se confirment.

Les parcelles périphériques de la zone (nord et ouest) semblent moins riches en Orchidées.

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelles 660 et 661 : banalisation du talus le long du chemin d'accès. Poursuite de l'envahissement par le Brachypode jusqu'à l'aplomb de la parcelle 667. Embuissonnements par semis de jeunes feuillus (1 m de haut à peu près) : Saule, Chêne pubescent, Noyer, Prunier, Prunellier, Aubépine, Robinier, Hêtre, Merisier, Genévrier, Ronce en bas de parcelle (nord-est).

Parcelles 987, 651, 652 : densification du couvert en graminées et baisse en quantité des Orchidées : secteur à analyser au printemps.

Parcelles 719 à 721 : bon état malgré quelques touffes de Brachypode et un départ de Prunetalia en lisière sud des parcelles.

Parcelles 721, 654, 653 : altération par manque d'entretien : départs de ronciers par plaques et de Prunetalia de part et d'autre (lisière du bois et haie à l'ouest).

Parcelles 780, 658 en partie et 655 à 657 : pas de modification : lande à Fragon petit Houx très dense en sous bois de Chêne pubescent.

Parcelle 668 : fermeture importante du milieu par le Genévrier (recouvrement plus de 50%) et par le Brachypode engendrant une raréfaction des Orchidées, de l'aplomb avec les parcelles 669 à 671. Germinations importantes de jeunes Chênes pubescents, voire de Hêtre laissant présager d'un emboisement rapide.

Propositions :

Restauration des parcelles 660, 661, 668 et 721 (pour partie) : défrichage et lutte contre le Brachypode, relevés botaniques et enquête sur l'évolution des parcelles 987 et 651 à 654.

Saint Santin de Maurs : le Puech de Salvageau

Synthèse :

Pas de changements importants depuis 2005. Peu de modifications sont observables sur le site. Sur la parcelle 419, l'éventuelle avancée de la lisière des boisements en Chêne pubescent à partir du nord et de l'ouest, ainsi que la densification de la Fruticée à l'est sont difficilement quantifiables. Une comparaison des missions BD ortho 2000 et 2005 pourrait permettre de mieux évaluer la dynamique végétale du milieu.

Le site (parcelle 419) est le lieu d'activités de moto tout terrain engendrant l'arrachement de la couverture végétale et l'érosion du sol mis à nu.

Une redéfinition du périmètre semble nécessaire, le secteur ouest ne semblant pas receler des habitats.

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelle 419 : l'ancienne carrière a un rôle de stockage de matériaux : dépôts de terre et de gravats, benne d'enlèvement et palettes appartenant à l'ACCA. La partie est le long de la voie entre Loustalou et Les Roques, anciennement défrichée est envahie par les ronces. Elle est le siège d'une landification importante (Genévrier, Chêne pubescent, Orme champêtre) jusqu'en face la parcelle 420. Une petite fruticée longe également la voie d'accès aux bâtiments du relais. La partie centrale de la parcelle est en bon état, même si par endroit on remarque des plaques de Brachypode ou de fortes germinations de Prunelier. La partie métallique du relais a été démontée et évacuée ; les piliers et fondations en béton demeurent sur place.

Parcelles 399, 780, 630, 405, 785, 784, 783, 413, 414 : prairies artificielles ou fortement modifiées. Exclusion de la zone à envisager après vérification printanière.

Parcelles 631 à 633 : céréales : blé d'hiver. Ne pas conserver dans le périmètre.

Parcelles 402, 403, 406 en partie, 407 à 411, 418 : pelouses à Genévrier épars. Parcelle 411 plus fournie en Genévriers avec départ important de ronciers en lisière.

Parcelles 411 – 413 et 786 – 411 : haie de lisière en Fruticée - Prunetalia s'épaississant, envahissant le bas de 411.

Parcelle 417 : quelques ronciers au milieu et départ de ronciers en lisière.

Propositions :

Arrêté municipal interdisant la moto sur le site.

Lutte contre les ronciers et les Fruticées (parcelles 419, 406, 410, 411, 418, 417).

Vérification au printemps 2007 de l'intérêt de la partie ouest (parcelles 780, 630, 631, 632, 633, 399, 405, 782, 783, 784, 785, 413, 414, 415).

Saint Santin de Maurs : les Roques

Synthèse :

Aucune modification décelable sur ce site n'a pu être mise en évidence.

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelle 447 : Prunetalia dense en sous bois de Chêne pubescent.

Parcelle 448 : verger de Noyer.

Parcelle 455 : sous bois de Chêne pubescent entretenu à Céphanthère rouge – *Cephalanthera rubra*.

Parcelles 558, 559, 561 : zone karstique, bon état malgré petite colonisation par le Prunelier.

Parcelle 529 : intérêt à estimer au printemps.

Parcelle 549 : bon état stationnaire.

Propositions :

Parcelles 558, 559, 561 à défricher. Vérification au printemps 2007 de l'intérêt de la partie est (parcelles 529).

Montmurat : Moulin de Ratier**Synthèse :**

Le site n'a pas été modifié.

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelles 230, 231, 232, 1170, 1113, 1158, 1117 : intérêt à estimer au printemps.

Propositions :

Vérification au printemps 2007 de l'intérêt de la partie nord (parcelles 230, 231, 232, 1170, 1113, 1158, 1117).

Montmurat : Rozier**Synthèse :**

Rappel : la rectification du tracé de la RD 45 a détruit environ 1,56 hectare d'Habitat Prioritaire (cf. rapport du 5 avril 2002) par décaissement et talutage.

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelles 275, 274, 273, 309, 310, 311, 317, 313 : effectuer un relevé botanique de suivi au printemps (recolonisation) suite au décaissement et au talutage.

Parcelles 266, 268, 271, 272 : effectuer un relevé botanique de bord de route (messicoles) au printemps (impact du remblaiement).

Parcelle 275 : destruction de chênaie pubescente de bord de route

Parcelle 276 : quelques mortalités dans la plantation d'essences exotiques : Mélèze du Japon, Pin de Salzman, Douglas (sécheresse, sol trop calcaire ?).

Parcelles 280, 281 : labours pour prairie trèfle / graminées : effectuer un relevé botanique de recherche de messicoles.

Parcelles 315, 1525 : destruction par implantation d'un chalet.

Parcelles 251, 271 : bon état. Surveiller le Prunetalia en bordure sud-ouest de la parcelle 271.

Propositions :

Etude de suivi de la recolonisation botanique des bords de la RD 45 (Parcelles 275, 274, 273, 309, 310, 311, 317, 313, 266, 268, 271, 272) et des labours (280, 281).

Vérification au printemps 2007 de l'intérêt de la partie nord-est (parcelles 276, 278 et parties boisées des parcelles 273, 309, 310, 313, 315, 1525).

Montmurat : la Garenne

Synthèse :

Rappel : les travaux d'aménagement touristique (parcelles 602, 608, 609) et d'embellissement de l'accès (construction d'un mur parcelles 614, 1313, 564) ont fortement altéré la zone sommitale du site en détruisant les biotopes.

Quelques parcelles ont vu leur vocation changer : prairie artificielle ou vigne, ou se ferment par emboisement (fruticée en 1319 et 600).

La partie sud de la zone ne semble plus présenter d'intérêt.

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelles 564, 1313, 614, 1312, 1059, 612, 609, 608 : aménagement d'un espace de loisirs et de détente : jeux, allées gravillonnées, sol engazonné. Un relevé botanique de suivi serait à effectuer.

Parcelles 611 et 1044 : aménagement d'une aire pour camping-cars : goudronnage...

Parcelle 605 : prairie artificielle Ray-gras – Légumineuses.

Parcelles 1319 et 600 : développement de la fruticée, fermeture du milieu.

Parcelle 605 : terre labourée : intérêt à vérifier.

Parcelles 593, 597, 598 : Prairie artificielle : intérêt à vérifier (Parcelle 597 : Verger de pruniers).

Parcelle 593 : diminution importante sur sa station botanique de la Capillaire de Montpellier (Fougère).

Parcelle 1150 : vigne.

Parcelle 1150 : début de landification par les ronces.

Parcelles 1150, 772, 773, 1138, 1139 : intérêt à confirmer au printemps (habitats peu probables).

Parcelles 1311, 659, 658, 657, 660 à 663, 665, 1118 à 1121 : prairies fortement artificialisées et friches (sous la ligne EdF) : intérêt à confirmer au printemps (habitats peu probables).

Parcelle 1145 : Vigne à Glaïeul d'Italie – *Gladiolus italicus* -

Parcelles 492, 494 : effectuer un relevé botanique de recherche de messicoles.

Parcelle 1043 : présence de Coronille faux - baguenaudier – *Coronilla emerus* – et de l'Herbe au bitume – *Psoralea bituminosa* (L.) - *Bituminaria bituminosa* (L.) C.H.Stirt. **nouvelles stations botaniques** sur terre de remblaiement (origine du remblaiement ?).

Parcelles 584, 585, 586 et limite département à l'ouest : relevés botaniques à faire pour intégration dans le périmètre : sites à Orchidées en limite nord

Propositions :

Travaux de restauration : défrichement des secteur en voie d'emboisement, nettoyage de la fontaine et remise en eau (pour favoriser la Capillaire de Montpellier)

Etude d'une révision des contours : effectuer un relevé botanique sur les parcelles 593, 597, 598, 1311, 659, 658, 657, 660 à 663, 665, 1118 à 1121 et 584 à 586.

Etat des lieux au 30 juin 2007 du Parcellaires Site par Site Reprise et actualisation de l'état des lieux précédents

Impressions générales :

L'état des lieux effectué au printemps 2007 confirme ce qui se dégagait des états des lieux précédents. Certains sites se dégradent en raison d'activités humaines dommageables pour la qualité du site (labours, constructions...).

Ces pertes d'habitats nous contraignent à proposer la modification des contours de trois sites (La Garenne de Montmurat, le Rozier et le Puech de Salvageau).

La quatrième modification de contours envisagée (Les Roques) correspond plus à une précision de contenu (absence d'Orchidées) qu'à une dégradation du biotope.

Saint Santin de Maurs : la Garenne

Synthèse : Peu d'évolutions par rapport aux observations précédentes

Les changements déjà observés dans le sens d'un appauvrissement du milieu sur certaines parcelles, en raison de l'embroussaillage (parcelle 668 à l'est) et de l'expansion du Brachypode et du Prunetalia dans la partie nord du site (parcelle 660 et 661) se confirment.

Les parcelles périphériques à l'ouest de la zone (653 et 654) semblent moins riches en Orchidées et s'envahissent de broussailles et de Brachypode penné.

Détail (peu de modifications) :

Parcelles 660 et 661 : banalisation du talus le long du chemin d'accès. Poursuite de l'envahissement par le Brachypode jusqu'à l'aplomb de la parcelle 667. Embuissonnements par semis de jeunes feuillus (1 m de haut à peu près) : Saule, Chêne pubescent, Noyer, Prunier, Prunellier, Aubépine, Robinier, Hêtre, Merisier, Genévrier, Ronce en bas de parcelle (nord-est).

Parcelles 987, 651, 652 : densification du couvert en graminées et baisse en quantité des Orchidées : secteur à analyser au printemps.

Parcelles 719 à 721 : bon état malgré quelques touffes de Brachypode et un départ de Prunetalia en lisière sud des parcelles.

Parcelles 654, 653 : altération par manque d'entretien : départs de ronciers par plaques et de Prunetalia de part et d'autre (lisière du bois et haie à l'ouest). Baisse notable de la quantité d'Orchidées. Densification du Brachypode.

Parcelles 780, 658 en partie et 655 à 657 : pas de modification : lande à Fragon petit Houx très dense en sous bois de Chêne pubescent.

Parcelle 668 : fermeture importante du milieu par le Genévrier (recouvrement plus de 50%) et par le Brachypode engendrant une raréfaction des Orchidées. Germinations importantes de jeunes Chênes pubescents, voire de Hêtre laissant présager d'un emboisement rapide.

Propositions :

Restauration et suivi des parcelles 660, 661, 668, 987, 651 à 654 et 721 (pour partie) : défrichement et lutte contre le Brachypode,

Saint Santin de Mours : le Puech de Salvageau

Synthèse : Peu d'évolutions par rapport aux observations précédentes

Pas de changements importants depuis 2005. Peu de modifications sont observables sur le site. Sur la parcelle 419, l'éventuelle avancée de la lisière des boisements en Chêne pubescent à partir du nord et de l'ouest, ainsi que la densification de la fruticée à l'est sont difficilement quantifiables. Une comparaison des missions BD ortho 2000 et 2005 pourrait permettre de mieux évaluer la dynamique végétale du milieu.

Le site (parcelle 419) est le lieu d'activités de moto tout terrain engendrant l'arrachement de la couverture végétale et l'érosion du sol mis à nu.

La destruction du socle du relais d'ondes hertziennes a mis à nu un secteur important dont il conviendra de suivre l'évolution.

Une redéfinition du périmètre nous a semblé nécessaire, des parcelles situées à l'ouest et au nord ne recelant plus d'habitats.

Détail (peu de modifications) :

Parcelle 419 : l'ancienne carrière a un rôle de stockage de matériaux : dépôts de terre et de gravats, benne d'enlèvement et palettes appartenant à l'ACCA. La partie est le long de la voie entre Loustalou et Les Roques, anciennement défrichée est envahie par les ronces. Elle est le siège d'une landification importante (Genévrier, Chêne pubescent, Orme champêtre) jusqu'en face la parcelle 420. Une petite fruticée longe également la voie d'accès aux bâtiments du relais. La partie centrale de la parcelle est en bon état, même si par endroit on remarque des plaques de Brachypode ou de fortes germinations de Prunellier. Sur le secteur du socle du relais la roche a été mise à nue par l'évacuation de celui-ci.

Parcelles 399, 400, 780, 630, 631, 632, 633 : prairies artificielles et labour (céréales). Ne pas conserver dans le périmètre.

Parcelles 402, 403, 406 en partie, 407 à 411, 418 : pelouses à Genévrier épars. Parcelle 411 plus fournie en Genévriers avec départ important de ronciers en lisière.

Parcelles 411 – 413 et 786 – 411 : haie de lisière en fruticée - Prunetalia s'épaississant, envahissant le bas de 411.

Parcelle 417 : quelques ronciers au milieu et départ de ronciers en lisière.

Parcelle 784 : maintien des Orchidées en Mésobromion

Propositions :

Arrêté municipal interdisant la moto sur le site. Lutte contre les ronciers et les Fruticées (parcelles 419, 406, 410, 411, 418, 417). Suivi de la zone dénudée à l'ancien relais en parcelle 419.

Saint Santin de Maurs : les Roques

Synthèse : Peu d'évolutions par rapport aux observations précédentes

Détail (Aucune modification décelable sur ce site n'a pu être mise en évidence) :

Parcelle 447 : Prunetalia dense en sous bois de Chêne pubescent.

Parcelle 448 : verger de Noyer.

Parcelle 455 : sous bois de Chêne pubescent entretenu à Céphanthère rouge – *Cephalanthera rubra*.

Parcelles 558, 559, 561 : zone karstique, bon état malgré petite colonisation par le Prunellier.

Parcelle 549 : mésobromion en bon état, bonne présence d'Orchidées.

Parcelles 857, 858 : faciès en xérobromion, bonne présence d'Orchidées.

Parcelle 529 : aucune présence d'Orchidées. Peut être exclue du périmètre.

Propositions :

Parcelles 558, 559, 561 à défricher. Modification des contours : suppression de la parcelle 529

Montmurat : Moulin de Ratier

Synthèse : Le site n'a pas été modifié.

Bonne gestion des pelouses à Orchidées par les exploitants agricoles (Coudon Gibert et Eliane de Fournoulès)

Détail (Aucune modification décelable sur ce site n'a pu être mise en évidence) :

Parcelles 230, 231 : Pas d'Orchidées visible. A garder cependant dans le site pour les potentialités (*Epipatis microphylla* et *E. muelleri*)

Montmurat : Rozier

Synthèse :

Rappel : la rectification du tracé de la RD 45 a détruit environ 1,56 hectare d'Habitat Prioritaire (cf. rapport du 5 avril 2002) par décaissement et talutage.

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelle 276 : quelques mortalités dans la plantation d'essences exotiques : Mélèze du Japon, Pin de Salzman, Douglas (sécheresse, sol trop calcaire ?). Maintien pour l'instant du mésobromion à Orchidées.

Parcelle 276, 278 : Chênaie pubescente à Céphanthère rouge. Peu d'Orchidées. Fermeture du milieu.

Parcelles 317 : Xérobromion en haut de talus. Transition avec mésobromion. Partie en bord de route en voie de colonisation (Coronille chevelue ; Sainfoin cultivé ; Mélilot blanc ; Mélilot jaune ; Hippocrépis ; Gesce des prés ; Luzerne ; Herbe au bitume)

Parcelle 275 : destruction de chênaie pubescente de bord de route

Parcelle 311 : destruction partielle par voie d'accès

Parcelles 280, 281 : labours pour prairie Trèfle blanc / Ray-grass peu de messicoles. Peut-être exclue de la zone

Parcelles 315, 1525 : destruction par implantation d'un chalet.

Parcelles 251, 271 : bon état. Surveiller le Prunetalia en bordure sud-ouest de la parcelle 271.

Parcelles 266, 269 : assez bon état ; partie basse moins riche en Orchidées

Propositions :

Modification des contours : suppression des parcelles 280 et 281. Suivi des rudérales en bord de route, intervention en cas d'envahissement sur la partie haute.

Montmurat : la Garenne

Synthèse : le site continue de se réduire

Rappel : les travaux d'aménagement touristique (parcelles 602, 608, 609) et d'embellissement de l'accès (construction d'un mur parcelles 614, 1313, 564) ont fortement altéré la zone sommitale du site en détruisant les biotopes.

Quelques parcelles ont vu leur vocation changer : labours (1396, 605, 492) ou , ou se ferment par emboisement (fruticée en 1319 et 600).

La partie sud de la zone ne présente plus d'intérêt de même que les parcelles 518 et 1347 au nord ou la pointe nord-est du site.

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelles 564, 1313, 614, 1312, 1059, 612, 609, 608 : aménagement d'un espace de loisirs et de détente : jeux, allées gravillonnées, sol engazonné. Un relevé botanique de suivi serait à effectuer.

Parcelles 611 et 1044 : aménagement d'une aire pour camping-cars : goudronnage...

Parcelles 1319 et 600 : développement de la fruticée, fermeture du milieu.

Parcelle 605 : luzerne.

Parcelles 593, 597, 598 : prairie artificielle, verger de pruniers : peuvent être exclues.

Parcelle 593 : diminution importante de sa station botanique de la Capillaire de Montpellier (Fougère).

Parcelle 1396 : prairie artificielle, labours : destruction d'une partie importante de cette parcelle sur le replat. La pente vers le nord reste très riche en Orchidées (*Aceras anthropophorum* – « Homme pendu »). L'Orchis singe n'a pas été revu.

Parcelle 1043 : présence confirmée de Coronille faux - baguenaudier – *Coronilla emerus* – et de l'Herbe au bitume – *Psoralea bituminosa* - *Bituminaria bituminosa*. Nouvelles stations botaniques en 2006.

Parcelles 584, 586 : intégration dans le périmètre : quelques Orchidées en limite nord (583 *Epipactis microphila*) ; potentialités.

Parcelles 492, 494 : peu ou pas de messicoles.

Parcelle 1150 : vigne et début de landification par les ronces.

Parcelles 1150, 772, 773, 1138, 1139, 1311, 659, 658, 657, 660 à 663, 665, 1118 à 1121 : prairies fortement artificialisées et friches (sous la ligne EdF) : pas d'habitats : peuvent être exclues.

Parcelles 518, 1347 : prairies sans Orchidées. Peuvent être exclues.

Parcelles 1458, 1460, 1462, 92, 98, 512 : fermeture et embroussaillage de la chênaie. Pas d'Orchidées visibles. Station de lis martagon non retrouvée. Peuvent être exclues.

Parcelle 1145 : Vigne à Glaïeul d'Italie – *Gladiolus italicus* -

Propositions :

Travaux de restauration : défrichement des secteurs en voie d'emboisement, nettoyage de la fontaine et remise en eau (pour favoriser la Capillaire de Montpellier)

Révision des contours : exclusion des parcelles 1150, 772, 773, 1138, 1139, 1311, 659, 658, 657, 660 à 663, 665, 1118 à 1121, 518, 1347, 1458, 1460, 1462, 92, 98, 512, 1145 ; intégration des parcelles 584, 586.

Etat des lieux en mai - juin 2008 du Parcélaires Site par Site

Reprise et actualisation de l'état des lieux précédents

Impressions générales :

L'état des lieux effectué au printemps 2008 confirme ce qui se dégagait des états des lieux précédents. Certains sites se dégradent en raison d'activités humaines dommageables pour la qualité du site (labours, constructions...).

Deux nouvelles espèces d'Orchidées (LRR 1) ont été contactées sur le Puech de Salvageau : *Ophrys lutea lutea* (seule station d'Auvergne) et *Orchis simia* (PR).

La modification des contours de trois sites (La Garenne de Montmurat, le Rozier et le Puech de Salvageau, les Roques) que nous avions proposée lors de l'état des lieux au printemps 2007, bien que tout à fait fondée, a été écarté après discussion avec les élus en raison des délais de mise en place supplémentaires que cette démarche engendrerait.

Saint Santin de Maurs : la Garenne

Synthèse : Peu d'évolutions par rapport aux observations précédentes

Les changements déjà observés dans le sens d'un appauvrissement du milieu sur certaines parcelles, en raison de l'embroussaillage (parcelle 668 à l'est) et de l'expansion du *Brachypode* et du *Prunetalia* dans la partie nord du site (parcelle 660 et 661) se confirment.

Les parcelles périphériques à l'ouest de la zone (653 et 654) semblent moins riches en Orchidées et s'envahissent de broussailles et de *Brachypode* penné.

Détail (peu de modifications) :

Parcelles 660 et 661 : banalisation du talus le long du chemin d'accès. Poursuite de l'envahissement par le *Brachypode* jusqu'à l'aplomb de la parcelle 667. Embuissonnements par semis de jeunes feuillus (1 m de haut à peu près) : Saule, Chêne pubescent, Noyer, Prunier, Prunellier, Aubépine, Robinier, Hêtre, Merisier, Genévrier, Ronce en bas de parcelle (nord-est).

Parcelles 987, 651, 652 : densification du couvert en graminées et baisse en quantité des Orchidées : secteur à analyser au printemps.

Parcelles 719 à 721 : bon état malgré quelques touffes de Brachypode et un départ de Prunetalia en lisière sud des parcelles.

Parcelles 654, 653 : altération par manque d'entretien : départs de ronciers par plaques et de Prunetalia de part et d'autre (lisière du bois et haie à l'ouest). Baisse notable de la quantité d'Orchidées. Densification du Brachypode.

Parcelles 780, 658 en partie et 655 à 657 : pas de modification : lande à Fragon petit Houx très dense en sous bois de Chêne pubescent.

Parcelle 668 : fermeture importante du milieu par le Genévrier (recouvrement plus de 50%) et par le Brachypode engendrant une raréfaction des Orchidées. Germinations importantes de jeunes Chênes pubescents, voire de Hêtre laissant présager d'un emboisement rapide.

Propositions :

Restauration et suivi des parcelles 660, 661, 668, 987, 651 à 654 et 721 (pour partie) : défrichement et lutte contre le Brachypode,

Saint Santin de Maurs : le Puech de Salvageau

Synthèse : Peu d'évolutions par rapport aux observations précédentes mais deux nouvelles espèces d'Orchidées (LRR 1) ont été contactées : *Ophrys lutea lutea* (seule station d'Auvergne) et *Orchis simia* (PR).

Pas de changements importants depuis 2007. Sur la parcelle 419, l'éventuelle avancée de la lisière des boisements en Chêne pubescent à partir du nord et de l'ouest, ainsi que la densification de la fruticée à l'est sont difficilement quantifiable. Une comparaison des missions BD ortho 2000 et 2005 pourrait permettre de mieux évaluer la dynamique végétale du milieu.

Le site (parcelle 419) est le lieu d'activités de moto tout terrain engendrant l'arrachement de la couverture végétale et l'érosion du sol mis à nu.

La destruction du socle du relais d'ondes hertziennes a mis à nu un secteur important dont il conviendra de suivre l'évolution.

Actuellement elle habrite une importante station d'*Anacamptis morio*.

Les parcelles 413 et 415 ne recèlent plus d'habitats.

Détail (peu de modifications) :

Parcelle 419 : l'ancienne carrière a un rôle de stockage de matériaux : dépôts de terre et de gravats, benne d'enlèvement et palettes appartenant à l'ACCA. La partie est le long de la voie entre Loustalou et Les Roques, anciennement défrichée est envahie par les ronces. Elle est le siège d'une landification importante (Genévrier, Chêne pubescent, Orme champêtre) jusqu'en

face la parcelle 420. Une petite fruticée longe également la voie d'accès aux bâtiments du relais. La partie centrale de la parcelle est en bon état, même si par endroit on remarque des plaques de Brachypode ou de fortes germinations de Prunellier.

Sur le secteur du socle du relais la roche a été mise à nue par l'évacuation de celui-ci.

Parcelles 399, 400, 780, 630, 631, 632, 633 : prairies artificielles et labour (céréales). Ne pas conserver dans le périmètre.

Parcelles 402, 403, 406 en partie, 407 à 411, 418 : pelouses à Genévrier épars. Parcelle 411 plus fournie en Genévriers avec départ important de ronciers en lisière.

Parcelles 411 – 413 et 786 – 411 : haie de lisière en Fruticée - Prunetalia s'épaississant, envahissant le bas de 411.

Parcelle 417 : quelques ronciers au milieu et départ de ronciers en lisière.

Parcelle 784 : maintien des Orchidées en Mésobromion

Propositions :

Arrêté municipal interdisant la moto sur le site. Lutte contre les ronciers et les Fruticées (parcelles 419, 406, 410, 411, 418, 417).
Suivi de la zone dénudée à l'ancien relais en parcelle 419.

Saint Santin de Maurs : les Roques

Synthèse : Peu d'évolutions par rapport aux observations précédentes

Détail (Aucune modification décelable sur ce site n'a pu être mise en évidence) :

Parcelle 447 : Prunetalia dense en sous bois de Chêne pubescent.

Parcelle 448 : verger de Noyer.

Parcelle 455 : sous bois de Chêne pubescent entretenu à Céphanthère rouge – *Cephalanthera rubra*.

Parcelles 558, 559, 561 : zone karstique, bon état malgré petite colonisation par le Prunellier.

Parcelle 549 : mésobromion en bon état, bonne présence d'Orchidées.

Parcelles 857, 858 : faciès en xérobromion, bonne présence d'Orchidées.

Parcelle 529 : aucune présence d'Orchidées. Peut être exclue de toute contractualisation.

Propositions :

Parcelles 558, 559, 561 à défricher.

Montmurat : Moulin de Ratier

Synthèse : Le site n'a pas été modifié.

Bonne gestion des pelouses à Orchidées par les exploitants agricoles (Coudon Gibert et Eliane de Fournoulès)

Détail (Aucune modification décelable sur ce site n'a pu être mise en évidence) :

Parcelles 230, 231 : Pas d'Orchidées visible. A garder cependant dans le site pour les potentialités (Epipatis microphylla et E. muelleri)

Montmurat : Rozier

Synthèse :

Rappel : la rectification du tracé de la RD 45 a détruit environ 1,56 hectare d'Habitat Prioritaire (cf. rapport du 5 avril 2002) par décaissement et talutage.
Les parcelles 280 et 281 ne possèdent plus d'habitats.

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelle 276 : quelques mortalités dans la plantation d'essences exotiques : Mélèze du Japon, Pin de Salzman, Douglas (sécheresse, sol trop calcaire ?). Maintien pour l'instant du mésobromion à Orchidées.

Parcelle 276, 278 : Chênaie pubescente à Céphanthère rouge. Peu d'Orchidées. Fermeture du milieu.

Parcelles 317 : Xérobromion en haut de talus. Transition avec mésobromion. Partie en bord de route en voie de colonisation (Coronille chevelue ; Sainfoin cultivé ; Mélilot blanc ; Mélilot jaune ; Hippocrépis ; Gesce des prés ; Luzerne ; Herbe au bitume)

Parcelle 275 : destruction de chênaie pubescente de bord de route

Parcelle 311 : destruction partielle par voie d'accès

Parcelles 280, 281 : labours pour prairie Trèfle blanc / Ray-grass peu de messicoles. Peuvent être exclue de toute contractualisation.

Parcelles 315, 1525 : destruction par implantation d'un chalet.

Parcelles 251, 271 : bon état. Surveiller le Prunetalia en bordure sud-ouest de la parcelle 271.

Parcelles 266, 269 : assez bon état ; partie basse moins riche en Orchidées

Propositions :

Suivi des rudérales en bord de route, intervention en cas d'envahissement sur la partie haute.

Montmurat : la Garenne

Synthèse : le site continue de se réduire

Rappel : les travaux d'aménagement touristique (parcelles 602, 608, 609) et d'embellissement de l'accès (construction d'un mur parcelles 614, 1313, 564) ont fortement altéré la zone sommitale du site en détruisant les biotopes.

Quelques parcelles ont vu leur vocation changer : labours (1396, 605, 492) ou se ferment par emboisement (fruticée en 1319 et 600).

La partie sud de la zone ne présente plus d'intérêt de même que les parcelles 518 et 1347.

De nouvelles parcelles d'intérêt botanique ont été repérées au nord ouest du site : au lieu dit Lagarde (prairie riche en Orchidées) et le long du chemin parallèle à le D 16 allant des Causses à Lagarde (labours riche en Glaïeul d'Italie (PR, LRRR1, seul implantation d'Auvergne). Mais ces trois parcelles isolées sont difficilement rattachables au périmètre.

Détail (modifications ou compléments) :

Parcelles 564, 1313, 614, 1312, 1059, 612, 609, 608 : aménagement d'un espace de loisirs et de détente : jeux, allées gravillonnées, sol engazonné. Un relevé botanique de suivi serait à effectuer.

Parcelles 611 et 1044 : aménagement d'un aire pour camping-cars : goudronnage...

Parcelles 1319 et 600 : développement de la fruticée, fermeture du milieu.

Parcelle 605 : luzerne.

Parcelles 593, 597, 598 : prairie artificielle, verger de pruniers : peuvent être exclues.

Parcelle 593 : diminution importante de sa station botanique de la Capillaire de Montpellier (Fougère).

Parcelle 1396 : prairie artificielle, labours : destruction d'une partie importante de cette parcelle sur le replat. La pente vers le nord reste très riche en Orchidées (*Aceras anthropophorum* – « Homme pendu »). L'Orchis singe n'a pas été revu.

Parcelle 1043 : présence confirmée de Coronille faux - baguenaudier – *Coronilla emerus* – et de l'Herbe au bitume – *Psoralea bituminosa* - *Bituminaria bituminosa*. Nouvelles stations botaniques en 2006.

Parcelles 584, 586 : intégration dans le périmètre : quelques Orchidées en limite nord (583 *Epipactis microphila*) ; potentialités.

Parcelles 492, 494 : peu ou pas de messicoles.

Parcelle 1150 : vigne et début de landification par les ronces.

Parcelles 1150, 772, 773, 1138, 1139, 1311, 659, 658, 657, 660 à 663, 665, 1118 à 1121: prairies fortement artificialisées et friches (sous la ligne EdF) : pas d'habitats

Parcelles 518, 1347 : prairies sans Orchidées.

Parcelles 1458, 1460, 1462, 92, 98, 512 : fermeture et embroussaillage de la chênaie. Pas d'Orchidées visibles.

Parcelle 1494 : La station de lis martagon a été contactée sous forme de quelques germinations ou jeunes pousses sans floraison.

Parcelle 1145 : Vigne à Glaïeul d'Italie – *Gladiolus italicus* -

Propositions :

Travaux de restauration : défrichement des secteur en voie d'emboisement, nettoyage de la fontaine et remise en eau (pour favoriser la Capillaire de Montpellier)

Révision des contours : exclusion des parcelles 1150, 772, 773, 1138, 1139, 1311, 659, 658, 657, 660 à 663, 665, 1118 à 1121, 518, 1347, 1458, 1460, 1462, 92, 98, 512, 1145 ; intégration des parcelles 584, 586.

Etat des lieux 2009 du Parcellaires Site par Site

Bilan synthétique

Etat biologique des lieux

L'état des lieux effectué au printemps 2009 confirme ce qui se dégageait des états des lieux précédents (cf. Impressions générales du bilan 2008). Certains sites se dégradent en raison d'activités humaines dommageables pour la qualité du site (labours, constructions...).

A l'inverse, certains agriculteurs ont pratiqué spontanément, sur des parcelles proches ou incluses partiellement dans les contours, des gestions favorables au retour, au développement et à l'extension des Orchidées (défrichement manuel, retard de pâturage extensif, absence d'apports). Ces initiatives méritent d'être encouragées et le résultat motive une proposition de modification des contours, qui tiendrait compte également de l'appauvrissement biologique d'autres parcelles.

Les parcelles plus particulièrement concernées par cette amélioration sont :

Puech de Salvageau : Parcelles 605 ; 606 ; 609 ; 610

Le Rozier : Parcelles 214 ; 227 ; 1116 ; 1117 ; 1162 ; 1163

La présence sur le site du Lézard ocellé se confirme (observations, restes).

Deux nouvelles espèces d'Orchidées (LRR 1) ont été contactées sur le Puech de Salvageau (parcelle 419) : *Ophrys lutea lutea* (seule station d'Auvergne) et *Orchis simia* (PR).

Etat des lieux 2010 du Parcellaires Site par Site

Bilan synthétique

Etat biologique des lieux

Le printemps froid et pluvieux a engendré une floraison tardive (3 semaines de retard environ) et peu abondante des Orchidées défavorables à l'observation et l'évaluation.

L'état des lieux effectué au printemps 2010 n'a pas mis en évidence d'autres dégradations des sites par des activités humaines (labours, constructions...) comme cela a été souligné dans les compte-rendus précédents (2008 et 2009).

Par contre l'extension buissonnante des Prunelliers sur le Puech de Salvageau commence à être vraiment inquiétante pour la qualité du site et va jusqu'à interdire le passage de certains secteurs. La lutte contre cette essence devient urgente et prépondérante (prévu par Contrat N. 2000 pour 2011).

L'intérêt des parcelles proches ou incluses partiellement dans les contours bénéficiant des gestions favorables aux Orchidées (Puech de Salvageau : Parcelles 605 ; 606 ; 609 ; 610

Le Rozier : Parcelles 214 ; 227 ; 1116 ; 1117 ; 1162 ; 1163) n'a pas vraiment été confirmé en raison de la piètre floraison de cette année qui n'a pas permis une évaluation représentative.

Une prospection menée au nord-ouest de la Garenne de Montmurat a mis en évidence de nouvelles parcelles contenant des Orchidées sur un secteur qui avait jusque là été sous-estimé.

Il s'agit des parcelles 1400, 1456, 87, 89, 90, 91, 93, 94.

Une nouvelle prospection en 2011 devrait confirmer (ou infirmer), si la floraison s'avère plus favorable, l'intérêt de ces parcelles. Une éventuelle extension des contours pourrait amener de nouvelles contractualisations pour peu que les exploitants concernés n'aient pas encore été contactés.

La présence sur le site du Lézard ocellé reste à confirmer (observations plus précises à mener).

La station d'Ophrys lutea lutea (seule station d'Auvergne - LRR 1) sur le Puech de Salvageau (parcelle 419) se maintient (6 pieds fleuris), mais Orchis simia (PR) n'a été contacté cette année.

La nécessité de réactualiser le DOCOB et les contours est impérative pour 2011.

Etat des lieux 2011 du Parcellaires Site par Site

Bilan détaillé

1 - Etat biologique des lieux

Le printemps 2011 particulièrement chaud et sec a été extrêmement défavorable à l'observation des Orchidées et à l'évaluation de la qualité de certaines parcelles, et plus particulièrement des parcelles limitrophes pouvant prétendre à intégrer le site.

En effet, non seulement la floraison des Orchidées a été très précocée, mais elle a été peu abondante voire absente pour bon nombre d'espèces ou de Genres (Céphalanthères, Ophrys...).

Ainsi l'intérêt de certaines parcelles proches ou incluses partiellement dans les contours bénéficiant des gestions favorables aux Orchidées (Le Rozier : parcelles 212 ; 214 ; 1117 ; 1163 et les Roques : parcelle 532) ou d'observations précédentes (Montmurat : parcelles 1458 ; 86 à 91 et 93...) n'a pas vraiment été confirmé en raison de la piètre floraison de cette année qui n'a pas permis une évaluation représentative.

L'état des lieux effectué à partir du printemps 2011 n'a pas mis en évidence d'autres dégradations des sites par des activités humaines (labours, constructions...) comme cela a été souligné précédemment. Quelques parcelles ne possédant plus que quelques pieds d'Anacampte pyramidal et d'Himantoglossum hircinum n'offrent pas le contenu nécessaire pour demeurer dans le site.

Par contre l'extension buissonnante des Prunelliers sur le Puech de Salvageau commence à être vraiment inquiétante pour la qualité du site et va jusqu'à interdire le passage de certains secteurs. La lutte contre cette essence devient urgente et prépondérante (prévu par Contrat N. 2000 pour 2012). D'autres secteurs présentent des embroussailllements légers ou importants à combattre : La Garenne de St Santin de Maurs (parcelle 668) ou La Garenne de Montmurat (parcelle 1319).

La station d'Ophrys lutea lutea (seule station d'Auvergne - LRR 1) sur le Puech de Salvageau (parcelle 419) se maintient malgré les conditions défavorables (4 pieds fleuris), mais Orchis simia (PR) n'a été contacté cette année encore.

La présence sur le site du Lézard ocellé est confirmée (plusieurs observations).

La nécessité de confirmer les nouveaux contours en 2012 serait souhaitable.

Bilan à la parcelle

St Santin de Maurs – Garenne

Parcelles 987, 652, 653, 654 : début de fruticée (ronce, prunus, églantier) très peu d'Orchidées : **dégradé**

Parcelles 652, 653, 654 : fanes des années précédentes, début de fruticée (ronce, prunus, églantier) très peu d'Orchidées, quelques Genévrier : **dégradé**

Parcelle 651 : bon état agricole, peu de fruticées, ronce ci et là (autour du peuplier), germinations de chêne pubescent ; peu d'Orchidées : **état moyen**

Parcelle 720 prairie sud-ouest : déprise forte : emboisement par merisier, chêne pédonculé, gros roncier, fruticée développée ; Dompte-venin, Clématite blanche, Hellébore foetide ; peu d'Orchidées : **dégradé**

Parcelle 720 prairie sud : transition méso-xérobromion ; bon état des Orchidées ; baisse couverture en poacées ; O. araneola ; envahissement par prunellier en lisière sud-sud : **bon état, des Orchidées**

Parcelle 719 : xérobromion avec affleurements calcaire : peu de couverture en poacées ; **bon état, des Orchidées**

Parcelle 668 : Xérobromion riche en Orchidées mais en emboisement par le Genévrier ; fermeture prononcée ; arrivées d'essences de haies et sous-bois (Troëne, Cornouiller sanguin, Tamier) voire échappées de jardin (Cotonéaster) : landification et banalisation prononcées mais **présences d'Orchidées** (surtout au sud parcelle) ; **défrichement**

Parcelle 660 : transition méso-Xéro par envahissement par le Brachypode, ourlet forestier se développant en lisière forestière (en Genévrier parcelle sud et en Hêtre parcelle nord) ; fort envahissement en Brachypode en parcelle nord ; début de fruticée en parcelle est limite 661 (Robinier, Prunier, Prunelier, Merisier) ; **état moyen**

Parcelle 661 : fruticée très développée en parcelle est bordure chemin d'accès (Robinier, Prunier, Prunellier, Merisier) ; fort envahissement en Brachypode en parcelle nord ; talus du chemin banalisé (Brachypode, Merisier, Robinier, Chêne pubescent, Prunellier, Prunier, Frêne, Cornouiller, Lierre, Aubépine monogyne) ; **état très dégradé, défrichement**

Parcelle 659 : Chênaie-Hêtraie ; extension des compagne du Hêtre (Lis martagon, Dentaire pennée, Scille à deux feuilles) et de l'Ornithogale des Pyrénées ; sous bois pénétrable ; nord-ouest plus de hêtre que de Chêne ; nord-est inverse ; centre Chênaie pubescente à buis (1 seul) et Fragon ; **bon état**

Parcelle 655 à 658 : Chênaie pubescente à Fragon ; sous-bois impénétrable très touffu ; beaucoup d'arbustes (Cornouiller) ; chemin parfois peu praticable ; quelques Lis martagon non fleuris ; **non entretenu, pas ou peu d'Orchidées**

Parcelle 720 boisée et 658 façade est : même cortège botanique mais moins touffu, moins de densité arbustive et moins de Fragon ; quelques clairières à Brachypodes et Mélisse à une fleur ; quelques Orchidées en lisière

St Santin de Maurs – Salvageau

Parcelles 414 à 417 : Mésobromion en prés de fauche ; riche en orchidées ; haie nord entre 414 et 415 à surveiller ; lisière 417 sud avec quelques ronces ; **entretien léger ; bon état**

Parcelle 418 : Mésobromion en pâturage peu entretenu ; départ d'une fruticée et Genévrier ; **débroussaillage léger** de la fruticée ; Limodore proche limite 418-411

Parcelle 411 : état moyen à dégradé ; fruticée en limite nord et sud ; haie de Prunellier importante entre 418 et 413 : contenir ; **débroussaillage léger**

Parcelle 413 : pâturage (Salers) et prairie artificielle en Trèfle - Ray gras ; limite entre 413 et 784 en bordure de route un gros pied de Genêt d'Espagne à supprimer ; **exclure ?**

Parcelles 407 à 410 : Xéro-mésobromion en bon état et riche en Orchidées ; roche mère affleurant par endroits ; Genévrier en tenue du sol en 410 ; **débroussaillage léger en jardinage du Genévrier**

Parcelles 782 et 784 parties est de la haie : Mésobromion à Orchidées en phase de colonisation (Prunellier, Ajonc, Peuplier blanc) ; **débroussaillage fort**

Parcelle 782 ouest de la haie : Mésobromion en bon état ; partie sud-est en ancienne vigne

Parcelle 784 ouest de la haie : Xéro-mésobromion ; état moyen à bon ; **défrichement léger contre le Prunellier**

Parcelles 405 et 786 nord-ouest : Mésobromion sur ancienne prairie artificielle ; pas d'Orchidées ; **conserver hors site**

Parcelle 786 sud-est : Mésobromion ; bon état ; quelques Orchidées (Anacamptis, Himantoglossum) ; **intégrer si intérêt de l'exploitant**

Parcelle 406 : Mésobromion ; bon état ; **débroussaillage léger (quelques Prunelliers)**

Parcelle 403 : Xéro-mésobromion en bon état riche en Orchidées ; densité un peu forte en Genévrier ; **jardinage et débroussaillage léger (plus fort à l'ouest)**

Parcelles 401 et 402 : Xérobromion à roche nue ; Genévrier en tenue du sol ; **bon état**

Parcelle 419 : Ensemble complexe en Xéro-mésobromion et pelouses karstiques ; site remarquable ; état de landification très prononcé par endroit ; défrichement léger à fort par zone : lutte contre le Prunellier

Parcelle 399 : Mésobromion ; bon état

Parcelles 398 ouest et 632 est : prairie artificielle en Trèfle - Ray gras ; **ne pas intégrer**

Parcelles 631 et 632 ouest : pâturage peu entretenu avec quelques Orchidées, Althéa hirsute et ronces et Prunellier ; débroussaillage léger (à fort en 631 sud) ; **voir pour maintien**

Parcelle 631 est : Mésobromion en pâturage ; pas d'Orchidées : **exclure**

Parcelle 633 : luzerne ; **ne pas intégrer**

Parcelle 634 : pâturage ; **ne pas intégrer**

Parcelles 617 à 619 et 621, 622, 624, 626 : bel ensemble en Xéro-mésobromion en lisière plus ou moins boisées ; riche en Orchidées ; parcelle 618 fortement érodée par passages bovins ; parcelle 626 station d'Epipactis microphylla et Leuzea conifera

Parcelles 780 et 781 : Xéro-mésobromion en bon état

Parcelle 420 partie nord-ouest limitrophe 419 : poursuivre la lutte contre la fruticée

Parcelle 420 sud-est : couderc avec quelques Himantoglossum

Parcelles 608 à 610, 615, 620 : pâturages sans intérêt : **exclure**

Parcelles 611 à 614, 616, 621 : Chênaie pubescente non entretenue à sous-bois dégradé : orties ou piétinement : **exclure** (sauf 616 : quelques Orchidées en lisière ?)

Montmurat le Rozier-Bas – Le Ratier

Parcelle 212 : Xérobromion ; quelques Orchidées ; quelques prunellier en limite de haie à l'ouest ; Ail des vignes ; station d'Althea hirsuta ; **bon état : intégrer**

Parcelle 214 : transition méso-prairie (à renoncule et trèfle jaune en limite ouest) ; quelques églantiers en limite sud le long du chemin ; **bon état, peu d'orchidées**

Parcelles 1116 – 1117 – 1158 – 1159 – 1161 à 1163 : méso-xérobromion surtout sur affleurements calcaires. ; graminée 2 dominante ; **bon état**

Parcelle 1171 : bosquet en voie d'extension par fruticée (Ronce, Bardane, Sureau, Eglantier, Prunellier) ; à contenir ; peu d'Orchidées ; surveiller la colonisation par le Yèble en limite nord ; **état moyen à améliorer ; débroussaillage**

Parcelle 1158 lisière nord forêt : xéro-mésobromion ; extension Eglantier à surveiller ; beaucoup d'Orchidées ; **bon état**

Parcelles 227 – 1113 : Prairie de fauche ou pâturage à tendance sèche (Renoncule bulbeuse et Trèfle champestre ; voir relevé " Pat 1 " ; **Orchidées rares**

Parcelle 1113 : bon état à part lisière forestière au sud (départ fruticée à Prunellier, Eglantier, Ronce, Aubépine ; Renoncule rampante) ; **débroussaillage ponctuel**

Parcelle 227 : talus sec envahi par fruticée (Ronce, Prunus, Eglantier) et plantes des haies (Tamier, Bryone, Alliaire, Arum, Ornithogale des Pyrénées, Potentille rampante...) ; quelques Orchidées en bordure ; **débroussaillage ponctuel**

Parcelle 236 : prairie sèche (Sauge et Molène) et verger de noyer ; roche mère calcaire affleure par endroit ; bon état mais pas d'Orchidées : **hors site**

Parcelle 211 : fauché lors du relevé (1 pied d'Anacampte en bordure) ; **non caractérisable**

Parcelle 224 : bosquet de Chêne pubescent à Orchidées ; station connue d'Epipactis microphila et E. muelleri ; débroussaillage léger à prévoir (Eglantier et ronce, surtout partie sud) ; **bon état, débroussaillage léger**

Parcelle 229 : Chênaie entretenue avec strate herbacée uniquement ; quelques Orchidées (Céphalantère rouge, Plathentère à 2 feuilles) et Ornithogale des Pyrénées ; **bon état**

Parcelles 226 et 238 : Chênaie claire à fort envahissement par la fruticée et la strate arbustive (Cornouiller, Aubépine, Chêne, Ronce, Prunellier, Genévrier) et Brachypode ; peu pénétrable ; peu d'intérêt : **exclure**

Parcelles 230 et 231 : Chênaie à sous-bois arbustif de composition semblable à 226 et 238 mais en plus humide (versant ombragé) : Géranium nouveau, Ancolie, Mélisse, Alliaire, Tamier, Arum, Hellébore fétide, Stellaire des bois, Dame de 11 heure, Silène penché... ; abri et passage pour bovin pâturant en 236 ; décharge (pneu, grillages) ; pas d'intérêt : **exclure**

Parcelle 215 : prairie, pas d'Orchidée, **ne pas intégrer**

Montmurat - Les Roques

Parcelles 562 et 233 : prés de fauche en bord d'eau gra A et B en dom 3 et gra c en + ; Dactyle, Colchique, Oenanthe fausse pimprenelle, Plantain lancéolé, Spirée filipendule, Rumex crépu, Trèfle des prés (1), Sanguisorbe majeur, Trèfle jaune, Gaillet jaune, Liseron, Sauge, Lotier corniculé, Géranium disséqué, Carex en étoile, Crételle (+) ; par d'Orchidée, **ne pas intégrer**

Parcelle 529 : pâture peu entretenue (Ronce, Cardère, Ortie, Bardane) ; composition floristique semblable à 562 et 233 mais en proportion différente probablement (déjà pâturée) ; partie bois en Chênaie à Prunellier et Aubépine, bien entretenue belle station d'ornithogale des Pyrénées

Parcelle 532 : pâturage sec proche d'un mésobromion Gra D (4), Gra C, Crételle, Dactyle et Gra 2, Panicau, Althéa hirsute, Chardon vivariensis, Anacampte pyramidal en bordure 559 ; Orchidées en bordure 529 ; **à intégrer**

Parcelle 547, 552, 553, 554, 556, 557, 558, 559, 560, 561 : Chênaie pubescent à Brachypode et sous-bois arbustif, quelques clairières et quelques secteurs fortement embroussaillés (ronce 2 à 3) vers le sud et les pentes ; peu d'Orchidées (C. rubra) ; **à exclure**

Parcelle 555 : abords d'habitation : clairière fauché avec quelques pieds de C. rubra, Pla. bifolia, et du Glaïeul d'Italie ; **à exclure**

Parcelle 547 : secteur fortement envahi par la strate arbustive : Cornouiller, Frêne, Ronce, Noisetier et Genévrier ; **à exclure**

Parcelle 548 : Verger de noyer bien pourvu en Orchidées (Anacampte, Himantoglossum) ; **bon état, à conserver**

Parcelle 550 : Taillis clair en sous-bois de Chêne (Cornouiller, Genévrier, Noisetier, Chêne, Noyer, Prunus, Ronce) à Orchidées (Limodore, C. rubra, C. longifolia, Pla. bifolia) ; **bon état, débroussaillage léger**

Parcelle 549 : beau mésobromion avec partie est en lisière 552 en xéro ; Gra E (4) ; Limodore, Anacampte, Himantoglossum, Pla. bifolia et belles stations périphériques de Glaïeul d'Italie et d'Ornithogale ; **bon état**

Parcelle 860 en lisière nord : xérobromion à O. insectifera, Anacampte, Himantoglossum, Gymnadenia ; **bon état**

Parcelles 670, 590, 565 : prés de fauche et pâtures comme 562 en plus sec (Sauge, Lin ténu, gra D)

Montmurat le Rozier-Bas

Les talus routiers ayant été fauché, il n'a pas été possible de visualiser les stations de Glaïeul le long de la route menant au moulin du Ratier.

Parcelle 204 - 207 : mésobromion à Hippocrépis, Anacampte et O. bouc en partie nord-est à débroussailler (Prunellier) ; partie sud pâturée sans intérêt

Parcelle 205 : mésobromion en bon état ; pas ou peu d'Orchidées ; **exclure ou vérifier en 2012**

Parcelles 252, 253, 269, 270, 266 sud : fauchées puis pâturée : **exclure ou vérifier en 2012**

Parcelles 268 ; 1058 : pâturage en début d'embroussaillage par la fruticée ; **état moyen ; débroussaillage**

Parcelle 266 nord, 269 nord : pâturage en début d'embroussaillage par la fruticée, notamment au contact nord avec la 271 ; beaucoup de Panicaut ; Prunella laciniata ; **état moyen ; débroussaillage**

Parcelle 271 : pâturage en début d'embroussaillage par la fruticée, notamment au contact sud avec la 251 et la 253 (station de *Xeranthemum cylindraceum*) ; Anacampte ici et là et Céphalanthère rose (lisière sud) ; **état moyen ; débroussaillage léger à fort (limite avec 251)**

Parcelle 251 : mésobromion en bon état : Anacampte, Germandrée petit chêne ; *Carduus vivariensis*, Althéa, lisière de Prunellier avec *Xeranthemum cylindraceum* au niveau de la parcelle 200 ; en talus routier au nord : Coronille (C. emerus) et roncier ; **jardinage et débroussaillage léger** (conserver les Genévriers et lutter contre les Prunelliers et les ronces)

Parcelle 276 ouest : mésobromion planté de Mélèze du Japon et de Pin noir sur la partie ouest ; quelques Anacamptes relictuels ; **état à vérifier en 2012**

Parcelle 276 est - 278 sud - 279 : Chênaie pubescente, parfois touffue à peu d'intérêt sauf les clairières à Orchidées (Céphalanthère rose) ; **conserver pour cohérence des contours**

Parcelle 278 est : pré de fauche en mésobromion à Anacampte

Parcelle 283 : au nord-est, quelques Anacamptes ; au sud, pâturage avec départ de ronces ; vérifier en 2012 mais **laisser probablement en dehors**

Parcelle 282 : pâturage quelques Anacamptes en lisière ; **laisser en dehors**

Parcelle 281 : mésobromion avec quelques Anacamptes sur une ancienne prairie artificielle ; partie est envahie de clématite avec quelques Anacamptes autour du Noyer ; **exclure sauf rencontre avec agriculteur.**

Parcelle 308 : fauchée ; **à vérifier en 2012 ?**

Parcelles 308 à 310, 313, 1523, 1525 : chênaie pubescente avec quelques Céphalanthères roses ; mésobromions relictuels en surplomb de talus de route ; **exclure**

Parcelle 311 : mésobromion relictuel en surplomb de talus de route ; quelques Anacamptes et Brachypode

Parcelle 217 : mésobromion relictuel à Orchidées en surplomb de talus de route ; Anacampte, Chlorelle, Cardoncelle et Brachypode ; bon état au sud-ouest, très envahi par strate buissonnante au nord-est ; Coronille (C. emerus) sur talus routier ; **fort débroussaillage**

Parcelle 273 : chênaie pubescente avec quelques Céphalanthères roses ; en surplomb de talus de route quelques Anacamptes et Céphalanthères roses ; **conserver pour cohérence des contours en fonction des parcelles 280 et 281**

Parcelle 275 : mésobromion relictuel de délaissé de route ; pas d'Orchidées ; début de fruticée ; **garder pour cohérence des contours**

Parcelles 273, 274 : chênaie pubescente avec quelques Céphalanthères roses ; clairière à Céphalanthères roses entre les 2 ; **à vérifier en 2012 ; conserver pour cohérence des contours**

Montmurat – La Garenne

Parcelles 92, 98, 512, 1460, 1462, 1494, 1496 : chênaie pubescente à sous-bois de buis ; quelques Orchidées ; Lis martagon le plus souvent non fleuri ; carcasse de voiture et de machine agricole en 92 ; **conserver pour cohérence des contours**

Parcelles 87, 88, 89, 91, 93, 1458, 1489, 1456 : mésobromion en pré de fauche à Anacampte et Himantoglossum ; en 91 quelques Panicaut et germinations de Chêne pubescent ; **bon état** ; Glaïeul et Ornithogale des Pyrénées en talus chemin ; **vérifier en 2012 ; intégrer dans le site**

Parcelles 117, 122, 1442 : céréales ; **hors site**

Parcelles 132, 1443 : luzerne ; **hors site**

Parcelle 1400 : fauchée ; **hors site**

Parcelles 88 : fauchée, Anacampte et Himantoglossum ; **vérifier en 2012 ; intégrer dans le site**

Parcelle 1452 : fauchée, semble peu riche, quelques Anacamptes ; **vérifier en 2012**

Parcelles 1400, 86 : fauchées, les relevés précédents laissaient envisager des potentialités ; **vérifier en 2012 ; intégrer dans le site**

Parcelle au nord-est de 87 : (avec petite grange centrale) fauchée, les relevés précédents laissaient envisager des potentialités ; **vérifier en 2012 ; intégrer dans le site**

Parcelles 508, 1389 : pâturages peu entretenus ; **hors site**

Parcelles 515, 516, 1497 : pâturages (ânes) ; Anacamptes et C. rubra dans la haie entre les 2 parcelles ; **vérifier en 2012**

Parcelle 108 : mésobromion en pré de fauche à Orchidées ; **bon état**

Parcelle 109 : chênaie pubescente à sous-bois de Charme, d'Erable champêtre, de Noisetier

Parcelle 518 : verger de noyer, peu entretenu ; pâture en partie ouest ; décharge de stériles contre chemin ; **exclure**

Parcelle 605 : prairie artificielle luzerne ; pas d'Orchidées visibles ; **exclure ou conserver pour cohérence des contours**

Parcelle 582 : mésobromion à Anacampte ; **bon état en partie sud**

Parcelle 583 : méso-xérobromion riche en Orchidées ; débroussaillage léger ; **bon état**

Parcelles 517, 1346, 1042 : prairies artificielles ; **ne pas intégrer**

Parcelles 495, 496, 1039 : chênaie pubescente sans sous-bois de buis ; **exclure**

Parcelle 492 nord : céréales ; **exclure**

Parcelles 492 sud, 494 : prairies artificielles ; **exclure**

Parcelles 492 centre : chênaie pubescente sans sous-bois de buis ; décharge ; **exclure**

Parcelle 491 : partie nord en céréales ; partie sud en mésobromion à Orchidées ; **ne pas intégrer sauf maintien de 492**

Parcelle 561 : prairie sèche pâturée à fruticée naissante et luzerne ; quelques Anacamptes ; **ne pas intégrer sauf maintien de 492 et intégration de la 491 ; vérifier en 2012**

Parcelle 607 : Pelouse karstique et xérobromion ; station de Rumex en écusson ; quelques Himantoglossum ; remblais et nivellement récents partie ouest avec plantes rudérales ; **entretien**

Parcelle 110 : pâturage à Orchidées, surtout en bordure de la parcelle 1396 (Limodore, Anacampte)

Parcelle 1396 : ancienne station (O. singe, Homme pendu) détruite : labour au sud, pâturage pour chèvres au nord ; suspicion de destruction volontaire ; **exclure**

Parcelle 581 : couderc, lieu de stockages agricoles divers (balles, machines, bâtiment bâché) d'entretien médiocre ; mésobromion à Anacampte ; **ne pas inclure (propriétaire hostile)**

Parcelle au sud de 581 : mésobromion à Anacampte, Himantoglossum, C. rubra ; vieille vigne en partie sud ; **ne pas inclure (propriétaire hostile ou situation dans l'Aveyron)**

Parcelles 564, 611 à 614, 1312, 1313, 1059 : méso-xérobromion partiellement transformé en parc municipal et tondu ; Anacamptes ; **exclure ou voir avec mairie**

Parcelles 1044 et 1051 : détruites par aménagements municipaux : parking pour camping-car et murette ; **exclure**

Parcelles 606, 602 nord et 603, 604 nord, 608, 1050, 1046, 1049 : chênaie pubescente à sous-bois de Buis

Parcelle 609 : mésobromion en clairière ; **bon état**

Parcelle 583 : xérobromion ; début de landification (Chêne pubescent, Genêt d'Espagne) ; **état moyen ; débroussaillage léger**

Parcelle 1043 : méso-xérobromion en voie de landification (Coronille C. emerus, Clématite, Genêt d'Espagne ; station d'Herbe au bitume) ; **mauvais état ; débroussaillage fort**

Parcelle 602 : méso-xérobromion ; **bon état**

Parcelle 604 sud : mésobromion ; rucher ; **bon état**

Parcelle 1319 : mésobromion ; fortement emboisé ; planté en partie sud (Chêne d'Amérique, Erable plane ; Tilleul) ; quelques lieux en xérobromion ; des Orchidées dont O. abeille ; **état médiocre ; fort débroussaillage**

Parcelle 598, 599 : mésobromion sur ancienne prairie artificielle ; peu d'Orchidées mais **bon état**

Parcelles 589 nord, 594 nord, 595, 596, 599 nord, 600 nord, 601, 1045 : chênaie pubescente à sous-bois de Buis, des Orchidées, surtout en lisière ou clairière (C. rubra) ; **conserver**

Parcelles 586, 588 à 594, 597 : fauche sur pâturage très secs ; évaluation impossible ; anciennement intéressants ; carcasse de camionnette en 497 ; **vérifier en 2012 ou conserver**

Parcelle 642 : céréales ; **ne pas inclure**

Parcelles 639 à 643, 636 à 655 : fauche sur pâturage très secs ; évaluation impossible ; anciennement non connus ; **vérifier en 2012 ou ne pas inclure**

Parcelle 624 : luzerne ; **exclure**

Parcelle 1150 : vigne ; **exclure**

Parcelles 657, 658 : pâturage sans Orchidées, **exclure**

Parcelles 1338 à 1341 : pré de fauche avec quelques Anacamptes ; **conserver ou voir avec mairie**

Parcelles 619, 1137 : pâturage sous verger de Noyers ; quelques Anacamptes ; **conserver ou voir avec mairie**

Parcelles 1143 : pâturage sec en manque d'entretien (début de fruticée en lisière nord) ; quelques Anacamptes ; **débroussaillage léger; conserver ou voir avec mairie**

Parcelle 772 : pâturage sec en manque d'entretien pour âne (fruticée et roncier) ; quelques Anacamptes, *Xeranthemum cylindraceum* ; **débroussaillage fort ; conserver ou voir avec mairie**

Parcelles 773, 1138, 1139 : pâturage sec en manque d'entretien pour âne (fruticée et roncier) ; quelques Anacamptes, *Himantoglossum* ; **débroussaillage léger; conserver ou voir avec mairie**

Parcelles 665, 1118 à 1121, 1145 : verger de Noyers et ancienne vigne fortement embroussaillés ; départ fruticée ; quelques Anacamptes ; taillis important et impénétrable sous la ligne électrique ; **exclure sauf volonté forte de l'exploitant et fort débroussaillage**

Parcelles 657, 658, 661 sud et 662 : luzerne ; **exclure**

Parcelles 660 nord, 661 nord, 663 : mésobromion en pâturage, quelques *Himantoglossum* ; **exclure sauf volonté forte de l'exploitant**

Parcelles 769, 1144 : Prairies sèches à luzerne, Cardère, Sauge ; **ne pas inclure**

Annexe 6 : Présentation des grands types d'Habitats de la Directive présents sur le site

Annexe 7 : Orthoptères recensés sur le Puech de Salvageau (Saint-Santin-de-Maurs)

Date : 07 juin et 14 août 2001

Observateur : Emmanuel Boitier

Espèce – nom scientifique	Valeur patrimoniale régionale
<i>Calliptamus barbarus</i>	
<i>Calliptamus italicus</i>	
<i>Chorthippus biguttulus</i>	
<i>Chorthippus brunneus</i>	
<i>Empusa pennata</i>	Espèce en limite de répartition en Auvergne dont les seules stations connues sont le sud-ouest du Cantal
<i>Euchorthippus pulvinatus</i>	
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Espèce en limite de répartition en Auvergne avec quelques stations isolées jusque dans le Puy de Dôme
<i>Gomphoceripus rufus</i>	
<i>Gryllus campestris</i>	
<i>Mantis religiosa</i>	
<i>Metrioptera roeselli</i>	
<i>Oecanthus pellucens</i>	
<i>Oedipoda caerulea</i>	
<i>Oedipoda germanica</i>	Espèce rare en limite de répartition en Auvergne avec moins de 10 stations isolées jusque dans le Puy de Dôme
<i>Omocestus petraeus</i>	Espèce rare en Auvergne avec moins de 10 stations
<i>Omocestus rufipes</i>	
<i>Pezotettix giornae</i>	Espèce en limite de répartition en Auvergne dont les seules stations connues sont le sud-ouest du Cantal
<i>Phaneroptera nana nana</i>	
<i>Platycleis albopunctata</i>	
<i>Ruspolia nitidula</i>	
<i>Tettigonia viridissima</i>	

Annexe 8 : Formulaire d'adhésion à la charte Natura 2000



n° Cerfa

DECLARATION D'ADHESION A UNE CHARTE NATURA 2000

**Avant de remplir cette déclaration, lisez attentivement la notice d'information.
Transmettez une copie de cette déclaration à la (aux) Direction Départementale de
l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) du département des parcelles concernées
et conservez un exemplaire.**

NOM DU SITE NATURA 2000 : _____

Cadre réservé à l'administration :

N° du site Natura 2000 : FR

Identifiant de la déclaration : _____

Date de réception : |__| |__| / |__| |__| / |__| |__| |__| |__|

EN APPLICATION :

- et des articles L.414-3, R.414-11, R.414-12 et R 414-12-1 du code de l'environnement.

IDENTIFICATION DE L'ADHERENT

Agissant en qualité de : ☐ Propriétaire ☐ Mandataire¹ ☐ Autre, préciser

N° SIRET : |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|
 (*n° attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises*)

N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
le cas échéant, concerne uniquement les agriculteurs

[illegible]

Prénom : _____
ou suite de la raison sociale

Adresse : _____
permanente de l'adhérent

Code postal : _____ Commune : _____ ☎ : |

N° de télécopie : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mél : _____

Pour les personnes morales :

[illegible][illegible][illegible]

¹ Le terme « mandataire » désigne les personnes physiques ou morales qui bénéficient, sur des parcelles dont elles ne sont pas propriétaires, de droits réels ou personnels. Il recouvre les titulaires d'un bail rural. Le terme « mandat » est utilisé pour désigner l'acte juridique par lequel le propriétaire confie certains droits à d'autres personnes ou structures. L'adhérent doit être en mesure de fournir une copie des mandats lui conférant des droits réels ou personnels. Cette pièce n'est pas exigée au moment de la constitution du dossier mais peut être demandée ultérieurement par la DDAF.

² L'adhérent doit être en mesure de fournir une attestation de pouvoir du signataire, et lorsque nécessaire, une délibération de l'organe compétent. Ces pièces ne sont pas exigées au moment de la constitution du dossier mais peuvent être demandées ultérieurement en cas de contrôle.

(Si plusieurs utilisateurs souhaitent adhérer conjointement au propriétaire sur les différentes parcelles engagées, identifier les adhérents en complétant le paragraphe ci-dessous et l'annexe 1)

[illegible]

NOM de l'adhérent : _____
ou raison sociale

Prénom : _____
ou suite de la raison sociale

Adresse : _____
permanente de l'adhérent

Code postal : _____ Commune : _____ ☎ : | | | | | | | | | | | | | | | |

N° de télécopie : | || || || || || || || || || ||

Mél :

[illegible]

NOM du représentant⁴ : |

Prénom du représentant : |

(Si le formulaire d'adhésion concerne des parcelles localisées sur plusieurs départements, compléter également l'annexe 2) pour lesquelles l'adhérent ou les adhérents disposent de droits réels et personnels

Département : _____ | | | |

[illegible]

³ Le terme « mandataire » désigne les personnes physiques ou morales qui bénéficient, sur des parcelles dont elles ne sont pas propriétaires, de droits réels ou personnels. Il recouvre les titulaires d'un bail rural. Le terme « mandat » est utilisé pour désigner l'acte juridique par lequel le propriétaire confie certains droits à d'autres personnes ou structures. L'adhérent doit être en mesure de fournir une copie des mandats lui conférant des droits réels ou personnels. Cette pièce n'est pas exigée au moment de la constitution du dossier mais peut être demandée ultérieurement par la DDAF.

⁴ L'adhérent doit être en mesure de fournir une attestation de pouvoir du signataire, et lorsque nécessaire, une délibération de l'organe compétent. Ces pièces ne sont pas exigées au moment de la constitution du dossier mais peuvent être demandées ultérieurement par la DDAF.

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Je déclare adhérer à la charte Natura 2000
pour une durée de :

- ☐ 5 ans ☐ 10 ans⁵ ☐ dans le cas où je suis cessionnaire de terrains sur lesquels le cédant
avait signé une charte, jusqu'au _____

à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet d'adhésion par la DDAF.

Je m'engage (nous nous engageons) :

- A respecter les engagements généraux qui concernent tout le site Natura 2000
- A respecter, pour les parcelles identifiées précédemment, l'ensemble des engagements concernant les milieux et les activités dont je suis utilisateur et titulaire des droits réels et personnels en tant que mandataire ou en tant que propriétaire (voir la liste des engagements figurant dans la charte)
- A informer la DDAF et le service fiscal départemental concernés en cas de cession pendant la durée d'engagement de tout ou partie des parcelles pour lesquelles des engagements ont été souscrits,
- A me soumettre à tout contrôle administratif et sur place prévus par la réglementation, à permettre l'accès de mes parcelles aux autorités compétentes pour les contrôles et à favoriser ces contrôles.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements concernant ma situation et concernant mon adhésion.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularités ou de non respect de mes (nos) engagements, mon adhésion (notre adhésion) peut être suspendue pour une durée qui ne peut excéder un an. Par conséquent, les exonérations fiscales dont je peux bénéficier au cours de ma période d'adhésion peuvent également être suspendues pour la même période.

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent
(du représentant en cas de personnes morales)

PROJET

⁵ Si une durée de 10 ans peut présenter un intérêt pour certains adhérents, il convient néanmoins d'attirer l'attention des adhérents sur le fait que la période durant laquelle les propriétaires pourront bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en application de l'article 1395 E du code général des impôts est limitée à 5 ans à compter de l'année qui suit celle de l'adhésion à la charte.

PIECES FOURNIES

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 1 » (identification des utilisateurs des parcelles)	☐	☐
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 2 » (liste des parcelles cadastrales concernées par l'adhésion, par département)	☐	☐
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 3 » (signature des différents utilisateurs des parcelles)	☐	☐
Un plan de situation des parcelles, à une échelle 1/25000 ^{ième} ou plus précise, permettant de repérer les terrains concernés et le périmètre du site si les terrains sont en bordure du site	☐	☐
Un <u>extrait de matrice cadastrale récent</u> et un <u>plan cadastral des parcelles engagées</u>	☐	☐
Un exemplaire de la charte du site, datée et signée, avec les engagements retenus spécifiés	☐	☐

TRANSMISSION DE VOTRE DECLARATION D'ADHESION

Une copie de votre déclaration d'adhésion (y-compris l'ensemble des pièces jointes mentionnées ci-dessus) devra être transmise :

- A chaque service fiscal des départements concernés par les parcelles engagées,
- A chaque direction départemental de l'agriculture et de la forêt concernée par des parcelles engagées.

Pensez à conserver un exemplaire de votre déclaration.

(Le cas échéant, si plusieurs utilisateurs souhaitent adhérer conjointement sur les différentes parcelles engagées)

[illegible]

(Le cas échéant, si plusieurs utilisateurs souhaitent adhérer conjointement sur les différentes parcelles engagées)

NOM du représentant : |

Page n°

Identifiant de la déclaration : _____

ANNEXE 2

LISTE DES PARCELLES CADASTRALES CONCERNEES PAR L'ADHESION, PAR DEPARTEMENT

(Si le formulaire d'adhésion concerne des parcelles localisées sur plusieurs départements, compléter également l'annexe 2) pour lesquelles l'adhérent ou les adhérents disposent de droits réels et personnels.

Département : _____ | _||_

[illegible]

Département : _____ | _ | _ | _ |

[illegible]

ANNEXE 3

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)